



Le travail des enfants au Maroc: approche socio-économique

R. Mejjati Alami

September 2002

Le travail des enfant au Maroc: approche socio-économique

R. Mejjati Alami*

**Country Report
September 2002**

Understanding Children's Work (UCW) Project
University of Rome "Tor Vergata"
Faculty of Economics
V. Columbia 2
00133 Rome Tor Vergata

Tel: +39 06.7259.5618

Fax: +39 06.2020.687

Email: info@ucw-project.org

As part of broader efforts toward durable solutions to child labor, the International Labour Organization (ILO), the United Nations Children's Fund (UNICEF), and the World Bank initiated the interagency Understanding Children's Work (UCW) project in December 2000. The project is guided by the Oslo Agenda for Action, which laid out the priorities for the international community in the fight against child labor. Through a variety of data collection, research, and assessment activities, the UCW project is broadly directed toward improving understanding of child labor, its causes and effects, how it can be measured, and effective policies for addressing it. For further information, see the project website at www.ucw-project.org.

This paper is part of the research carried out within UCW (Understanding Children's Work), a joint ILO, World Bank and UNICEF project. The views expressed here are those of the authors' and should not be attributed to the ILO, the World Bank, UNICEF or any of these agencies' member countries.

* Université Mohamed Ben Abdellah, Faculté des sciences Juridiques Economiques et sociales, département des sciences économiques

Le travail des enfants au Maroc: approche socio-économique

**Country report
September 2002**

ABSTRACT

A review and analysis from a sociological perspective of child work in selected sectors (e.g. traditional crafts, domestic service street vending), worst forms of child labour and street children based on available information both qualitative as well as quantitative.

Le travail des enfants au Maroc: approche socio-économique

**Country report
September 2002**

SIGLES

AMESIP: Association marocaine d'aide aux enfants en situation précaire

BAJ : Programme de priorités sociales

CAF: Chambre de l'artisanat de Fès

ENE : Enquête nationale sur l'emploi

ENNVN : Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages

ENSI : Enquête nationale sur le secteur informel 1999/2000

ESI : Enquête sur le secteur informel en milieu urbain, 1999

HRW: Human Rights Watch

LMPE: Ligue marocaine de protection de l'enfance

MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord

ONDE : Observatoire National des droits de l'enfant

ONG : Organisation non gouvernementale

OIT : Organisation Internationale du travail

Le travail des enfants au Maroc: approche socio-économique

Country report
September 2002

CONTENTS

Sigles	iii
Résumé Analytique	1
1. Tableau synthétique :	7
Contexte	15
A. Les secteurs qui mobilisent le travail des enfants	18
1. Le travail des enfants dans l'artisanat traditionnel	18
1.1 Importance des enfants travaillant dans l'artisanat traditionnel.	18
1.2 Caractéristiques socio - démographiques des enfants.	19
1.2.1 Dans l'artisanat, la mise au travail des enfants se fait à un âge précoce.....	19
1.2.2 La concentration des enfants dans certains métiers et selon le genre.....	19
1.2.3 Les niveaux de formation scolaire et professionnelle.....	20
1.3 Les formes de mises au travail.	20
1.4 L'environnement socio-économique des artisans et des unités artisanales	21
1.4.1 Les caractéristiques socio-démographiques des employeurs.....	21
1.4.2 L'artisanat se caractérise par un processus d'informalisation et une faiblesse de la réglementation.....	21
1.4.3 La position des unités artisanales sur le marché favorise l'emploi des enfants.	22
1.4.4 Les modes et les techniques de production.	22
1.5 Les relations de travail et d'apprentissage	22
1.5.1 Le contenu nouveau de la relation d'apprentissage.	22
1.5.2 Précarité juridique des enfants	23
2. Le travail des enfants dans le secteur informel.....	24
2.1 Le travail des enfants dans le secteur informel localisé.....	24
2.1.1 Caractéristiques des enfants travaillant dans l'informel localisé	24
2.1.2 Statuts et formes de mise au travail	25
2.1.3 Métiers et branches mobilisant le travail des enfants.	26
2.1.4 Les contraintes vécues par les micro- entreprises informelles localisées	27

2.1.5	Les relations de travail et d'apprentissage dans les ateliers informels.....	27
2.2	Activités de rue et marginalité : auto emploi, pluri-activité et statut mal défini.....	29
2.2.1	Les services personnels non classés.....	29
2.2.2	Petits commerces de rue.....	29
3.	Les filles- domestiques.....	31
3.1	Estimation	31
3.2	Les caractéristiques socio-démographiques des filles-domestiques.	32
3.2.1	Age et travail précoce.....	32
3.2.2	Migrantes rurales	32
3.2.3	Niveaux scolaires.....	32
3.3	Le statut dans l'activité.	33
3.4	Les motifs de mise au travail	33
3.4.1	Pauvreté et stratégies familiales.....	33
3.5	Les relations de travail : Le rôle des intermédiaires (samsars)	34
3.5.1	Le recrutement : le rôle des intermédiaires (Samsars).	34
3.5.2	L'absence de contrat de travail est la règle.	35
3.5.3	Salaires : redistribution et prise en charge.	35
3.5.4	Mobilité et instabilité.....	36
4.	Le travail des enfants dans l'agriculture	37
4.1	Les caractéristiques socio - démographiques.....	37
4.2	Les activités exercées: une division persistante selon le genre.....	37
4.3	Les facteurs favorisant le travail des enfants dans l'agriculture	38
4.3.1	Le faible accès au système éducatif.....	38
4.3.2	La pauvreté des familles rurales.	39
4.3.3	La taille des familles.	39
4.4	Les formes de mise au travail dans l'agriculture.....	40
4.4.1	Le salariat	40
4.4.2	La prédominance des aides familiaux.....	40
4.4.3	D'autres forms de mise au travail	40
4.4.4	La double activité: cumul école- travail	41
4.5	Les relations de travail.....	41
4.5.1	La législation sociale.....	41
4.5.2	La rémunération	42
4.5.3	La durée de travail.	42
B.	Les Pires formes de travail des enfants.....	43
1.	La mendicité	44
2.	L'exploitation sexuelle des enfants ou prostitution.....	44
3.	Les travaux dangereux	47
3.1	Le secteur informel localisé et l'artisanat.....	47

3.2	Les activités de rue.....	51
3.3	Les petites bonnes.....	52
3.4	Les travaux dangereux dans l'agriculture.....	54
C.	Les enfants de la rue.....	56
1.	Principales caractéristiques: Age, sexe, niveau scolaire.....	56
2.	Les facteurs qui poussent les enfants dans la rue.....	57
2.1	Les dynamiques démographiques et la pauvreté.....	57
2.2	Habitat et quartiers.....	57
2.3	Les situations et la violence familial.....	58
2.4	Qualité de l'école et de l'apprentissage.....	58
2.5	Les stratégies migratoires.....	59
3.	Activités exercées et conditions de vie.....	59
3.1	La rue : espace de débrouillardise.....	59
3.2	La rue, espace d'activités et de stratégies régressives.....	60
4.	Les risques et les dangers.....	62
4.1	Violences et sévices.....	62
4.2	Problèmes de santé.....	62
4.3	Mésaventures avec la police et la justice.....	63
4.4	Les centres d'accueil de l'enfance.....	63
	Conclusions.....	65
	Bibliographie.....	68
	Annexes I : Tableaux.....	72
	Annexe 2: Personnes ressources.....	77

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le contexte dans lequel intervient le travail des enfants au Maroc est marqué par plusieurs traits. Sur le plan international, le Maroc a ratifié les conventions et recommandations internationales des Nations Unis notamment relative aux droits de l'enfant de 1989 et de l'OIT sur les pires formes (la convention 182). Sur le plan interne, l'environnement socio-économique se caractérise par les mutations profondes qu'a connu le marché du travail au Maroc (montée de l'emploi informel, du chômage qui affecte tout particulièrement les jeunes et les enfants, de formes précaires d'emploi), la recrudescence de la pauvreté essentiellement dans le monde rural et touchant en particulier les moins de 15 ans, les faibles performances qu'accuse l'agriculture. Sur le plan social, le contexte local est marqué par une dynamique associative autour de la problématique de l'enfance. Sur la base de la documentation existante, ce rapport se propose de donner et d'analyser, d'un point de vue sociologique, les données sur les principaux secteurs mobilisant le travail des enfants, d'étudier de près les caractéristiques des différentes catégories d'enfants travailleurs, d'identifier les formes de mise au travail et les raisons à l'origine de leur mise au travail ainsi que les conditions dans lesquelles ils travaillent et vivent (A). Il tente également d'identifier les pires formes dans le contexte socio-économique marocain (B). Il se propose enfin d'examiner et d'expliquer la situation des enfants des rues (C).

2. Dans le chapitre relatif **aux secteurs mobilisant le travail des enfants**, le rapport s'attache à montrer dans les quatre secteurs identifiés (l'artisanat traditionnel, le secteur informel, les petites bonnes et dans l'agriculture), que le travail des enfants est l'entrecroisement de logiques des droits humains, économiques, sociales, institutionnelles, et culturelles. C'est un phénomène complexe et multidimensionnel. C'est pourquoi ce rapport vise à avoir une approche qui tienne compte des itinéraires socio-démographique propres aux enfants qui déterminent leur statut dans l'activité, la position des familles, les itinéraires propres aux employeurs et les contraintes que vivent les unités de production, les conditions et les relations de travail dans les différents secteurs.

3. *L'artisanat traditionnel*, l'étude montre que l'âge, le sexe, les niveaux scolaires et professionnels, exercent une influence importante sur le type et la nature de l'activité occupée et du statut au sein de celle-ci. Il existe d'une manière générale une division du travail et une concentration dans les activités selon le sexe, une mise au travail précoce avec une concentration dans la tranche entre 13 et 14 ans. On note également une plus grande vulnérabilité des filles qui investissent les métiers les moins visibles. Les niveaux de formation scolaire et professionnels faibles, révèlent l'étroite corrélation entre le travail des enfants dans l'artisanat les déperditions scolaires. A titre d'exemple, dans le tapis, 97% des filles ne sont pas scolarisées et la moitié n'est jamais allée à l'école. Les formes de travail sont symptomatiques d'une grande vulnérabilité. Le statut d'apprentis est dominant avec une intensité variable selon le sexe. Les aides familiales est une composante moins importante qui dénote du caractère de moins en moins héréditaire de l'activité. Le travail à domicile plus invisible concerne uniquement les filles. D'une manière générale dans tous les secteurs étudiés, ces statuts interviennent sur la place qu'occupe chaque enfant dans l'organisation du travail, sur le contenu de leur travail (peu gratifiant proche de l'emploi domestique, dangereux). Mais ils sont déterminés en parti également par le statut dans la société (dépendance générationnelle, exclusion scolaires, appartenances sexuelles...). Les logiques sociales contribuent à construire des situations et des modes d'emploi. L'analyse menée insiste sur les caractéristiques de la demande de main d'œuvre. Les trajectoires individuelles des maîtres artisans, l'environnement

socio-économique et institutionnel des unités artisanales (l'irrégularité de l'activité et des débouchés, le faible accès au crédit officiel, la faiblesse de la mécanisation, la faiblesse des logiques entrepreneuriales...), se répercute sur le mode de gestion de la main d'œuvre. Celle-ci reposera sur une main-d'œuvre infantine, occupée à des travaux subalternes et dangereux, non protégée, faiblement ou non rémunérés, fortement malléable en termes de durée et de régularité ... Les relations d'apprentissage et de travail sont marquées par un double rapport de dépendance. L'apprentissage sur le tas qui constitue traditionnellement un mode de transmission des savoir-faire et des qualifications devient de plus en plus un mode de gestion de la main d'œuvre à un faible coût. Il est plus apparent que réel et plus proche de l'emploi domestique que d'un emploi ouvrier. *La Précarité juridique des enfants* est une tendance générale, qu'il s'agisse de l'inexistence de contrat de travail, de durée de travail qui dépassent celles fixées par la réglementation, des rémunérations faibles parfois inexistantes (la formation reçue étant estimée comme la contrepartie), de l'absence de protection sociale

4. *Le travail des enfants dans le secteur informel* fait apparaître des caractéristiques similaires, mais aussi des variantes selon que l'on se situe dans le secteur informel localisé ou dans l'informel non localisé (activités de rues). Le travail des enfants dans ce secteur est lié à l'urbanisation et à l'émigration vers les villes. La grande majorité des enfants de ce secteur se trouve dans les zones urbaines (64%). Dans l'informel localisé, au-delà de leur jeunesse (36% ont moins de 12 ans) et de leur très faibles niveaux scolaires (plus du tiers n'ont aucun niveau scolaire ou ont un niveau se limitant à l'école coranique), les formes de mise au travail des enfants s'appuient en premier lieu sur le statut d'aides familiales non rémunérés et d'apprentis. Le statut d'aide familiale se confond souvent avec le travail à domicile et concerne les filles en raison de normes culturelles ou sociales. Le travail indépendant, forme d'auto emploi souvent lié à un impératif de survie, est plus spécifique aux activités informelles ambulantes et de rues. Le salariat qui procure stabilité et revenu ne concerne qu'une très faible proportion et les filles en sont totalement exclues. Dans l'informel ce sont les activités de commerce et surtout la petite réparation et services mobilisent la majorité des enfants en particulier de sexe masculin.

5. On distingue les services de réparation et d'entretien (mécanique et la réparation générale, les ateliers de carrosserie-peinture, de soudage, de fraisage, tôliers, cyclisme, pneumatique), les services personnels divers (enfant travaillant dans des cafés, dans des gargotes où leur tâche se réduit à des tâches domestiques), le commerce fixe. Les micro-entreprises *informelles localisées vivent des contraintes* similaires à celles que connaissent les unités artisanales (gestion très empirique répondant à des nécessités du court terme, recours à la sous-traitance entre unités informelles quand il s'agit de rentabiliser ou d'utiliser une machine, l'irrégularité de l'activité liée essentiellement au caractère aléatoire de la demande, la concurrence...) c'est ce qui explique partiellement, le recours avant tout à une main d'œuvre jeune, malléable, sous payée ou quasi gratuite plutôt qu'à une main d'œuvre adulte, d'autant plus que le travail des enfants dans ce secteur se prête à la clandestinité.

6. Les relations de travail sont dominées par les appartenances familiales. Les relations d'apprentissages dérivent vers des formes d'exploitation, vers l'allongement artificiel de sa durée et vers sa dégradation, à l'origine d'un processus de déqualification (la mécanique, la tôlerie...). Les activités informelles échappent à la réglementation, (horaires de travail salaire minimum, protection sociale, assurance...) soit par ignorance de ces règles, soit par tolérance soit encore qu'elles ne se sentent pas concernées. Situées sur des marchés instables et étroits, les unités informelles ne garantissent pas des revenus réguliers à la main d'œuvre infantine. La durée hebdomadaire de travail dépasse la durée réglementaire et tout particulièrement

pour les garçons. Dans les activités des métaux et garage, la durée dépasse les 10 heures par jour pour 84% des enfants. Peu nombreuses sont les unités qui souscrivent à une assurance pour le local (17,7%) et encore moins nombreuses (10,7%) celles qui déclarent avoir une assurance pour les employés.

7. Les activités de rue qui relèvent de l'informel non localisé sont dominées par des micro services personnels (petits porteurs, cireurs de chaussures, laveurs de voitures, gardiens de parking ...) et de micro-commerces de survie exercés dans la rue, souvent dans le cadre de l'auto emploi. Ces activités sont les moins exigeantes en capital et en qualifications particulières, c'est ce qui fait qu'elles soient investies par des enfants. Ces catégories sont relativement les plus jeunes (87% parmi ces catégories ont entre 10 et 14 ans) vivant des situations familiales souvent précaires et sont aussi les moins scolarisés.

8. *Les filles- domestiques. Domestic Child labour in morocco, évalue l'effectif des filles domestiques âgées entre 7 et 15 ans, entre 60 000 à 86 000 filles, dont la grande majorité se trouverait en milieu urbain. Les données disponibles (études et ONG) mettent en évidence une mise au travail précoce avant 15 ans et même avant 12 ans (près d'un tiers à Casablanca). Les filles dans leur écrasante majorité sont des migrantes rurales, analphabètes ou de niveaux scolaires très faibles. A Casablanca, 82,2% n'ont aucun niveau d'instruction. Selon l'âge, et les appartenances familiales, elles sont mobilisées soit sous le statut de salariées occasionnelles, d'apprenties ou d'aides familiales. Ces deux derniers statuts sont dominants mais quoiqu'il en soit, la vulnérabilité dans ce cas est extrême puisque le travail se déroule à domicile où il est invisible. Les motifs de mise au travail identifiés sont d'abord la pauvreté des familles rurales dont elles sont issues, leur faible intégration par le système éducatif dans le milieu d'origine, les stratégies de minimisation des risques que peut constituer éventuellement la perte d'un revenu d'un membre de la famille ou des stratégies migratoires voulues par la fille elle-même concernant les plus âgées. Les filles domestiques sont au cœur de relations faisant intervenir les familles, les employeurs et les intermédiaires informelles ou professionnelles (samsars). Le pouvoir de ces intermédiaires tend à se développer et leur présence augmente la vulnérabilité des plus jeunes alors que les plus âgées disposent toutes proportions gardées, d'une plus grande marge de manœuvre. L'absence de contrat de travail est la règle, la rémunération est faible, varie selon l'âge et demeure inférieure au SMIG. Dans la grande majorité des cas, la rémunération est perçue par les parents. La contribution des enfants par leur travail est souvent primordiale pour les familles et s'inscrit dans le cadre de logiques redistributives. Enfin une des grandes caractéristiques de ces catégories est leur grande mobilité et instabilité.*

9. *L'agriculture est un pôle dominant du travail des enfants.* 84% des enfants au travail sont des ruraux où leur enrôlement est très précoce (19% des enfants actifs ont moins de 9 ans) et les taux de féminisation importants. Dans l'agriculture, existe une division du travail selon le genre. Les filles, outre les activités ménagères accomplissent comme activités dominantes la corvée de l'eau et le ramassage bois. Le travail des enfants dans l'agriculture est attribuable à plusieurs facteurs et principalement au faible accès au système éducatif et à la pauvreté. En dépit des progrès réalisés un certain nombre de contraintes, attendantes à la fois à l'offre et à la demande d'éducation limitent l'insertion scolaire dans le milieu rural (les déperditions nombreuses, la santé scolaire, la qualité de l'école, le faible accès à l'eau potable, conditions d'accueil dans les écoles...). La pauvreté des familles rurales (60% des pauvres vivent dans le milieu rural), l'enclavement qui touche la

majorité des localités rurales, *la taille des familles* sont aussi des éléments explicatifs.

10. La mise au travail s'appuie pour l'essentiel sur la main d'œuvre familiale non rémunérés (92,2% de la main d'œuvre enfantine agricole). Le salariat est rare de même que ceux qui sont insérés dans le système scolaire et exercent parallèlement une activité agricole. La législation sociale portant sur les conditions de travail n'a qu'une faible portée. En raison de la prédominance de l'emploi familial, la grande majorité des enfants n'est pas rémunérée. Dans le cas des salariés, le mode dominant est la rémunération à la tâche et constitue accommodement face au caractère saisonnier du travail. 60% des enfants travaillent 6 à 10 heures par jour dans les champs et ceux qui sont mobilisés dans le cadre de l'élevage travaillent plus de 10 heures. Il apparaît, cependant que les situations soient variables d'une région à l'autre et selon le sexe.

11. B-Les Pires formes de travail des enfants. **Ce chapitre cherche à identifier à partir des critères de convention 182 les métiers et les activités où le travail des enfants présente les caractéristiques des pires formes, qui sont dangereux ou qui portent atteinte à leur santé, à leur sécurité. Il s'appuie essentiellement sur les données des ONG nationales et internationales et les articles de la presse.**

12. L'esclavage ne peut être considéré comme une forme existante. Il en est de même de la vente et de la traite d'enfants et encore moins de leur utilisation a des conflits armés.

13. *La mendicité*, phénomène visible mais encore mal connu correspond à des situations variées où en plus de mendicité à laquelle s'adonnent directement les enfants des rues, l'enfant est parfois "loué " ou" emprunté" ou carrément volé à d'autres familles. La mendicité est souvent associée au vol organisé, la consommation et la vente de drogue, la prostitution.

14. *L'exploitation sexuelle à des fins commerciales* (pornographie, tourisme sexuel, usage d'Internet) ou la prostitution des enfants est un phénomène mal connu et difficile à évaluer. La sûreté Nationale indique ne pas avoir connaissance d'aucun réseau de pornographie, ni de l'existence d'un commerce d'enfants. Les ONG locales travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance font également état de l'existence de ce phénomène dans certaines villes et régions notamment à El Hajeb, Khénifra à Agadir, à Marrakech, à Fès, Casablanca. L'exploitation sexuelle affecte les deux sexes. Elle est masculine. A Marrakech, mais dans nombre de villes industrielles, les ONG locales rapportent l'existence de l'exploitation sexuelle des filles travaillant dans les usines (confection...). l'exploitation sexuelle peut s'accompagner de sévices physiques et de rapports sexuels contraints. *Le tourisme sexuel*, s'il constitue une pratique, semble en tous cas un phénomène invisible et selon le ministère du tourisme, très rares sont les cas déclarés aux autorités. Néanmoins la presse Nationale s'est fait parfois l'écho de situations où des enfants sont victimes d'abus sexuels impliquant des étrangers.

15. **Les travaux dangereux.** Le rapport identifie les conditions dans lesquelles s'effectuent le travail dans les métiers et travaux dangereux : Locaux exigus, mal aérés, mal éclairés et insalubres. Les dispositions d'hygiène de sécurité et de santé des enfants dans le travail ne sont pas observées. L'absence de moyens de protection et des durées hebdomadaires de travail longues sont courants.

16. *Les activités liées aux métaux et garages se caractérisent par des conditions pénibles, dangereuses, nuisibles et par le caractère répétitif des tâches. La manipulation de produits dangereux, l'absence de moyens de protection, le port*

de charges, les postures inadaptées, les risques d'accidents exercent des effets sur la santé et la sécurité des enfants.

17. *Le tissage du tapis.* Les contraintes sont en relation avec la nature des tâches, l'usage d'outils tranchants, les postures, les cadences élevées, les mauvaises conditions et relation de travail. Les risques sont en rapport avec la matière première utilisée qui provoquent les maladies cutanées, respiratoires, des céphalées ou des troubles musculo-squelettiques.

18. *La poterie et zelliges.* Les risques, et les contraintes dans la poterie sont attribuables, aux charges excessives occasionnant épuisement musculaire et déformations osseuses, aux travaux répétitifs, aux cadences de travail, à l'inhalation et la manipulation de produits toxiques, à l'exposition à la chaleur des fours et aux postures inadaptées. Les conditions d'hygiène et le dispositif de protection des enfants sont pour la majorité des enfants inexistantes. Les enfants sont exposés à des contraintes visuelles, des poussières, des gaz et fumées dangereux, des journées de travail longues de 6 à 10 heures.

20. Dans *la cordonnerie* (fabrication de chaussure), les risques et les contraintes sont attribuables aux odeurs dégagés par les produits toxiques tels que les colles, générant des problèmes respiratoires, des maladies de peau, des problèmes hématologiques. Ils sont également liés aux nuisances sonores provoquées par le bruit des machines, les conditions d'aération d'éclairage, d'hygiène. Dans *les tanneries*, l'usage de produits chimiques, nuisances sonores.

21. *Dans la dinanderie*, les enfants exécutent les tâches les plus dangereuses à différentes étapes. L'usage de l'acide chlorhydrique à l'origine d'irritation broncho-pulmonaire et cutanée, la présence des enfants sur le tour mécanique, occasionnant blessures ou d'amputation des mains, la chaleur des fours des fonderies, la présence de produits inflammables, les postures fatigantes, le stress...sont tous des risques réels auxquels sont exposés les enfants

22. **Les activités de rue.** Ces catégories sont plus vulnérables à la maladie et sont aussi exposées à des risques de même nature que ceux connaissent les enfants des rues : En plus des cadences et des rythmes élevés compte tenu des distances parcourues, Ils sont exposés aux violences, à la consommation de drogue, aux vols et au harcèlement et au déguerpissement par les autorités.

23. *Les petites bonnes.* Le travail précoce, les tâches peu gratifiantes, la surcharge de travail, les rythmes excessifs sont les principales contraintes. Les risques sont aussi psychologiques, attribuables à l'isolement du milieu familial, physiques (outils tranchants, mauvais traitements) et aux sévices sexuels auxquels elles sont exposées. La conséquence en est parfois l'exclusion sociale et les traumatismes psychiques, pouvant déboucher sur une perte de l'estime de soi.

24. *Dans l'agriculture* les risques réels sont liés à la manipulation de produits dangereux aux dangers du milieu naturel, le port de charges excédant leurs capacités physiques, la pénibilité et la proximité des machines.

25. C Les enfants de la rue

26. Ce chapitre présente à partir d'études locales et des données émanant des ONG locales et internationales, les principaux traits dominants : fréquentation précoce, phénomène majoritairement masculin avec une tendance à la féminisation. Le rapport montre que les facteurs qui poussent les enfants dans la rue sont divers et complexes ; Les dynamiques démographiques et la pauvreté, la qualité de l'école et de l'apprentissage, Les conditions d'habitat, les situations et les violences familiales, les stratégies migratoires.

27. Conditions de vie dans la rue. *Les activités exercées* sont activités de survie se rapprochant des formes marginales. L'organisation de la vie dans la rue se fait par groupes. L'espace où opèrent les enfants est organisé autour de pratiques de débrouillardise où on dort, on mange et on se divertit et où s'exerce les activités (petits commerces, mendicité...). Au regard des activités exercées, la rue est aussi synonyme de stratégies régressives et de danger ; Il s'agit pour l'essentiel de violences, d'abus sexuels, de rafles, de mauvaise alimentation et des conditions d'hygiène déplorables que vivent ces catégories. Il s'agit aussi des risques que comporte la consommation de drogue et qui se pose comme un obstacle majeur de la réintégration des enfants dans leurs familles. Le rapport présente les traits dominants de l'émigration clandestine des enfants qui viennent de diverses régions du Maroc et les dangers que comporte l'expédition sont mis en évidence. L'étude réalisée par HRW, portant sur les enfants migrants non accompagnés, fait état des mauvaises conditions réservées à ces catégories par la police marocaine et espagnole (de violences physiques, d'expulsions forcées et sommaires) et dans les centres d'accueil (Vols, abus physiques et violences). L'association BAYTI et le rapport des Nations Unis font état des Violences et sévices. Le sort réservé aux filles des rues est des plus sordides avant d'être livrées à la prostitution. Selon les associations locales et à Fès, la mauvaise qualité nutritionnelle des repas et leur caractère épisodique, les conditions de sommeil, le manque d'hygiène l'usage de drogue et la violence subie par les enfants de la rue sont des éléments à l'origine de la détérioration de leur santé (Maladies respiratoires et de la peau, de tension artérielle) et de troubles psychiques et émotionnels. Le rapport souligne également les mésaventures avec la police et la justice puisque la « délinquance » et la mendicité sont considérées comme des délits pour les enfants passibles de la prison pour l'enfant accusé de vagabondage de même que sur les conditions de vie dans les centres d'accueil.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE :

Motifs de préoccupation concernant le travail des enfants	Contexte	Observations		
<p>-Au niveau des droits humains, les enfants en tant que groupes vulnérables doivent être protégés des abus.</p> <p>-Le travail dangereux peut nuire à leur développement</p> <p>-impératifs économiques, les pires formes exercent des effets négatifs sur la santé la sécurité des enfants. Les conditions d'emploi préjudiciables à leur moralité, leur sécurité, leur santé et leur éducation vont à l'encontre de la réalisation des objectifs économiques, sociaux et humanitaires du développement</p>	<p>Sur le plan international, les conventions et recommandations internationales de l'OIT reconnaissent que certaines formes de travail des enfants sont pires que d'autres.</p> <p>-Sur le plan socio-économique : Le marché du travail au Maroc a connu des mutations profondes :Montée de l'emploi informel, du chômage qui affecte tout particulièrement les jeunes et de formes précaires d'emploi. ; La recrudescence de la pauvreté dans le monde rural touchant en particulier les moins de 15ans ; les faibles performances qu'accuse l'agriculture où se concentrent le gros des effectifs des enfants</p> <p>-Sur le plan social, le contexte local est marqué par une dynamique associative autour de la problématique de l'enfance</p>	<p>Le Maroc a ratifié la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, la convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention 182 de l'OIT de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (de moins de 18 ans) et s'est par conséquent engagé à œuvrer pour son éradication.</p> <p>Le Maroc dispose d'une législation nationale qui régit le travail des enfants dans les établissements industriels et commerciaux., Sur les conditions de travail, et de rémunération, - l'âge minimum d'admission au travail, conditions d'apprentissage, la durée de travail- la protection de la santé et de la moralité des enfants et du contrôle de l'application de cette législation par l'inspection du travail</p>		
Caractéristiques socio-démographiques des enfants actifs				
	Artisanat	Secteur informel	Petites bonnes	Agriculture
Ages sexe	<p>La dinanderie, le tapis, la tannerie, la cordonnerie, le zellige et le tapis font appel, plus que d'autres métiers à une main d'œuvre très jeune, généralement entre 6 et 10ans.</p> <p>-Tapis, 44% des fillettes ont entre 7 et 12 ans et 52% entre 13 et 14 ans.</p> <p>-Couture et confection traditionnelle 52% des enfants ont entre 13 et 14 ans,</p> <p>-bois ,cuir, poterie et matériaux de construction :60 % ont entre 13 et 14 ans</p> <p>-Division du travail et concentration dans les activités selon le sexe</p>	<p>-Phénomène urbain : 64% sont des urbains</p> <p>-Les moins de 12 ans représentent 36% et la grande majorité se concentrent entre 13 et 14 ans : , 80% Dans les garages, 46% des filles domestique et 10% de 7 à 9 ans</p> <p>-Activités de rues et marginales : 87% ont entre 10 et 14 ans</p> <p>-Emploi à prédominance masculin (76,9 du total de la main d'œuvre). Les filles sont mobilisées dans l'informel à domicile</p> <p>- Division du travail et concentration dans les activités selon le sexe</p>	<p>-le sexe, et l'âge vont déterminer le type d'activité occupé et sa grande précarité en tant que travail invisible à domicile</p> <p>-Mise au travail précoce, A Casablanca 59,2% ont moins de 15 ans 16,2%, moins de 12 ans .</p> <p>-Origine rurale: 74,4% d'entre elles, selon l'étude de la LMPE et 86,8% à Casablanca</p>	<p>-Près de 9 enfants actifs occupés sur 10 sont des ruraux où le taux de féminisation est plus élevé que dans le milieu urbain.</p> <p>-87,85% de la main d'œuvre enfantine féminine est occupée dans l'agriculture, l'élevage et la pêche contre 81% pour les garçons.</p> <p>-Enrôlement très précoce :50% des enfants ont 12 ans et moins et 7,8% ont moins de 9ans (selon le (RGPH). Selon le BIT/IPEC , 19% des enfants actifs ont moins de 9 ans dont 3% ont moins de 7 ans</p> <p>-une division du travail selon le sexe</p>
Niveaux	Faibles niveaux scolaires.	Le niveau scolaire détermine le type d'activité	90% parmi-elles ne sont	faible accès au système éducatif en particulier celui des

scolaires	Dans le tapis, 97% des filles ne sont pas scolarisées et la moitié n'est jamais allée à l'école. Dans la couture traditionnelle, 46% n'ont jamais été à l'école. Dans le secteur du bois cuir, poterie, zellige, 38% n'ont jamais fréquenté l'école et 61% l'ont fréquenté quelques années)	occupé. 30% des moins de 15 ans n'ont aucun niveau, 4,9% ont un niveau se limitant à l'école coranique, 57,3 n'ont guère dépassé l'école primaire et une très faible proportion (7,8 %) ont le niveau du collège. Les apprentis et les aides familiaux semblent les plus scolarisés	pas scolarisées et 54% n'ont jamais fréquenté l'école. A Casablanca, 83,3% parmi les moins de 15ans n'ont aucun niveau d'instruction	filles 54,5% des enfants âgés de 7 à 15 ans sont scolarisés et seulement 41,7% des filles
Formation	L'apprentissage sur le tas est le mode dominant de transmission des savoir-faire et des qualifications et répond à un type particulier d'organisation de la production et du travail. Il s'appuie sur les normes sociales. Les centres de formation professionnelle formels ne jouent aucun rôle	Sur le tas au sein de l'unité. Le transfert de qualification des centres de formation professionnels ne concerne qu'une infime minorité.	Sur le tas au sein de l'unité domestique ou dans une autre unité	
Situations familiales			A Casablanca, 44,6% sont issues de familles de 8 à 10 personnes et 86,3 % de moins de 15 ans de familles démunies	-issus de familles d'environ 6 enfants par ménage -La pauvreté des familles rurales. 60% des pauvres vivent dans le milieu rural -la première raison de non scolarisation et de mise au travail en milieu rural est « le manque de moyens pour subvenir aux frais de scolarisation(ENNVM)
Statut dans le travail				
	Artisanat	Secteur Informel	Petit bonnes	Agriculture
apprentis	Forte présence d'apprentis ; 53,7% des unités emploient entre 1 et 3 apprentis et 70,6% ont de 1 à 4 apprentis	Informel localisé Constituent 34,8% de la main d'œuvre enfantine, largement dominée par les garçons (41,4%)	En situation d'apprentissage pour la majorité	insignifiant
Aides familiaux	-Composante peu importante des formes d'organisation du travail -Observation : caractère de moins en moins héréditaire de l'activité	Forte présence d'aides familiales non rémunérés : 42%. Les filles participent plus que les hommes sous ce statut	-49% d'aides familiales -Observation : caractère non marchand de la relation de travail et par conséquent quasi-gratuité de cette main d'œuvre	Le travail dans l'agriculture est d'essence familiale et il serait peu pertinent de parler d'exploitation. 92,2% des moins de 15 ans actifs sont mobilisés en tant qu'aides familiaux, non rémunérés <i>Observation</i> : 1,6% des enfants cumulent activités scolaire et travail agricole surtout entre 11-12 ans. Le travail dans ce cas est occasionnel
Travail à domicile	Concerne les filles. Plus invisible signe de la ségrégation selon le genre.(petite confection, broderie ...)		En totalité	

salariat	Quasi-inexistant	Le salariat est insignifiant. 1,4% des enfants occupés. Les filles en sont totalement exclues. salariat non protégé	Salariat non protégé :40% sont des occasionnelles	5,2% sont salariés : dans les grandes exploitations, de nature saisonnière, dans les zones d'émigration, et dans l'agriculture intensive lors des périodes de pointe.
Indépendants et auto-emploi		-Statut dominant dans le commerce, les activités ambulantes et les activités de rue et informelles de survie Est plus le propre des enfants de sexe masculin. ;70% des enfants de sexe masculin sont dans le commerce selon l'enquête emploi. - Activités n'exigeant aucune formation et peu de capital. forme précaires		
<i>Contexte socio-économique des unités de production</i>				
	Artisanat	Secteur Informel	Petit bonnes	Agriculture
Caractéristiques des unités et contraintes	<ul style="list-style-type: none"> -faiblesse des niveaux scolaires et de formation des patrons, micro-entreprises familiales -l'environnement économique incertain des micro-unités favorise l'emploi des enfants ; micro-entreprises ne dépassant pas plus de 5 actifs, faiblesse des équipements et de la mécanisation, instabilité des marchés -Les modes et les techniques de production. Le travail des enfants sert à palier en partie la faiblesse de la mécanisation. -faiblesse de la réglementation étatique .Le travail des enfants fortement malléable en termes de durée et de régularité s'adapte aux irrégularités des marchés et des commandes 	<ul style="list-style-type: none"> Majorité de micro-entreprises de moins de cinq actifs, de création récente et 93% d'entre-elles ne détiennent pas de comptabilité -Prédominance des miro- unités de services et de commerces -Gestion très empirique répondant à des nécessités du court terme. -Les logiques entrepreneuriales sont souvent absentes et les logiques familiales plus à l'œuvre. -L'usage de machines modernes est l'exception. L'irrégularité de l'activité ; caractère aléatoire de la demande, et problèmes de débouchés. -Concurrence et prolifération des unités. -Conséquences: recours avant tout à une main d'œuvre jeune malléable qui se prête à la clandestinité 	<ul style="list-style-type: none"> A Casablanca, 22% des chefs de ménages employeurs n'ont aucun niveau scolaire ou un niveau se limitant à l'école coranique et 42% ont le niveau universitaire -68,6% sont des actifs occupés, 80% sont des fonctionnaires, des employés de bureau ou sont dans les professions libérales. 	<ul style="list-style-type: none"> Travail familial ; il s'agit de la position des ménages employeurs -Pauvreté des familles, -Le faible accès au système éducatif et La perception que se font les parents de l'école: qualité de l'école, conditions d'accueil problèmes pédagogiques, les violences morales et parfois physiques, déperditions lors du passage au collège, faible accès à l'eau potable, la santé scolaire

Relations de travail

	Artisanat	Secteur Informel	Petit bonnes	Agriculture
Conditions d'apprentissage	-L'apprentissage est source de main d'œuvre pour les unités, et un moyen d'intégration sociale, est formateur dans certains métiers. Néanmoins l'apprentissage sur le tas est plus apparent que réel. Dans de nombreux métiers la tendance est à la dégradation à l'allongement de la durée d'apprentissage. La formation est de mauvaise qualité. Les enfants restent confinés dans l'exécution de travaux subalternes dangereux peu formateurs. Dans la poterie 73% ne reçoivent aucun apprentissage	-Dégradation de l'apprentissage sur le tas engendrant un processus de déqualification -la durée de l'apprentissage est longue par rapport aux qualifications acquises. -L'apprentissage devient un moyen de gestion de la main d'œuvre à un moindre coût	-40% n'apprennent que peu de choses. Le statut d'apprentie justifie les faibles salaires.	-Les relations de travail sont influencées par les appartenances familiales -Durée de l'apprentissage est longue -90%des enfants n'acquièrent que peu de techniques (BIT/IPEC)
Précarité juridique	-Absence de contrat de travail et de contrat d'apprentissage garantissant la formation et l'emploi. Un contrat verbal scelle l'alliance entre parents et patron. Instabilité et mobilité confusion entre sphère de travail et sphère domestique -La législation du travail (salaire minimum, d'assurance maladie...) n'a pas cours	Les mêmes caractéristiques que l'artisanat dans l'informel localisé Absence de contrat de travail et de contrat d'apprentissage garantissant la formation et l'emploi Instabilité	-Absence de contrat écrit, d'avantages sociaux, d'assurance maladie ou accident du travail -Dépendance, autorité -Instabilité et mobilité	-La législation sociale et de travail ne fait pas sens (protection sociale, le salaire minimum ou la durée de travail) -5,1% des moins de 15 ans dans le monde rural disposent d'une couverture médico-sociale contre 27,4% en milieu urbain. - travail dépendant
Durée de travail	Journées de travail qui dépassent la durée telle que fixées par la réglementation. 51% des enfants dans le tapis et ont des journées de travail qui dépassent les 10 heures. Dans le cuir, 98% travaillent 6 à 10 heures	-Durée moyenne hebdomadaire est de 45,44 heures et de 50 heures pour les garçons. 84% travaillent plus de 10 heures par jour dans les métaux et garages Dans les activités marginales 70% ont des journées supérieures à 6 heures	80% travailler plus de huit heures par jours, et ne se couchaient pas avant 22 heures	60% des enfants travaillent 6 à 10 heures par jour dans les champs et ceux qui sont mobilisés dans le cadre de l'élevage travaillent plus de 10 heures
Rémunérations	Rémunération quand elle existe: est hebdomadaire, faible, et irrégulière, ne correspond qu'aux périodes effectives d'emploi, est fonction de l'état d'avancement dans l'apprentissage et peut comporter des gratifications en nature. Exp : 60% des fillettes travaillant dans le tapis perçoivent un salaire inférieur au SMIG et 34% ne perçoivent aucun salaire.	Flexibilité. Situées sur des marchés instables et étroits, les unités informelles ne garantissent pas des revenus réguliers. La rémunération est hebdomadaire avec les mêmes caractéristique dans l'informel localisé que l'artisanat Les modalités permettent de décharger les patrons de l'obligation de plein emploi Dans les services garages métaux, le salaire hebdomadaire varie entre 50 et 100DH	La rémunération est faible,, est perçue par les parents ou le tuteur et constitue une contribution importante au budget familial. A Casablanca, 73 % des filles domestiques touchent un salaire ne dépassant pas 300 DH Pour 11% le salaire est	-Absence de rémunération dans les exploitations familiales -Quand elle existe, le mode dominant est à la tâche et constitue un accommodement face au caractère saisonnier du travail.

			aléatoire, et 4% travaillent gratuitement. (BIT)	
Pratiques de recrutement	Par les réseaux familiaux, les relations personnelles, parfois le mawquaf ,(un lieu où les jeunes se tiennent debout dans l'attente d'un recrutement éventuel)	réseaux familiaux, et relations personnelles, se présentent d'eux-mêmes	-Mobilité et instabilité. -Recrutement en milieu rural par des réseaux familiaux, des intermédiaires professionnels(samsars) ou informels	
Faiblesse de la réglementation étatique	Dans la majorité des cas, non-observation de la législation du travail et de la réglementation étatique ou non concernés. Processus d'informalisation, dissolution des règles des corporations. Tolérance et parfois ignorance de la réglementation	Quasi-absence d'observation de la législation du travail et de la réglementation étatique (santé, hygiène, sécurité, salaire minimum...)par tolérance à l'égard des activités informelle ou par ignorance de ces règles		

<i>Activités dangereuses : Pires formes</i>		
	Dangers et risques	Conditions de travail
	La convention 182 indique les pires formes. La recommandation 190 sur les pires formes dont les dispositions complètent celles de la convention 182 précise ce que sont les travaux dangereux	<ul style="list-style-type: none"> -Locaux exigus, mal aérés, et mal éclairés 20,5% des ateliers ne dépassent pas 12m2 et près de 10% disposent d'une superficie supérieure ou égale à 400m² notamment dans le tissage du tapis - Les dispositions d'hygiène de sécurité et de santé des enfants dans le travail ne sont pas observées : absence de moyens de protection - La durée hebdomadaire de travail en moyenne de 44,5heures dans le secteur informel sans grandes différences entre les sexes. Horaires plus lourds entre 8 et 9ans pour les fillettes
Artisan Et secteur informel		<ul style="list-style-type: none"> -Locaux exigus, mal aérés, et mal éclairés 20,5% des ateliers ne dépassent pas 12m2 et près de 10% disposent d'une superficie supérieure ou égale à 400m² notamment dans le tissage du tapis - Les dispositions d'hygiène de sécurité et de santé des enfants dans le travail ne sont pas observées : absence de moyens de protection - La durée hebdomadaire de travail en moyenne de 44,5heures dans le secteur informel sans grandes

		différences entre les sexes. Horaires plus lourds entre 8 et 9ans pour les fillettes
Dinanderie : Unités intégrées + très petites unités dispersées	Les enfants exécutent les tâches les plus dangereuses tel que le rinçage des théières à l'acide ou sont recrutés par les petits ateliers de polissage Usage de produits toxiques et chimiques, d'acide, rejets de déchets solides, lors du polissage, (de poussière et de chiffons). Présence de produits inflammables (bouteilles de gaz pour faire fondre le métal). Risques d'incendies.	locaux :6m ² en moyenne, absence d'hygiène
Cordonnerie	-Produits toxiques ; la colle génère des problèmes respiratoires, de peau, des problèmes hématologiques. Nuisances sonores provoquées par le bruit des machines	-Locaux :4m ² en moyenne, inadaptés:Caves ou garages, entassement 98% travaillent 6 à 10 heures atmosphère saturée par la colle
Céramique poterie Zellige	.L'inhalation de gaz toxiques par le plomb auxquels sont exposés 66% des enfants, le cobalt, et le manganèse, exposition à la chaleur des fours. Les chutes, les lombalgies et les fractures sont des dangers récurrents. Troubles digestifs, des pressions artérielles élevée, des atteintes neurologiques et des anémies. Risques d'incendie. Contraintes visuelles	-Grande pénibilité. mains au contact avec de bouillies contenant des composés de plomb, Travail dans des ateliers mal éclairés -Les Postures présente un danger pour le développement
Tanneries	L'usage de produits chimiques (chrome, acide sulfurique et chaux). nuisances sonores provoquées par le foulon	Les pieds et les mains sont en contact permanent avec des produits chimiques,
Tapis	-Danger pour la santé : la détérioration de la vue, affections pulmonaires la fièvre, la déformation du dos et des membres, malnutrition, poids insuffisant, petite taille proportionnellement à leur âge. L'usage d'outils tranchants, blessures-Risques d'incendie	-Cadences excessives, travail répétitif.92% travaillent dans des conditions « très pénibles » travail sous forte contrainte. -Postures courbées et fatigantes présentent un danger pour leur développement. -Travail domestique au sein de l'atelier -Absence de moyens de protection -Locaux encombrés. Manque d'hygiène
Garages et métaux (tôliers, feronniers..)	-tôles coupantes et rouillées, pièces métalliques lourde -Manipulation de produits dangereux, (Essence, acide, peinture, amiante, vapeurs de plomb),. -97% des enfants apprentis sont exposés à des risques d'incendie. Proximité des moteurs -maladies hématologiques, neurologiques, pulmonaires, dermatologiques risques de brûlures ou oculaires. 93% sont exposés à des risques grave	-Absence de matériel de protection -risques d'accident de travail demeurent assez élevés (60%) -règles d'hygiène et de santé et sécurité non observée car elles sont soit ignorées ou qu'il y a tolérance des pouvoirs publics à l'égard de l'irrespect de ces normes(37,5%des unités
Activités de rues, petits commerces ambulants	Affections respiratoires, pollution Risques de même nature que ceux connaissent les enfants des rues. Violences,	-Pénibilité ; Cadences et rythmes élevés dus aux distances 92% d'entre-elles travaillent dans des conditions très pénibles

	consommation de drogue, vols...Répression/tolérance par les autorités.	
Filles - domestiques	<ul style="list-style-type: none"> -Les risques et danger réels sont physiques et psychologiques liés à leur genre, à leur âge et leur position au sein de l'unité domestique. Travail invisible -Manipulation d'outils tranchants, l'usage de détergents et de produits d'entretien souvent mal maîtrisé par les plus jeunes sont à l'origine d'accidents, dermatose., -L'isolement de leur milieu familial, source de problèmes affectifs -Mauvais traitement A Casablanca 55% ont déclaré être l'objet de mauvais traitement, dont 10% sous formes de sévices physiques et 4,2%) des abus sexuels 	<ul style="list-style-type: none"> -Taches nombreuses, longueur des journées de travail, contraintes physiques et psychologiques, -Surcharge de travail, et l'absence de temps de travail fixe, défini statutairement, 80% travailler plus de huit heures par jour. Jours de repos et de congés annuels, (21,7% et 29% parmi les moins de 15 ans) déclarent ne point en bénéficier sauf au cours de certaines fêtes religieuses. -forte mobilité et instabilité -absence de moyens de protection (gants, blouses...) pour 88% d'entre-elle
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> -Manipulations de produits dangereux (pesticides, engrais,) provoquant des dermatoses et intoxication. -Dans l'élevage, les dangers du milieu naturel (chutes dans les puits ou dans les rivières)l'exposition au soleil, accidents, inondations, pollution des rivières, agression d'animaux provoquant des maladies tels que la rage ou des accidents sur les routes. -Blessures et accidents divers causés par la proximité des machines. -Santé : et développement : déficit pondéral, petite taille et un petit poids -isolement et sentiment d'insécurité des petits bergers dans les campagnes 	<ul style="list-style-type: none"> -Bergers :Pénibilité et dangers du milieu naturel. Le transport de charges et les longues distances à parcourir dans des reliefs parfois montagneux. -l'absence de mesures de moyens de protection
L'exploitation sexuelle des enfants ou prostitution	Risques que courent les enfants des rues. Les ONG locales à Marrakech rapportent l'existence de l'exploitation sexuelle des filles travaillants dans les usines (confection..) par des contremaitres. Dans cette même ville, le rapt et le viol de filles issues de milieu défavorisé à la sortie de l'école par des adultes disposant de protections au sein de la ville. L'exploitation sexuelle s'accompagne de sévices physiques et les jeunes filles sont séquestrées, faisant l'objet de rapports sexuels contraints.	<ul style="list-style-type: none"> -Peu de renseignements concrets ni d'étude systématique sur l'ampleur du phénomène ni sur l'existence réelle d'éventuels réseaux. Prostitution masculine et féminine dans le cadre du «tourisme sexuel». La prostitution à tendance à se réaliser par le biais d'intermédiaires, souvent des femmes de condition modeste - En 1999, quelque 102 cas, répertoriés dont 17 viols, 63 atteintes à la pudeur, 19 cas de prostitution et 3 divers(rapport présenté, par la responsable de l'association Bayti, lors du forum arabo-africain). A Tanger, près de 8% des enfants déclarent être victimes d'exploitation sexuelle Danger pour la moralité
Mendicité	Associée à d'autres activités tel que le vol, les petits services et la vente de cigarettes. Risques que courent les enfants des rues	Les mêmes que celles des enfants des rues
Enfants des rues		
caractéristiques	C'est un mineur pour qui la rue est devenue le principal lieu de vie. phénomène lié à l'urbanisation	

	<p>Fréquentation précoce ; L'âge varie ente 8 et 18 ans et la plupart, ont entre 12 et 15 ans. A Fès, pour 60% des enfants, l'âge de premier départ se situe avant 12 ans</p> <p>phénomène majoritairement masculin</p> <p><i>Ruptures scolaires précoces et non-scolarisation</i> une très forte corrélation entre le phénomène des enfants des rues et les problèmes liés à la scolarité. 43% à Fès et 46% à Rabat sont analphabètes. Les déscolarisés ne pas dépassent pas le niveau de troisième année de l'école fondamentale</p>
Facteurs poussant vers la rue	<ul style="list-style-type: none"> -Les dynamiques démographiques et la pauvreté. A Fès 75% des ménages des enfants de la rue comportent entre 6 et 13 personnes. Impossibilité des familles d'assurer leur cursus scolaire et exercice d'activités fortement liées à l'informel de survie -Les situations et violences familiales .Enfants issus, pour la plupart de familles monoparentales, disloquées pathogènes ou toxicomanes ou sont "adoptés sauvagement" -Qualité de l'école et de l'apprentissage : incriminent la qualité de l'école ou la violence des instituteurs (36% a Tanger), celle des maalems, la mauvaise qualité de l'apprentissage ou l'absence de rémunération. -Les stratégies migratoires.
Conditions de vie et activités	<ul style="list-style-type: none"> -Exercent activités de survie se rapprochant des formes marginales d'auto emploi sous la direction du chef de groupe : petits porteurs, vendeurs de rues, décharger les caisses des pêcheurs - Initiés par les plus grands aux activités de vols, mendicité. Vie en groupe - les espaces d'accueil pour dormir, sont les cimetières, les gares routières, les jardins publics, les vieilles voitures, l'entrée des immeubles sur les filets ou dans les bateaux de pêche.. <p>Manger dans la rue signifie souvent, dépendance de la mendicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - consommation de drogue
Dangers et risques : Pour la santé, la sécurité et la moralité	<p>Problèmes de santé : les séquelles et les instabilités entraînent une perte de l'estime de soi et la perte de repères. troubles psychiques et émotionnels</p> <p>L'usage de drogue induisent des maladies respiratoires, de peau,(eczéma et galle) et des maladies sexuellement transmissible avec des risques de contracter le SIDA ou d'autres maladies vénériennes. Les enfants subissant prostitution, sont sujets à de graves problèmes d'ordre psychologiques. Déséquilibre et carences alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> -Violences et sévices. Violence générée par les bagarres de la journée (coups et blessure avec des objets tranchants) ou durant le sommeil, de la part des plus âgées ou du chef. Sévices sexuels. Le sort réservé aux filles des rues est des plus sordides -Problèmes avec la police et la justice ; Raffe et placement dans des centres de sauvegarde, le commissariat de police, la prison, l'orphelinat, ou dans des maisons des vieux. Les conditions de vie dans ces centres sont variables. Si dans certains elles sont plus ou moins décentes dans d'autres elles le sont moins : . Mauvaises relations avec les adultes, conditions matérielles, mauvaise qualité de l'encadrement, manque d'hygiène, mauvaise nourriture, châtements corporels -La délinquance et la mendicité sont considérées comme des délits pour les enfants passibles de la prison
L'émigration clandestine	<ul style="list-style-type: none"> -Casablanca, Tanger et Bab Sebta sont les réceptacles de nombreux enfants voulant émigrer. Age moyen de 14 à 15 ans., Viennent de diverses régions du Maroc, même de l'Afrique -24% des enfants des rues de Bab Sebta souhaitent émigrer, dans l'attente d'une opportunité, s'initient à la consommation et la vente de la drogue (colle) -L'expédition comporte de nombreux dangers l(cachés sous et dans les camions) -Mauvaises conditions réservées à ces catégories par la police espagnole et au niveau des centres d'accueil (exp. :San Antonio à Ceuta) : Brutalités policières, violences physiques, expulsions forcées et sommaires. Surpeuplement des centres favorisant les mauvais traitements tant du côté du personnel (menace d'expulsions, coups et mesures disciplinaires à l'origine de fuites) que du côté des enfants les plus âgés

CONTEXTE

28. Considéré pendant longtemps un sujet tabou, le phénomène du travail des enfants, constitue depuis quelques années un défi et une source de préoccupation tant des organismes internationaux, des pouvoirs publics que des ONG oeuvrant dans le domaine de l'enfance. Cet intérêt se situe à plusieurs niveaux.

29. *Au niveau des droits humains*, la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, reconnaît que les enfants peuvent prétendre à certains droits et en tant que groupes vulnérables, ils peuvent prétendre à des droits spécifiques. L'enfant doit être protégé des abus et de l'exploitation économique qu'il est susceptible de connaître au cours de son activité et n'être astreint aucun travail comportant des risques, susceptibles de compromettre son éducation et nuire à son *développement* physique, mental, spirituel, moral ou social (article 32). L'analyse des incidences du travail des enfants sur leur développement est important afin de faire une distinction entre les différentes formes de travail exercées par les enfants et entre les pires formes et les autres. Le même article, précise que les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour appliquer ces dispositions et en particulier fixer un âge minimum d'admission à l'emploi, prévoir une réglementation appropriée des horaires de travail, des conditions d'emploi et des sanctions pour en assurer l'application.

30. Cet intérêt peut répondre également à *des impératifs économiques*, en raison de l'impact négatif que les pires formes exercent sur la santé la sécurité des enfants. Les conditions d'emploi préjudiciables à leur dignité, leur moralité, leur sécurité, leur santé et leur éducation vont à l'encontre de la réalisation des objectifs économiques et sociaux du développement.

31. Enfin le contexte de mondialisation de développement des échanges commerciaux et les processus d'ouvertures des économies nationales, imposent de plus en plus de se plier aux processus de compétitivité et donc de valorisation des ressources humaine, souvent incompatibles avec le travail des enfants et notamment dans ses pires formes.

32. La question des enfants au travail au Maroc intervient dans un contexte marqué par plusieurs traits : *Sur le plan international*, les conventions et recommandations internationales de l'OIT reconnaissent que certaines formes de travail des enfants sont pires que d'autres. Le Maroc a dans ce sens ratifié plusieurs conventions : la convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Cette convention engage les états qui l'ont ratifié à mettre en place et poursuivre une politique nationale dont l'objectif est l'abolition progressive du travail des enfants et l'élévation progressive de l'âge d'admission au travail. Elle prévoit également la mise en place d'un âge minimum au travail qui ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire ni en tous cas à 15 ans et autorise un abaissement de cette norme à 14 ans pour les pays les moins développés. L'âge minimum de l'emploi est fixé à 18 ans en ce qui concerne les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquels ils s'exercent risquent de porter préjudice à la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents.

33. Le Maroc a également ratifié la convention 182 de l'OIT de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (de moins de 18 ans) et s'est par conséquent engagé à œuvrer pour son éradication, ce qui reflète les préoccupations et le consensus international qui se dégage en vue de lutter pour son élimination.

34. *Au niveau national ; Sur le plan socio-économique*, l'évolution des structures du marché du travail et les principales mutations, qu'il a connu, au cours des trois dernières décennies, sont des faits marquants. Ces mutations sont liées à, la montée de

l'emploi informel, du chômage qui affecte tout particulièrement les jeunes, la régression relative du salariat stabilisé et la montée de forme précaire d'emploi. Ce contexte est également dominé, par la recrudescence *de la pauvreté* dans le monde rural et touchant en particulier les moins de 15 ans², par les faibles performances qu'accuse l'agriculture où se concentre le gros des effectifs des enfants actifs et les dynamiques démographiques, qui en dépit du ralentissement de la fécondité persistent.

35. *Sur le plan réglementaire*, le Maroc dispose d'une législation nationale qui régit le travail des enfants dans les établissements industriels et commerciaux. Il s'agit de réglementations relatives aux conditions de travail, et de rémunération, (l'âge minimum d'admission au travail qui ne peut être inférieur à douze ans, aux conditions d'apprentissage, le salaire minimum, les congés annuels, la durée de travail), de la protection de la santé et de la moralité des enfants travailleurs et du contrôle de l'application de cette législation par l'inspection du travail. Le projet du code du travail introduit d'un autre côté des améliorations en fixant l'âge minimum d'admission au travail et dans l'apprentissage à 15 ans révolus. Par ailleurs, le décret du 6 septembre 1957 établit une liste de travaux dangereux interdits aux femmes et aux enfants âgés de moins de 16 ans.

36. *Sur le plan social*, le contexte local est marqué par une dynamique associative autour de la problématique de l'enfance et la création d'un ministère délégué chargé de l'enfance et de la famille et de l'observatoire national des droits de l'enfant (ONDE).

37. L'objet de ce rapport est de dresser un état des lieux sur la situation du travail des enfants au Maroc. Plus précisément, il se propose de donner et d'analyser les données sur les principaux secteurs mobilisant le travail des enfants, d'étudier de près les caractéristiques des différentes catégories d'enfants travailleurs, d'identifier les formes de mise au travail et les raisons à l'origine de leur mise au travail ainsi que les conditions dans lesquelles ils travaillent et vivent (A). Il se propose également une tentative d'identification des pires formes dans le contexte socio-économique marocain sur la base de la convention 182 (B). Il se propose enfin d'examiner et d'expliquer la situation des enfants des rues, les contraintes qu'ils vivent sont indispensables pour concevoir en leur direction des actions efficaces (C)

38. Il s'agit d'aborder le travail des enfants dans une perspective socio-économique. Celui-ci est à l'entrecroisement de logiques des droits humains, des logiques économiques, sociales, institutionnelles, et culturelles. C'est ce qui fait toute sa complexité et rend complexe les solutions pour y remédier. L'approche sociologique visera moins à recenser le plus exhaustivement possible les métiers qu'à mettre en évidence les logiques, les interactions, les processus et les mécanismes qui président à la mise au travail enfants.

Problèmes de mesure et de définition

39. *Au Maroc, comme dans de nombreux pays, le travail des enfants est difficile à mesurer : En premier lieu du fait que les connaissances données sont insuffisantes, parfois inexistante ou de qualité médiocre. Et en second lieu en raison de la probabilité plus grande de sa nature familiale non rémunéré ou qu'il, se déroule à temps partiel. Les statistiques disponibles ne fournissent qu'une vue partielle dans la mesure où elles ne tiennent compte que du travail formel enregistré ou des enfants occupés comme salariés, qui constituent généralement une petite fraction de la main-

² Se référer à « Mise à jour de la pauvreté », volume I, rapport principal. Banque Mondiale 2001, Royaume du Maroc.

d'œuvre infantine. Elles excluent de leur champ la majorité des enfants qui travaillent dans le secteur informel et l'artisanat ou encore ceux qui combinent travail et études.

40. *Dans certaines sources tels que l'enquête annuelle sur l'emploi les catégories d'ages retenues « moins de 15 ans » et « 15-24ans » ne permettent pas de mettre en évidence les catégories d'enfants visés par les conventions internationales (7 à 18ans).

41. *Le travail dans ses pires formes est impossible à approcher dans le cadre des enquêtes traditionnelles. Cette difficulté est d'autant plus grande, qu'il se déroule pour l'essentiel dans le secteur informel urbain ou dans l'agriculture où il est non déclaré

42. *L'absence d'un recensement général de l'artisanat sur la base d'une méthodologie rigoureuse rend délicate la connaissance des principales caractéristiques de ce secteur et en particulier les caractéristiques propres aux enfants. Quant au recensement général de l'agriculture, il ne s'intéresse qu'aux exploitations agricoles, mais ne s'intéresse pas à la main d'œuvre infantine.

43. *Le secteur informel comme celui de l'artisanat est difficile à définir. Il peut recouvrir des réalités aussi différentes, que l'artisanat structuré, le commerce de rue, l'emploi non déclaré, la micro entreprise, le travail à domicile et les activités liées à la contrebande. Certaines d'entre-elles, opèrent en marge de la légalité et de la réglementation et d'autres sont tolérées et légales. Les enquêtes nationales existantes sur le secteur informel³ définissent celui-ci comme les petites entreprises qui occupent moins de 10 actifs et ne disposent pas de comptabilité en milieu urbain. Elles évacuent le travail à domicile et les activités de rue, si bien qu'il s'avère délicat d'avoir des informations au niveau national sur ces catégories.

44. *La définition de l'artisanat ne permet pas de tracer toujours une frontière claire entre l'artisanat et l'informel ni parfois entre l'artisanat et les petites industries.

³ « Enquête Nationale sur les entreprises non structurées localisées (Milieu Urbain) », Direction de la Statistique, 1988), Rabat. «Enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain »Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité, Banque Mondiale, 1999, Rabat, « Enquête Nationale sur le secteur informel (ENSI) 1999/2000

A. LES SECTEURS QUI MOBILISENT LE TRAVAIL DES ENFANTS

45. Les poches du travail des enfants se concentrent dans certaines branches et secteurs. La tendance est aussi à une polarisation selon le genre. L'activité des garçons est beaucoup plus localisée dans l'artisanat (à l'exception du tapis), le secteur informel (à l'exception du travail domestique des petites bonnes), l'agriculture et les activités de rue, alors que celle des filles se concentre plutôt dans le tapis et le travail à domicile sous le statut de « petite bonne ».

46. Quatre secteurs seront traités : l'artisanat traditionnel, le secteur informel, les petites filles domestiques et les conditions de travail des enfants dans l'agriculture.

47. Les dynamiques qui déterminent la mise au travail des enfants, dont les dangereuses dans ces secteurs sont indissociables des problèmes de pauvreté des ménages, des dynamiques démographiques, des systèmes scolaires de la situation des employeurs. Dans cette perspective seront étudiés les caractéristiques et itinéraires socio-démographiques propres aux enfants et aux employeurs, la position des familles, les contraintes que vivent les unités de production artisanales et leur environnement économique, les conditions et les relations de travail... Tous ces facteurs exercent une influence dans le type de main d'œuvre enrôlée.

1. LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'ARTISANAT TRADITIONNEL

48. L'artisanat représente 10% du PIB et emploie environ 1,5 millions de personnes (artisans et apprentis). Ce secteur est également source d'emploi, de formation et de revenus pour de larges couches de la population urbaine et un secteur dont le produit dans sa composante artisanat d'art et orienté vers les marchés extérieurs. Le tapis noué main, la poterie, les objets en fer forgé, les ouvrages en bois, vêtement et maroquinerie... sont les principaux produits exportés. Certains métiers sont ancrés dans des traditions urbaines très anciennes avec des règles, des normes de nature coutumières qui régissent chaque corporation¹. Le texte de 1963, définit le statut de l'artisan à partir des critères suivants: le travail manuel, la qualification professionnelle par une formation ou par une longue pratique du métier, l'artisan travaille avec un membre de sa famille, la taille de l'unité ne dépassant pas 10 actifs, l'emploi d'une force motrice limitée à 10 CV, enfin le métier peut s'exercer soit dans le local ou à domicile.

1.1 Importance des enfants travaillant dans l'artisanat traditionnel.

49. En l'absence de recensement sur l'artisanat, les données relatives aux effectifs d'enfants travaillant dans ce secteur font défaut. Toutefois, une étude portant sur "la mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de production"⁴ estime le nombre d'unités artisanales à 72 272, le nombre de coopératives à 292 et le nombre de sociétés à 815⁵. Les unités artisanales, sont composées essentiellement de micro-entreprises et d'indépendants et sont localisées majoritairement en milieu urbain. Cette étude ne fournit cependant pas le nombre d'enfant travaillant dans ce secteur. Si l'on s'en tient à l'enquête annuelle sur

⁴ Etude du projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de production, World Bank et ministère du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle, novembre 1999.

⁵ Ces chiffres s'appuient sur les déclarations des délégations régionales de l'artisanat, sur la base d'un questionnaire et par rapport à chaque métier.

l'emploi, en 1999, 41,9% t des moins de 15 ans qui travaillent dans le milieu urbain se concentrent dans l'Industrie et l'artisanat. En 2001 c'est l'artisanat et les industries manufacturières qui occupent la grande majorité des actifs de moins de 15 ans.

1.2 Caractéristiques socio - démographiques des enfants.

50. L'étude de ces caractéristiques (le contexte familial, les trajectoires et les caractéristiques individuelles) est importante en raison de l'influence qu'elles exercent sur le type et la nature de l'activité occupée.

1.2.1 *Dans l'artisanat, la mise au travail des enfants se fait à un âge précoce.*

51. Les données spécifiques à l'artisanat manquent, mais selon l'enquête de 1996, où l'échantillon comporte de nombreux enfants de l'artisanat, près de la moitié (51%) est enrôlée avant 12 ans et 28% avant 10 ans⁶ ! Les données bien qu'anciennes émanant de la Chambre de l'artisanat de Fès⁷ (CAF) indiquent que près de 35% de la main d'œuvre artisanale de la médina de Fès a moins de 16 ans. Le recours à une main d'œuvre jeune, même s'il s'inscrit dans une tradition ancienne de l'apprentissage est destiné à faire face à la faiblesse de la mécanisation et à la faiblesse des ressources qui sont un trait dominant de l'artisanat. Certains métiers à l'instar de la dinanderie, le tapis, la tannerie, la cordonnerie, le zellige et le tapis font appel, plus que d'autres métiers à une main d'œuvre très jeune, généralement entre 6 et 10ans. Dans le secteur du tapis, l'échantillon étudié par le BIT/IPEC montre que 44% des fillettes ont entre 7 et 12 ans et 52% entre 13 et 14 ans. Dans la couture traditionnelle (confection de djellabas, caftans...), 52% des enfants ont entre 13 et 14 ans, dans les activités liées au travail du bois, du cuir, de la poterie et des matériaux de construction 60 % ont entre 13 et 14 ans.

1.2.2 *La concentration des enfants dans certains métiers et selon le genre.*

52. Le mode d'insertion des enfants est caractérisée par une forte concentration dans le secteur du tapis et la petite confection, la dinanderie, le travail du cuir, la poterie, la céramique et zellige, la menuiserie et les tanneries. Dans la médina de Fès, la répartition des apprentis dans les différentes branches de l'artisanat confirme cette tendance. Le secteur textile-vêtement et cuir mobilise 60,5% des apprentis avec une nette prédominance de la cordonnerie, celui des métaux 17% (en particulier la dinanderie avec 68%) et la branche terre et bâtiment, (carreaux, céramiques, poterie) 11,8%.

53. La répartition selon le sexe permet de faire ressortir le plus grand degré de vulnérabilité des filles. Alors que les garçons investissent des métiers plus visibles (dinanderie, métiers du cuir, teinturier, forge), on peut noter une prépondérance des filles dans la broderie-couture traditionnelle à domicile et surtout dans le secteur du tapis, dont les traits présentent des similitudes avec le travail à domicile. Comme le travail des petites bonnes, celui des fillettes du tapis représente la figure par excellence de la division sexuelle du marché du travail des enfants. Domaine

⁶ Les enfants au Travail. Cas du Maroc, Benradi, M. et El Aoufi N. 1996, UNICEF.

⁷ Recensement des entreprises artisanales. Région économique centre Nord Rapport d'analyse. Préfecture Fès Médina. 1992

exclusivement réservé aux filles, il est constitué comme une forme d'emploi socialement acceptable et toléré en raison des normes sociales.

1.2.3 Les niveaux de formation scolaire et professionnelle

54. Les niveaux de formation scolaire et professionnelle sont faibles et montrent l'étroite corrélation entre le travail des enfants dans l'artisanat et le système éducatif. Dans le tapis, 97% des filles ne sont pas scolarisées et la moitié n'est jamais allée à l'école, dans le secteur de la couture traditionnelle, 46% n'ont jamais été à l'école. Dans le secteur du bois cuir, poterie, zellige, 38% n'ont jamais fréquenté l'école et 61% ne l'ont fréquenté quelques années (BIT/ IPEC). L'artisanat, comme le secteur informel est de plus en plus alimenté par les rejetés du système scolaire et des analphabètes. Il n'est pas rare de constater que certains ne savent ni lire, ni écrire. Ainsi la lecture et le calcul qui conditionnent le rythme et la fixation des connaissances chez l'apprenti font souvent défaut contribuant à l'allongement de la durée de l'apprentissage.

55. La formation dans les métiers s'effectue sur le tas auprès du patron sur le lieu même du travail. Elle répond à un type particulier d'organisation de la production et du travail. L'apprentissage s'appuie sur les normes sociales et institutionnelles de la société traditionnelle où la transmission des techniques et des qualifications s'opère de génération en génération et permet d'accéder à la vie professionnelle. Le maître artisan ou « maalem », dans l'artisanat traditionnel, disposait, à côté d'un ouvrier, d'un apprenti, généralement son fils, qui non seulement le secondait, mais devait aussi prendre la succession de l'activité. L'observation, l'imitation puis la reproduction de certaines tâches de plus en plus complexes constituaient les principales étapes de l'apprentissage.

1.3 Les formes de mises au travail.

Il existe une diversité et une complexité des formes de mise au travail des enfants. Le salariat au sens classique est loin être une forme courante. Ce qui domine c'est les formes non salariales : Des apprentis, des aides familiaux, des travailleurs à domicile.

56. Les apprentis. Les travaux et études convergent vers l'existence d'une main d'œuvre enfantine fortement dominée par la présence d'enfants travaillant sous le statut d'apprentis; 53,7% des unités artisanales emploient entre 1 et 3 apprentis et 70,6% ont de 1 à 4 apprentis⁸. L'effectif dans certaines unités peut aller jusqu'à 30, comme c'est le cas dans les fabriques de tapis. L'existence des enfants-apprentis est variable selon les métiers mais d'une manière générale plus le processus d'innovation est élevé, moins la proportion des apprentis est élevée. L'apprentissage sur le tas demeure le mode dominant d'insertions des enfants dans les activités artisanales Il constitue un pilier essentiel du système organisationnel des petites unités artisanales et un élément incontournable dans leur reproduction. Mais de plus en plus, il devient ainsi une forme de mobilisation de la main d'œuvre à faible coût où la formation est plus apparente que réelle (Cf. infra).

57. Les aides familiaux ne semblent pas constituer une composante importante des formes de mise au travail. Ce qu'on entend ici par aide familial se réfère à la famille nucléaire, qui se réduit à la proche parenté Dans une acceptation beaucoup plus large, il renvoie à la famille élargie. Les seules données disponibles, celle du recensement

⁸ Etude sur le projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans l'artisanat de production (1999) op. cit p.5

de la Chambre de l'Artisanat de Fès (CAF) révèlent que cette catégorie ne constitue que 1.93% de la main d'œuvre dans la médina de FES. Cette faiblesse des aides familiaux pourrait s'expliquer par la dégradation de l'apprentissage dont les symptômes les plus visibles sont le caractère de moins en moins héréditaire de l'activité et ceci contrairement aux logiques anciennes.

58. Les travailleuses à domicile. Celui-ci reste quasi exclusivement réservé aux fillettes. Sous ce statut la ségrégation hommes femmes ne fait aucun doute et reproduit le schéma désormais classique de la division du travail selon le genre. Le travail à domicile est considéré non comme une activité mais comme un moyen d'obtenir un revenu supplémentaire. Au Maroc, le travail à domicile des femmes est de tradition ancienne, correspondant ainsi à des normes culturelles et sociales : broderie, couture, petite confection, sont le fait de femmes mais également de fillettes.

1.4 L'environnement socio-économique des artisans et des unités artisanales

59. Ce contexte est dominé par un faible niveau scolaire des maîtres-artisans, un processus d'informalisation de nombre d'activités, d'une position instable sur le marché et de l'usage de mode de production qui favorise le travail des enfants dans certaines activités dangereuses.

1.4.1 *Les caractéristiques socio-démographiques des employeurs*

Les caractéristiques socio-démographiques des employeurs (age, niveau scolaire et de formation...), et l'environnement socio-économique dans lesquels évoluent les entreprises artisanales exercent une influence sur la mobilisation d'enfants jeunes et malléables. Il ressort en effet des études existantes que nombre de « maalems » sont analphabètes ou ont un niveau scolaire très faible : 63,4% sont soit « sans instruction » soit ont fréquenté l'école coranique ou n'ont guère dépassé le stade du primaire⁹. L'acquisition des qualifications provient essentiellement de l'apprentissage traditionnel sur le tas et rarement d'un centre de formation professionnelle, le passage par un centre de formation formelle ne joue aucun rôle. Avec de tels niveaux de scolarisation, il est évident que l'organisation de l'apprentissage se heurte à des difficultés, les patrons pouvant difficilement transmettre les acquis techniques, l'usage de produits nouveaux, et avoir une connaissance de la réglementation sociale et d'hygiène, de santé et de sécurité.

1.4.2 *L'artisanat se caractérise par un processus d'informalisation et une faiblesse de la réglementation.*

60. En dépit de son hétérogénéité, dans les faits, nombre d'éléments indiquent que l'artisanat ancien dans certaines branches connaît un déclin qui le fait dériver vers la logique des activités informelles. Il s'agit de la désagrégation des règles des corporations, de la faiblesse des contraintes administratives et réglementaires, de la faiblesse des barrières à l'entrée des activités, qui fait que celle-ci s'auto reproduisent et se concurrencent, jouant sur la qualité et les coûts de production.

⁹ Ibid (1999)

1.4.3 *La position des unités artisanales sur le marché favorise l'emploi des enfants.*

61. L'artisanat est dominé par des micro-entreprises ne dépassant pas plus de 5 actifs qui vivent de contraintes liées, au très faible accès au crédit officiel, à l'approvisionnement et aux débouchés et aux marchés. La faiblesse des équipements, de la mécanisation et l'instabilité des marchés est la règle. Les achats se font souvent au détail et les ventes à la commande. L'activité est irrégulière et la mobilisation de la main d'œuvre se fait selon l'état des commandes, rendant instable dans le temps l'emploi. Le travail des enfants, fortement malléable en termes de durée et de régularité s'adapte plus que celui des adultes aux irrégularités des marchés et des commandes. Cette caractéristique permet de mettre l'enfant en situation de suremploi ou de sous emploi selon les commandes. Par ailleurs comme le niveau de qualification est généralement faible et compte tenu du caractère non spécialisé du travail, l'apprenti est mis à contribution pour effectuer les tâches les plus diverses.

1.4.4 *Les modes et les techniques de production.*

62. Le travail des enfants dans l'artisanat sert à palier en partie la faiblesse de la mécanisation. Si certaines unités sont dans une position confortable et intègrent les différentes étapes du processus de production, dans nombre d'activités du cuir, parmi les menuisiers, les dinandiers en particulier, la mécanisation est faible. Certaines techniques de production font exclusivement appel au travail des enfants et les encourage : Par exemple l'emploi des fillettes dans la fabrication des tapis en raison de « l'agilité de leurs doigts » est devenue désormais des exemples classiques de mode de produire justifiant le travail des enfants. Cependant, nombre de travaux relatifs à l'Inde ont démontré par exemple que le mythe des doigts agile ne se vérifie plus et que les tapis de meilleure qualité, sont fabriqués par des adultes.

63. En somme, l'environnement économique instable, l'irrégularité de l'activité et des débouchés, la faiblesse des moyens techniques, le faible accès au crédit officiel, se répercutent sur le mode de gestion de la main d'œuvre et les formes de mobilisation de celle-ci. Cette dernière reposera sur une main-d'œuvre jeune, occasionnelle, non protégée, faiblement ou non rémunérés.

1.5 Les relations de travail et d'apprentissage

64. Les relations de travail entre le maître artisan et l'enfant apprenti s'exprime à travers une dépendance bien hiérarchisée si bien qu'il s'avère délicat de parler de véritables relations de travail.

1.5.1 *Le contenu nouveau de la relation d'apprentissage.*

65. La mobilisation des enfants à travers l'institution de l'apprentissage traditionnel, au sein de l'unité de production est de tradition ancienne au Maroc. Cette institution a toujours assuré une fonction économique et un rôle social. Source de main d'œuvre pour les unités, l'apprentissage sur le tas est également un moyen d'intégration sociale, procurant l'activité face à l'alternative de la délinquance ou du chômage. De ce point de vue, il joue un rôle positif et demeure formateur dans certains métiers comme la babouche. Cependant, de plus en plus les rapports qui le caractérisent en font un mode de gestion de la main d'œuvre à un faible coût. Dans certaines activités,

on assiste à la dégradation de l'apprentissage¹⁰. Les enfants restent confinés pendant longtemps à l'exécution de travaux subalternes peu formateurs ou à l'observation, les maîtres artisans recourant à des artisans confirmés pour exécuter une commande. Les apprentis dans certains cas ne sont pas mis en situation d'apprentissage ; leur formation est de mauvaise qualité, sommaire et insuffisante puisqu'ils n'ont pas effectué le passage par les différentes étapes nécessaires à la fabrication du produit. L'accès et la manipulation des machines sont limités du fait, selon des témoignages d'enfants, qu'ils ne disposent pas d'assurance contre les accidents de travail (couture, menuiserie). Tout au plus il leur en est permis l'usage en fin de journée (tour dans la dinanderie. Dans la poterie 73% ne reçoivent aucun apprentissage. Compte tenu des faibles niveaux de scolarisation tant des enfants que des patrons, les outils de base que constituent la lecture et le calcul qui conditionnent le rythme et le niveau de compréhension et la fixation des connaissances chez l'apprenti font souvent défaut. L'absence de ces bases et d'un programme de formation, allongent la durée de l'apprentissage et en dépit d'une pratique ancienne, ce statut a connu une évolution avec un contenu nouveau. L'apprentissage sur le tas peut être plus apparent que réel et plus proche de l'emploi domestique que d'un emploi ouvrier.

1.5.2 Précarité juridique des enfants

66. L'absence de contrat de travail est la règle dans l'artisanat. Le recrutement, passe dans la plupart des cas par les réseaux familiaux et les relations personnelles et donc un simple contrat verbal scelle l'alliance entre la famille de l'enfant et le patron. Ceci se traduit par l'existence d'un double rapport de dépendance de l'enfant et à l'égard du patron et de sa famille et implique Et confusion entre ce qui relève de la sphère de travail et de la sphère domestique.

67. La durée de travail est marquée par l'existence de journées de travail qui dépassent la durée telle que fixées par la réglementation. A titre d'exemple, dans le tissage du tapis, 51% des enfants ont des journées de travail qui dépassent les dix heures et d'une manière générale, la tendance est à l'allongement de la journée de travail dans les périodes de forte commande.

68. Quant à la rémunération, les enfants, en tant qu'apprentis, ne sont pas censés être rémunéré, la formation qu'ils reçoivent étant la contrepartie. Dans les faits, les maîtres artisans leur versent une rétribution hebdomadaire et parfois quelques gratifications. Les données empiriques donnent quelques indication sur les salaires perçus : 60% des fillettes travaillant dans le tapis perçoivent un salaire inférieur au SMIG et 34% ne perçoivent aucun salaire en raison de leur statu d'apprenties. Dans la dinanderie, un enfant dans le polissage touche 30 DH par semaine¹¹.

69. D'une manière générale la législation du travail et la législation sociale (protection sociale, assurance maladie et contre les accidents de travail) n'a pas cours et n'a pas beaucoup de signification aux yeux des artisans qui l'estiment inadaptée tant aux logiques de fonctionnement des unités artisanales qu'à l'irrégularité de l'activité et à l'instabilité de la main d'œuvre. Nous reviendrons sur les aspects relatifs au caractère dangereux de certains métiers dans la section B en mettant en évidence les conditions de travail.

¹⁰ Ibid(1999)

¹¹ Evaluation sociale de la sauvegarde de la médina de Fès. « Activités économiques ». Banque Mondiale, Préfecture de Fès - Médina, 1995.

2. LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR INFORMEL

70. L'une des principales mutations qu'a connu le marché du travail au Maroc durant les deux dernières décennies est la montée des activités informelles. Marqué par une forte hétérogénéité, ce secteur occupe de nombreux enfants, génère de revenus, dans des branches vitales à la satisfaction des besoins des populations. En 1982, la part des activités informelles dans l'emploi total en milieu urbain est estimé à 56.9%¹². Celui-ci, semble par ailleurs, s'être consolidé au cours des années 1980 et 1990, en liaison avec l'urbanisation, l'exode rural, la chute de l'emploi officiel, l'échec des politiques éducatives. Ainsi « sur 600.000 emplois nouveaux créés dans les villes entre 1986 et 1990, environ les trois-dixièmes concernent les travailleurs salariés; le reste revient, dans une large mesure à l'expansion du secteur informel »¹³. Ce secteur comporte une composante localisée (mécanique auto, électricité...) et des activités de rue et ambulantes. Dans les enquêtes Nationales, la définition du secteur informel retient uniquement les unités localisées en milieu urbain, qui n'ont pas de comptabilité et qui ont moins de 10 travailleurs.

2.1 Le travail des enfants dans le secteur informel localisé

71. L'analyse sur travail des enfants sera approchée sur la base de l'enquête Nationale sur le Secteur informel (ENSI) 1999/2000 et sur la base de l'enquête sur le secteur informel en milieu urbain, (ESI, 1999). Cette dernière même si elle n'intègre pas les enfants dans son approche (à l'exception de la répartition des actifs de moins de 15 ans selon les secteurs) a le mérite de donner des informations intéressantes sur le secteur¹⁴. Cette dernière révèle en effet quelques traits majeurs: La grande majorité des unités sont des micro-entreprises de création récente, comportent moins de 5 actifs, où dominent les travailleurs indépendants, une prédominance des micro-unités de services et de commerces¹⁵. Les ateliers informels fonctionnent en mobilisant une main d'œuvre jeune, faiblement scolarisée dont ils assurent la formation et l'acquisition des qualifications sur le tas sous le statut d'apprentis et d'aides familiaux. Cette composante du secteur informel présente des similitudes avec l'artisanat traditionnel et tout particulièrement les services de réparation et d'entretien. On ne reviendra sur ces caractéristiques que pour les compléter par des traits pertinents.

2.1.1 Caractéristiques des enfants travaillant dans l'informel localisé

72. Le tableau A10bis relatif à la répartition des enfants dans le secteur informel (ENSI, 1999/2000) selon le milieu et le sexe, indique que l'emploi des enfants dans le secteur informel est à prédominance masculin (76,9 du total de la main d'œuvre des moins de 15ans). Ceci n'est pas étonnant puisque les filles sont mobilisées dans l'informel à domicile où elles ne sont pas visibles. Elle indique également que la grande majorité des enfants de ce secteur se trouve dans les zones urbaines (64%)

¹² L'emploi au Maroc: sources d'information, niveaux, structures et difficultés d'approches, Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 1984

¹³ Banque Mondiale, (1993), Poverty, adjustment, & growth, Kingdom of Morocco

¹⁴ données concernant le local, les conditions de création de l'unité, les aspects organisationnels (approvisionnement, marché, capitalisation), le financement, l'emploi et le marché du travail, la formation, les capacités d'expansion de l'unité, les facteurs de blocages, l'environnement institutionnel (fiscalité, charges sociales, santé et hygiène....)

¹⁵ Sur un total de 515 400 d'unités informelles localisées identifiées, le commerce représente 45% des unités informelles, suivi des services (37%), cependant que l'industrie et le bâtiment ne représentent respectivement que 14% et 4% ESI (1999), p.25

confirmant le fait que le développement des activités informelles soit lié au processus d'urbanisation et à l'émigration vers les villes. La décomposition selon le sexe et le milieu indique que, la proportion des filles dans le rural est relativement plus importante que celle des garçons : 60,1% de la main d'œuvre des filles de moins de 15 ans du secteur informel est concentrée dans le monde rural, contre seulement 28,9% des garçons.

73. Les enfants occupés dans le secteur informel, se caractérisent par leur grande jeunesse : Les moins de 12 ans représentent une proportion non négligeable (36%) mais la grande majorité se concentre dans la tranche 13 et 14 ans. Ceci est confirmé dans le cas des enfants travaillant dans les activités des métaux et garages où la majorité mobilisés par ces activités a entre 13 et 14 ans.

74. Le niveau scolaire est bas. Le secteur informel est dominé de plus en plus par les rejetés du système scolaire (tableau A12 Bis) ; 30% des moins de 15 ans travaillant dans le secteur informel n'ont aucun niveau, 4,9% ont un niveau se limitant à l'école coranique, 57,3 n'ont guère dépassé l'école primaire et une très faible proportion (7,8 %) ont le niveau du collège. Ainsi le secteur informel est plutôt alimenté par une main d'œuvre enfantine qui est soit analphabète soit déscolarisée. La vulnérabilité des enfants et leur statut dans le travail sont liés aux bas niveaux d'instruction

2.1.2 Statuts et formes de mise au travail.

75. Il existe une diversité et une complexité des formes de mise au travail qui varient selon la position des enfants dans la hiérarchie du travail, selon le sexe, les appartenances familiales et les stratégies familiales de recherche de complément de revenus. On retrouve les mêmes catégories que dans l'artisanat traditionnel. Comme le montre les données sur la répartition selon la situation et le sexe de l'ENSI 1999/2000, la main d'œuvre mobilisée, l'est essentiellement sous le statut d'aide familial non rémunéré (42% du total de la main d'œuvre enfantine) et d'apprenti (34,8%).

76. Le salariat ne semble pas être une forme courante de mise au travail et ne concerne qu'une très faible proportion des enfants occupés. Il reste l'exclusivité des jeunes garçons, alors que les filles en sont totalement exclues. Il faut ajouter que le salariat dont il est question n'est pas un salariat protégé au sens classique (stabilisé, affiliés à des organismes socialisés...) et se caractérise par une forte instabilité et mobilité. Ceci semble confirmer l'une des principales mutations qu'a connu le marché du travail au cours des deux dernières décennies marqué par la baisse du salariat protégé et à la montée des formes non salariales.

77. Les indépendants constituent une proportion non négligeable et comme on peut s'y attendre, ce statut est plus le propre des enfants de sexe masculin que féminin. Par ailleurs les indépendants sont plus fortement présentes dans les activités de services, de commerce et d'une manière générale des activités de rue, ce qui semble s'expliquer par le fait que ces activités ne demandent aucune formation et quasiment pas de capital de départ. Ajoutons également que d'une manière générale, les indépendants sont une catégorie qui a connu une forte expansion au cours des deux dernières décennies. Il s'agit dans ce cas de forme d'auto emploi souvent lié a un impératif de survie.

78. Les apprentis, autrefois mobilisés uniquement par l'artisanat traditionnel, le sont de plus en plus par certains services (réparation auto, radio, TV...). Ces activités suscitent une nouvelle demande de qualification dispensée sur le tas et répondent à un besoin particulier d'organisation de la production et de gestion de la main d'œuvre à un moindre coût.

79. La formation s'effectue à travers le système d'apprentissage sur le tas, considérée comme source de formation pour les jeunes. Mais la formation qui y est dépensée est insuffisante et se répercute forcément sur la qualité des produits de ce secteur. Les centres de formations professionnels n'ont qu'un impact limité, ce qui montre le manque d'adaptation des programmes qu'ils dispensent à la réalité et aux possibilités des activités informelles puisque que leurs sortants sont plus compatibles avec les logiques organisationnelles des entreprises du secteur moderne.

80. Les aides familiales. Alors que dans l'artisanat la main d'œuvre est d'abord mobilisée sous le statut d'apprenti, dans le secteur informel, les enfants le sont d'abord en tant qu'aides familiaux. Ceci s'explique vraisemblablement par le fait que l'informel demeure encore le réceptacle des éléments de l'exode rural où les enfants sont recrutés essentiellement à travers les réseaux familiaux (famille nucléaire et élargie). Il est essentiel de souligner que sous ce statut, précaire, non rémunéré, les filles participent plus que les garçons. La proportion des garçons est insignifiante et la ségrégation sexuelle ne fait aucun doute. Le statut d'aide familiale concernant les filles se confond souvent avec le travail à domicile en raison de normes culturelles ou sociales selon lesquelles la place des femmes est à la maison.

2.1.3 *Métiers et branches mobilisant le travail des enfants.*

81. Selon l'ESI (1999), la répartition des effectifs de moins de 15 ans selon les secteurs d'activités (voir annexe) fait apparaître que les services mobilisent la plupart des enfants (39,0%), suivi des petites industries (37,9%. Le commerce occupe une part non négligeable (21,3%) et enfin le bâtiment ne semble pas constituer un secteur d'accueil.¹⁶ *La répartition selon les branches d'activité* et le sexe (tableau F3) donnent plus de précisions et confirme ces tendances : Les petites industries textiles sont le réceptacle privilégié des filles (51,4%). Il s'agit dans le cas présent des activités artisanales, du secteur du tapis, de la petite confection, broderie... Les activités de commerce et surtout la petite réparation (24,6%) et services sont majoritaires et mobilisent prioritairement les enfants de sexe masculin.

82. *Dans les services* on peut distinguer, les services de réparation, des services personnels non classés qui peuvent relever des activités localisées ou des activités de rue et les services domestiques (petites bonnes) qui feront l'objet d'une section à part.

83. *Les services de réparation et d'entretien* constituent un pôle attractif. Les activités les plus répandues sont celles de la mécanique et la réparation générale, les ateliers de carrosserie-peinture, de soudage, de fraisage, tôliers, cyclisme, pneumatique... Ce sont aussi, mais dans une moindre mesure, les activités de services d'entretien et réparation électrique (TV, radios, éclairage, l'électro-ménager) avec une prédominance de l'électricité auto. Ces activités sont dominées par la présence de micro-entreprises de moins de 5 travailleurs (66,4%) avec une prépondérance d'apprentis¹⁷. Au-delà de l'hétérogénéité de ces activités, l'usage de la main d'œuvre enfantine est en partie liée à l'expansion de ces activités dans les villes, suite à l'apparition sur le marché des biens nécessitant des services de réparation. Ceci, d'autant plus que la majorité de la population ne peut accéder aux biens durables en raison de leur coût élevé..

¹⁶ ESI (1999)

¹⁷ Etude sur la mise en place d'un système de formation par apprentissage dans l'artisanat de services, (2000)

84. *Les services personnels divers.* Il s'agit d'enfant travaillant dans des cafés, dans des gargotes où leur tâche se réduit à des tâches domestiques ; Faire le service, la plonge, le ménage ...

85. *Le commerce fixe.* Dans la plupart des cas, ce sont des enfants qui sont des aides familiales ou qui font partie des réseaux d'appartenances villageoises du patron. On peut à titre d'exemple citer le cas des épiceries largement dominé par les « soussis » provenant du sud du Maroc et qui à partir de filières migratoires organisées initient les plus jeunes à la pratique du commerce. Ces enfants travaillent aussi dans les drogueries, surveillent les boutiques ou font des courses.

2.1.4 *Les contraintes vécues par les micro-entreprises informelles localisées*

86. Ces contraintes, similaires à celles que connaissent les activités artisanales, permettent de déterminer pourquoi les unités informelles recourent à la main d'œuvre infantile. Selon l'ESI (1999) la plupart des unités sont des micro-entreprises individuelles ne dépassant guère cinq salariés. Les formations tant scolaires que professionnelles des chefs d'unités sont faibles ; 80% n'ont pas dépassé le niveau de l'école primaire. La quasi-totalité a suivi le même itinéraire d'apprentissage sur le tas que celui des enfants. Ces unités vivent des contraintes liées à une gestion très empirique répondant à des nécessités du court terme. Souvent le budget de l'entreprise se confond avec celui du ménage., 93% d'entre-elles ne détiennent pas une comptabilité. Les logiques entrepreneuriales sont souvent absentes et les logiques familiales plus à l'œuvre. L'usage de machines modernes est l'exception. Le recours à la sous-traitance entre unités informelles est une pratique courante quand il s'agit de rentabiliser ou d'utiliser une machine. L'irrégularité de l'activité liée essentiellement au caractère aléatoire de la demande ou à son insuffisance, pose des problèmes de débouchés et de marchés, sans parler de la concurrence entre les différentes unités. Toutes ces contraintes expliquent les formes particulières de gestion de la main-d'œuvre et le recours avant tout à une main d'œuvre jeune, malléable, sous payée ou quasi gratuite. *Il est évident que pour nombre de micro-entrepreneurs informels, ils seraient contraints de fermer leurs ateliers ou de se reconvertir à des formes plus cachées, s'ils devaient payer les enfants apprentis au prix d'un travailleur plus âgé (compagnon).* Il faut ajouter que, plus que le travail des autres catégories, celui des enfants se prête à la clandestinité et l'illégalité ce qui est une des caractéristiques du secteur informel. Dès lors, l'appel à la main d'œuvre infantile et son importance répondent à un besoin particulier d'organisation de la production et de gestion de la main d'œuvre à un moindre coût.

2.1.5 *Les relations de travail et d'apprentissage dans les ateliers informels*

87. Il s'avère délicat de parler de véritables relations de travail dans le cas où sphère de travail et sphère familiale ou de non travail se confondent. Ces relations sont marquées par la dégradation de la relation d'apprentissage, le faible respect de la réglementation étatique et l'absence de contrat de travail.

88. *La dégradation de l'apprentissage.* Les travaux font ressortir que la tendance dans le secteur informel localisé est à l'allongement artificiel de la durée d'apprentissage des enfants et à sa dégradation, engendrant un processus de déqualification. L'échantillon étudié par l'enquête sur le travail des enfants (1996) fait ressortir que 63% des enfants déclarent ne recevoir aucune formation. Dans la tôlerie où la main d'œuvre est la plus jeune, la durée de l'apprentissage est très longue

et peut aller jusqu'à dix ans. Les enfants dans la mécanique auto sont confinés à un rôle d'observation ou à des tâches peu formatrices ou subalternes, le patron refusant de « livrer les ficelles du métier ». Plus que dans l'artisanat traditionnel, la présence d'apprentis cache l'existence de formes « d'exploitation. « Le maalem n'apprend plus le métier, comme la loi le prévoit aux enfants engagés dans le travail. C'est un système qu'il faut revoir dans ses principes » déclare un inspecteur du travail¹⁸.

89. *La "flexibilité" et la faiblesse de la réglementation étatique.* Il est de tradition de considérer les entreprises informelles comme celles qui échappent à la réglementation du travail, (horaires salaire minimum...) et la réglementation sociale (protection sociale, assurance) et seraient caractérisées par la faiblesse des contraintes juridiques.

90. *Les pratiques de rémunération sont flexibles.* Situées sur des marchés instables et étroits, les unités informelles ne garantissent pas des *revenus réguliers à la main d'œuvre*. Comme dans l'artisanat la rémunération des enfants, quand elle existe, est hebdomadaire. Cette flexibilité des rémunérations est d'autant plus réalisable qu'elle s'opère dans le cadre de rapports familiaux de travail et en l'absence de respect de la législation du travail. L'ESI (1999) montre que par rapport aux autres catégories de la main d'œuvre, les apprentis sont ceux pour qui les revenus sont les plus bas¹⁹. A titre d'exemple le salaire d'un apprenti dans la mécanique auto varie entre 50 et 100 DH par semaine, celui d'un apprenti menuisier de 40 DH.

91. *La durée de travail.* Les unités du secteur informel dépassent les normes quotidiennes de travail et la réglementation relative aux horaires de travail n'y a pas cours. Comme on peut le constater (tableau 9 en annexe), la durée hebdomadaire de travail est longue et dépasse la durée réglementaire et tout particulièrement pour les garçons et parmi ces catégories ceux qui ont entre 11 et 15 ans. A titre d'exemple, dans les activités des métaux et garage la durée de travail dépasse les 10 heures par jour pour 84% des enfants en particulier les garçons. Cependant, dans la mesure où l'activité des filles est invisible se déroulant à domicile et où il y a souvent confusion entre travail domestique et activité économique, la durée de travail de ces catégories est vraisemblablement sous estimée. Cette tendance à l'allongement hebdomadaire de travail s'explique par nombre de facteurs. En premier lieu, elle est révélatrice de l'environnement économique instable dans lequel évoluent les unités informelles et de leur faible degré de capitalisation et en second lieu, par l'ignorance des règles relatives à la durée réglementaire. Dès lors, on peut assister à la tendance est à l'allongement de la journée de travail, en cas de forte commande et, à des ateliers qui se vident en cas de marasme.

92. *Comme dans l'artisanat, il n'existe pas de contrat de travail écrit garantissant l'emploi et la protection sociale des enfants.* De manière générale, l'absence de réglementation étatique est de rigueur. 91% des micro-entreprises ne sont pas affiliées à la caisse de sécurité sociale, près de 40% d'entre-elles ignorent la réglementation relative aux horaires de travail, peu nombreuses sont les unités qui souscrivent à une assurance pour le local (17,7%) et 10,7% seulement déclarent avoir une assurance pour les employés²⁰.

93. En fait, si la réglementation étatique (santé, hygiène, salaire minimum...) a rarement cours, ce n'est pas toujours par volonté délibérée d'échapper à la réglementation. L'ESI(1999) a montré le rôle essentiel joué par une certaine forme de

¹⁸ Voir, Les enfants au travail. Cas du Maroc(1996)

¹⁹ C'est ainsi que le revenu mensuel moyen est de 633,8 pour l'apprenti, de 1301,8 pour l'aide familial et de 1347,4 DH pour les employés. (p. 132)

²⁰ ESI (1999), op.cit.

tolérance à l'égard des activités informelles. De même qu'elle a montré que nombre de micro entreprises ignorent tout simplement la réglementation étatique ou/et ne se sentent tout simplement pas concernés par elle ou ne sont tout simplement pas contrôlés, faisant l'objet de tolérance de la part des pouvoirs public. C'est notamment le cas concernant les motifs de non-respect des règles d'hygiène et de santé, mais c'est aussi le cas de la réglementation en matière de protection sociale.

2.2 Activités de rue et marginalité : auto emploi, pluri-activité et statut mal défini

94. Dans un contexte défavorable, le recours à l'auto emploi et au travail indépendant, souvent lié à un impératif de survie et caractérisé par une grande précarité, constitue une forme dominante du travail des enfants dans les activités informelles non localisées. Selon l'ENSI (1999/2000), les moins de 15ans, opérants sous le statut d'indépendants représentent 16,2 de la main d'œuvre enfantine dont 90,3% sont de sexe masculin. L'auto emploi peut se présenter sous des formes variables qui peuvent être soit autonomes soit dépendantes. D'une manière générale, Il s'agit de micro services et de micro-commerces de rue. Ces activités, dans leur composante, ambulante sont des activités les moins exigeantes en capital et en qualifications particulières, c'est ce qui fait qu'elles soient investies par des enfants.

2.2.1 Les services personnels non classés

95. Ce sont des activités à petite échelle, exercées par les enfants dans le cadre de l'auto-emploi.. La majorité de cette catégorie a entre 13 et 14 ans, est non scolarisée(86%). Près du tiers n'ont jamais fréquenté l'école, un peu plus du cinquième connaissent des situations familiales difficiles et vivent dans des familles de grande taille. (BIT/IPEC).

96. Les enfants peuvent opérer dans les services marginaux; petits porteurs, petits travaux de manutentions, travaillant aux alentours des gares routières, dans les ports et les marchés. Leur statut peut se confondre avec celui des enfants des rues. Il s'agit également d'enfants cireurs de chaussures, laveurs de voitures, petits guides touristiques non officiels, gardiens de parking qui peuvent exercer à titre d'indépendants ou être liés à des organisations plus formelles... On peut dans ce dernier cas citer l'exemple des faux guide qui travaillent pour des bazaristes pour qui ils « rabattent » la clientèle moyennant rémunération. On peut citer également celui des petits gardiens de parkings qui peut être engagés, par le sous locataire ou par le gardien principal en contre partie d'un pourboire ou d'un repas. Les services de gardiennage revêtent parfois une forme de mendicité déguisée. On s'improvise gardien même en l'absence de parking en contrepartie d'un pourboire pour un service non demandé.

2.2.2 Petits commerces de rue.

97. Les ventes dans la rue pratiquée par les enfants est un phénomène omniprésent d'informalité dans les villes marocaines, marqué par le chômage, la montée de la pauvreté et de l'exode rural. La pression de petits vendeurs de rue sur l'espace urbain est souvent à l'origine d'encombrement, de risques d'hygiène et d'insalubrité et de dangers pour ces catégories. Comme le montre les principales enquêtes, le travail des enfants dans les petits commerces vient en seconde position. Il s'agit pour l'essentiel des activités de survie, qui s'exercent dans la rue, déterminées en fonction du flux et

reflux des clients potentiels et des habitudes des acheteurs. Dans l'enquête de la direction du travail / IPEC, la plupart des enfants sont des vendeurs fixes ou ambulants, exerçant des activités liées au tourisme (petits vendeurs d'objets d'arts). Ils fournissent une gamme de produits aux ménages à revenu bas ou intermédiaire et vendent à l'unité le produit : sachets en plastique, gâteaux, sucrerie, cigarettes à la pièce... Dans les marchés et en plein air, ils se livrent au décorticage de poissons et au déplumage de poulet. La pluri-activité est courante. Souvent petit commerce et services sont accomplis parallèlement à d'autres services.

98. Ces catégories sont relativement les plus jeunes (87% parmi ces catégories ont entre 10 et 14ans) vivant des situations familiales souvent précaires. Ils sont aussi les moins scolarisés et ceci n'est pas étonnant quand on sait que ces activités n'exigent aucune qualification. Il serait intéressant de souligner, que dans certains cas, les enfants vendeurs de rues opèrent non dans le cadre de rapports concurrentiels avec les commerces localisés et structurés mais dans des rapports de complémentarité. Les derniers fournissant aux premiers les marchandises destinées à une clientèle qui n'est pas à leur portée. Dans ce cas, comme on l'a observé précédemment, l'auto emploi est dépendant d'activités plus organisées

3. LES FILLES- DOMESTIQUES

99. La mobilisation filles, comme domestiques, appelées aussi « petites bonnes » est une pratique courante dans certains pays en développement et le Maroc n'échappe pas à ce phénomène²¹. Il s'agit dans ce cas des filles de moins de 18 ans qui travaillent en dehors de leurs familles. Ces catégories constituent une composante non négligeable de la main-d'œuvre féminine, vraisemblablement la plus précaire et la plus vulnérable car la plus invisible puisque cette forme de mise au travail se déroule à domicile et s'intègre dans un schéma désormais classique de la division du travail selon le genre. Ces catégories en effet cumulent un triple handicap, attendant à leur sexe, leur âge et leur appartenance aux activités informelles à domicile. L'accès de filles à cette activité est lié, entre autre, à des contraintes et normes sociales et familiales, marquées par une inégalité d'accès à l'éducation et à la formation.

100. Cette forme de mise au travail, s'inscrit dans une organisation sociale et des réseaux comportent plusieurs acteurs, les parents, les jeunes filles, les employeurs et parfois les intermédiaires. C'est pourquoi nous nous proposons pour comprendre cette forme de travail, ses caractéristiques et ses déterminants, d'analyser les caractéristiques démographiques et socio-économiques des petites bonnes, (taille des ménages, age, origine socio-économique et géographiques), le profil socio-économique des parents, le statut dans l'activité, les motifs de mise au travail, les relations et les conditions de travail.

3.1 Estimation

101. Selon les données de la direction de la statistique, l'emploi dans les services personnels et domestiques a relativement augmenté, passant de 6,5% en 1992 à 7,6% en 1999²². Le recensement général de la population et de l'habitat de 1994, aurait été une source d'information précieuse mais n'a pas exploité cette question. Certes, les petites bonnes ou les travailleurs domestiques ne sont pas touchés par le recensement, mais le questionnaire administré intègre entre autre la question relative à l'évaluation du nombre d'enfants vivants dans des foyers autres que les leurs²³, durant le recensement. Des informations relatives aux membres de la famille temporairement absents sont également demandées. L'ensemble de ces informations et leur recoupement aurait certainement permis une évaluation des enfants occupés de 7 à 14 ans en dehors de leurs foyers. Toutefois, le recensement ne visant pas cet objectif, l'exploitation n'a pas été faite dans cette perspective.

102. En s'appuyant sur les statistiques relatives aux effectifs de fillettes vivant en dehors de leurs familles ou qui ont été adoptées, le rapport « Domestic child labour in morocco », évalue l'effectif des petites bonnes entre 7 et 15 ans, entre 60 000 à 86 000 filles dont la grande majorité se trouverait en milieu urbain²⁴. Il apparaît ainsi que 5,3 % des filles vivant en milieu urbain sont âgées de 7 à 14 ans révolus vivent en dehors de leur familles et seraient donc potentiellement ou probablement « petites bonnes ».

²¹ Au Brésil, les jeunes domestiques constituent 22% des enfants travailleurs et, au Venezuela, 60% des filles âgées de 10 à 14 ans qui travaillent, Internet

²² Indicateurs sociaux 1999, Direction de la Statistique p. 80.

²³ Cette question est d'ailleurs posée aussi bien aux familles d'accueil qu'aux familles d'origine et comporte des questions liées à l'age, le lien de parenté avec le chef de ménage

²⁴ Sommerfelt, T. (ed), 2001. Domestic child labour in morocco p. 15

103. De son côté, l'enquête réalisée dans le grand Casablanca, en dépit de son caractère restrictif puisqu'elle ne couvre que cette ville estime le nombre de filles-domestiques entre 12 et 18 ans à 22940 dans cette ville.

3.2 Les caractéristiques socio-démographiques des filles-domestiques.

104. Ces caractéristiques, mais dans ces en particulier le sexe, vont déterminer le type d'activité occupé et sa grande précarité en tant que travail invisible à domicile. Les études disponibles convergent vers l'existence de plusieurs traits dominants : mise au travail précoce, filles d'origine rurale, de milieu défavorisé issues de familles de taille importante, un très faible niveau voire l'inexistence de scolarisation.

3.2.1 Age et travail précoce.

105. A l'instar de nombreux pays en développement²⁵, au Maroc la majorité des enfants domestiques ont moins de 15 ans et certaines études citent des cas de domestiques beaucoup plus jeunes. A Casablanca 59,2% ont moins de 15 ans avec une concentration dans la tranche des 13-14 ans (43%) et les moins de 12 ans représentent 16,2%. Ces évolutions sont également confirmées par l'échantillon du BIT/IPEC qui identifie 46% de fillettes entre 13 et 14 ans. D'une manière générale, c'est parmi les plus jeunes qu'est mobilisée ce type de main d'œuvre. Il est important de noter que selon les déclarations des filles bonnes interviewées à Casablanca²⁶, l'écrasante majorité a démarré dans l'activité avant 15 ans et près d'un tiers avant 12 ans.

3.2.2 Migrants rurales

106. Toutes les études consultées constatent que les fillettes bonnes sont pour la grande majorité *des migrantes rurales*. Ce secteur serait alimenté essentiellement par le flux migratoire, puisque 74,4% d'entre elles, selon l'étude de la LMPE et 86,8% à Casablanca sont issues du milieu rural, avec une plus forte proportion parmi les moins de 15 ans. Quand elles ne sont pas originaires du milieu rural, elles proviennent des quartiers sub-urbains, réceptacles de l'exode rural où se concentrent les populations récemment urbanisées, Il faut ajouter aussi que les migrantes sont originaires, pour la majorité, des provinces BAJ ou des régions avoisinantes. Les conditions de vie dans le milieu rural, le manque d'infrastructure scolaire et sanitaire, la forte prise en charge familiale sans parler de la pauvreté qui s'est amplifié lors de la dernière décennie, sont tous des facteurs explicatifs (voir infra).

3.2.3 Niveaux scolaires.

107. L'activité est un secteur d'accueil des non scolarisées. La plupart des petites bonnes sont soit analphabètes soit d'un niveau d'éducation faible qui reste, en tous cas, inférieur au niveau moyen des autres catégories de filles et bien évidemment

²⁵ Par exemple, au Bangladesh, on a constaté que 38% des petits domestiques avaient de 11 à 13 ans, et que près de 24% d'entre eux n'avaient que 5 à 10 ans. D'autres études ont montré qu'au Kenya, au Togo et au Venezuela respectivement, 11, 16 et 26% des enfants domestiques avaient moins de 10 ans.

²⁶ Enquête statistique sur les filles domestiques âgées de moins de 18 ans dans la wilaya de Casablanca, 2001.

celui des garçons. Dans l'échantillon étudié au niveau national par le BIT/IPEC, 90% parmi-elles ne sont pas scolarisées et 54% n'ont jamais fréquenté l'école. A Casablanca, la situation apparaît beaucoup plus sinistrée : 82,2% des moins de 18 ans n'ont aucun niveau d'instruction avec plus d'intensité parmi les moins de 15 ans. Enfin celles qui ont reçu une scolarisation, pour la grande majorité d'entre elles, n'ont guère dépassé le stade de premier cycle de l'enseignement fondamental. Ceci n'est pas étonnant quand on sait par ailleurs que la plupart de ces catégories se caractérisent par leur origine nettement rurale et que dans cette sphère la situation des filles au niveau éducatif demeure encore peu enviable.

3.3 Le statut dans l'activité.

108. Si le salariat représente une proportion significative parmi les filles domestiques, c'est plus souvent sous le statut *d'apprenties* ou *d'aides familiales* qu'elles sont mobilisées. Or ce statut se distingue des autres par le caractère non marchand de la relation de travail et par conséquent la quasi-gratuité de cette main d'œuvre. Plus que les autres formes non salariales, ce sont ces catégories qui semblent les plus nombreuses. Par ailleurs, le salariat dont il est question ne doit pas faire illusion puisque nombre d'entre-elles sont des occasionnelles.

3.4 Les motifs de mise au travail.

109. *La Position socio-économique des parents est* un indicateur permettant de cerner les motifs de mise au travail de ces catégories. Nombre d'études de cas sur le travail des enfants font de la pauvreté des ménages de leur faible niveau d'instruction et de leur taille, une cause de mise au travail. Les filles bonnes sont issues pour la plupart de ménages nombreux, révélant une forte prise en charge familiale. A Casablanca, la taille moyenne des familles dont elles sont issues est de 8 personnes et 16,5% des ménages comportent plus de 11 personnes.

3.4.1 *Pauvreté et stratégies familiales.*

110. Pour les filles domestiques, les mécanismes d'insertion ne sont pas toujours la résultante de décisions individuelles, mais répondent plus à une contrainte familiale liée à la faiblesse des revenus des familles rurales. C'est dans la majorité des cas le père ou la mère qui interviennent dans la prise de décision d'insertion, avec une intensité beaucoup plus forte parmi les moins de 15 ans que parmi les plus âgées et qui dénote la plus forte dépendance de ces catégories à la fois à l'égard de l'employeur que des parents.

111. Comme on peut le constater à travers la répartition des filles domestiques selon le motif de travail à Casablanca (tableau 18) la situation économique des parents est le motif dominant. Ce constat est confirmé par l'enquête de LMPE dans le sens où 86,3 % des filles bonnes de moins de 15 ans ont invoqué comme motivation principale la faiblesse des ressources familiales ou le chômage du père. En revanche, moins nombreuses sont celles qui invoquent « *les mauvaises relations avec leurs parents* » ou le fait qu'elles soient orphelines. Il s'agit dans ce dernier cas des plus jeunes d'entre elles. Selon l'enquête de la LMPE, ce dernier facteur joue un rôle non négligeable (21% des cas). D'autres motifs liés aux risques de maladies des parents (T. Sommerfeld,) montrent que le travail des enfants intervient en tant que stratégie de minimisation des risques que peut constituer éventuellement la perte d'un revenu

d'un membre de la famille lié soit au décès soit à la perte d'un emploi ou d'un choc non maîtrisé (sécheresse, mauvaise récolte..)

112. Il serait également opportun d'ajouter que dans certains cas le travail de la petite bonne s'insère dans le cadre de stratégie migratoire voulue par la fille elle-même. " In surprisingly many cases, however, girls not only claimed to want to go working in town, but also pushed their parents or siblings to find them a job as maid in town or accept that they look for a job themselves.(...) it is a fact that young girls often initiate their moves to town, and themselves ask for appointments as bonne " ²⁷.

3.5 Les relations de travail : Le rôle des intermédiaires (samsars)

113. La condition des "petites bonnes" regroupe des situations très diverses, et hétérogènes allant des employés de maison relativement bien traités, aux fillettes victimes d'abus les plus divers ²⁸. Il semble difficile dans ce cas de parler de relation de travail en raison des différents acteurs qui interviennent. Les filles sont en effet au cœur de relations faisant intervenir les familles, les employeurs et les intermédiaires (samsars). L'accent sera mis sur les modalités de recrutement (qui de plus en plus échappe aux réseaux familiaux pour s'appuyer sur des relations marchandes), la précarité juridique et la rémunération et sa destination

3.5.1 Le recrutement : le rôle des intermédiaires (Samsars).

114. Dans la théorie économique le marché du travail se présente comme une représentation simplifiée de l'entrecroisement d'une offre et d'une demande de travail. En fait le marché du travail des petites bonnes est à l'entrecroisement de relations sociales et de relations marchandes. Il fonctionne sur la base de réseaux d'appartenances familiales, villageoises et d'intermédiaires professionnelles ou informelles. L'observation des modalités de recrutement confirme cette tendance. Les enfants peuvent être recrutés par des intermédiaires professionnels ou informels ou par d'autres bonnes. En revanche l'embauche par contact direct est très rare de même que l'intervention d'agences tels que les bureaux de placement.

115. L'enquête de la LMPE, montre que les réseaux familiaux demeurent encore très actifs dans l'embauche. Ainsi 88,6% des recrutements se font par le biais de parents ou d'autres membres de la famille. En revanche, à Casablanca, (voir tableau en annexe) il semble que le rôle des intermédiaires (tierce personnes) est beaucoup plus important qu'ailleurs, sans doute sous l'influence du relâchement des liens personnels caractéristique des grandes villes et du profil des employeurs. D'une manière générale dans les grandes villes, l'existence d'intermédiaires professionnels appelées *samsars* (pour les hommes) et *samsara* (pour les femmes) est une pratique relativement récente mais qui tend à se développer. La réputation de certains est telle qu'on y a recours au-delà des frontières urbaines et nationales. Ces personnes fonctionnent comme de véritables agents recruteurs, courroie de transmission entre les parents et les employeurs, à domicile, dans les quartiers sub-urbains où généralement on sait les trouver. Moyennant rémunération, du côté des employeurs, ils interviennent pour rechercher le profil souhaité. La procédure de mise en contact peut revêtir plusieurs formes : Le samsar peut être sollicité par l'employeur à la recherche d'une bonne, il peut l'être également par les parents à la recherche d'un

²⁷Sommerfelt, T. (2001) p.43 et 44.

²⁸ Nous n'approcherons que les relations de travail en insistant sur le recrutement, précarité juridique, rémunérations. Les conditions de travail seront abordées dans la prochaine section.

travail pour leur fille. Dans certains cas, la négociation (concernent le salaire, les avantages en nature...) se déroule uniquement entre la fille et l'intermédiaire qui le contacte pour trouver un travail dans de meilleures conditions. Enfin l'initiative peut venir du samsar lui-même qui approche les parents, parfois jusque dans le milieu rural pour leur proposer des salaires plus élevés pour leurs filles déjà engagées chez d'autres employeurs, entretenant ainsi l'instabilité des petites bonnes, dans la mesure où il reçoit une rémunération à chaque recrutement. Cette tâche est d'autant plus facile quand l'agent recruteur est de la même origine villageoise que les parents. Il semble ainsi que le pouvoir de ces intermédiaires tend à se développer et leur présence augmente la vulnérabilité des filles et en particulier des plus jeunes qui sont pris en tenailles entre leurs familles, les employeurs et les samsars. L'introduction de cette relation marchande est symptomatique de l'affaiblissement des liens personnels qui pendant longtemps ont régité cette relation de même révélatrice de la situation dans laquelle se trouvent ces catégories

116. Il convient toutefois de nuancer ce constat, en ce sens que tous les intermédiaires ne sont pas tous samsars, recevant un salaire pour services rendus. L'intermédiaire peut aussi être l'épicier, le concierge ou une connaissance qui n'est pas rétribué mais exigera le coût du transport du lieu de provenance des filles.

3.5.2 *L'absence de contrat de travail est la règle.*

117. La plupart sont des occasionnelles (40% à Casablanca), ne bénéficiant pas d'avantages sociaux. Ceci se traduit par l'entière liberté pour l'employeur de licencier, mais aussi pour les parents et les intermédiaires de débaucher les filles. La conséquence en est une forte instabilité et une mobilité des filles qui pose, des difficultés quant à leur insertion dans l'éducation informelle.

3.5.3 *Salaires : redistribution et prise en charge.*

118. La rémunération est faible comporte quelques gratifications à l'occasion de fêtes religieuses et dans la grande majorité des cas, est perçue par les parents ou le tuteur. Selon l'étude de la LMPE qui touche les moins de 15ans 73 % des filles domestiques touchent un salaire ne dépassant pas 300 DH. L'échantillon du BIT/IPEC montre outre la faiblesse des rémunérations que pour certaines d'entre-elles le salaire est aléatoire et que d'autres, une minorité travaillent gratuitement. Cette dernière situation est celles des aides familiales ou celles qui sont considérées en situation d'apprentissage. Les statistiques de Casablanca (tableau 4) sont encore plus significatives car elles révèlent que les revenus tirés de l'activité varient essentiellement selon l'âge et que la situation est un peu plus enviable parmi les plus âgées. Il apparaît que dans cette ville les salaires sont plus élevés dans ce sens où la majorité touche des rémunérations mensuelles se situant entre 300 et 500 Dh. Rien d'étonnant à cela quand on sait qu'avec Rabat, cette ville dispense les salaires les plus élevés. Dans tous les cas, les salaires sont inférieurs au salaire réglementaire en vigueur et peuvent aussi comporter des gratifications directes en nature (vêtement). *La prise en charge de soins* et médicament est laissée au bon vouloir de l'employeur. Le paiement d'une assurance maladie ou accident du travail n'a pas cours.

119. En fait même s'ils sont bas, ces revenus constituent une contribution au budget familial et en représentent une proportion non négligeable indispensables à la survie des familles. Rapportés au revenu annuel proche du seuil de pauvreté dans le milieu rural qui est estimé à 3.037 dh par an et par personne, un salaire de 300 à 500 DH par mois, versés aux parents permet de couvrir nombre de besoins du foyer. Ceci

est corroboré par le fait que, dans la plupart des situations, l'enfant qui travaille remet la totalité de son "salaire" à ses parents ou à un membre de la famille. Cette contribution est importante quand on sait aussi, que nombreuses sont les filles bonnes qui sont issues de familles 6 à 9 enfants et extrêmement pauvres (82%). Ainsi le salaire participe largement à la prise en charge et à la redistribution, dans des sociétés encore marquées par les logiques familiales et de groupe et où tout individu bénéficiant d'une source de revenus doit se soumettre à la redistribution.

3.5.4 *Mobilité et instabilité.*

120. Près de 40% des filles âgées entre 15 et 17 ans à Casablanca ont travaillé chez au moins quatre ménages. La durée moyenne ne dépasse pas les six mois. Les motifs telles qu'ils apparaissent dans cette ville montre que le motif prédominant de cette instabilité est le mauvais traitement infligé (53%) quel que soit la catégorie d'âge, suivi de la « surcharge de travail » (27%), de l'insuffisance du salaire (12%) et enfin de la décision des parents(3,4%).

121. Au total, ce sont les plus jeunes qui sont le plus vulnérables et dont la situation est très préoccupante: Les moins de 15 ans et particulièrement les moins de 12 ans. Pour ces catégories, en attendant une scolarité obligatoire, des interventions dans le cadre d'une éducation informelle avec des mesures d'accompagnement serait sans doute une étape importante. Dans ce sens, l'expérience de scolarisation des petites bonnes de Casablanca qui s'inscrit dans le cadre du programme urbain et le projet de protection des enfants en situation difficile de l'UNICEF et dont l'objectif est de lutter contre les incidences négatives du travail des fillettes, est riche d'enseignements.

4. LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE

122. L'agriculture représente 20% du PIB, emploi près de 40% de la main d'œuvre et constitue un pôle dominant des enfants actifs. Selon l'enquête nationale sur l'emploi (ENN) 84,07% des enfants actifs de 7 à 14 ans sont enrôlés dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Le travail des enfants dans l'agriculture et les conditions dans lequel il se déroule sont marqués par un contexte dominé par la montée de la pauvreté affectant plus les ménages ruraux. En l'espace d'une décennie (1990/91 à 1998/99), le nombre de pauvre est passé de 13,1% à 19% et 6 pauvres sur 10 sont des ruraux. Comparativement aux autres secteurs, dans l'agriculture les données sur le travail des enfants et en particulier sur les conditions et les relations de travail manquent cruellement.

4.1 Les caractéristiques socio - démographiques

123. Les principaux traits des enfants travaillant dans l'agriculture sont l'extrême, la faiblesse du niveau de scolarisation et des situations familiales souvent précaires.

124. *La Répartition selon le sexe* révèle que, si près de 84% des enfants au travail sont des ruraux, leurs taux de féminisation est plus élevés que dans le milieu urbain. Ainsi 88% de la main d'œuvre enfantine féminine est occupée dans l'agriculture, l'élevage et la pêche contre 81% pour les garçons (ENE.)

125. *Les données relatives à l'âge de mise au travail*, manquent.. Celles qui sont disponibles font apparaître un enrôlement très précoce puisque 19% de enfants actifs ont moins de 9 ans dont 3% ont moins de 7 ans (BIT/ IPEC , 1999). Dans le même sens, dans la région de Khénifra, une étude réalisée par l'association Oued Srou²⁹, révèle que 23% des agriculteurs de la région ont recours à des enfants de 6 à 12 ans dont 50% de filles. Cet âge et contraire à la réglementation du travail des enfants dans la législation marocaine qui fixe l'âge minimum du travail dans les exploitations agricoles à 12 ans révolus (article 13 du Dahir du 24 avril 1973).

4.2 Les activités exercées: une division persistante selon le genre

126. La grande majorité des enfants ruraux est non seulement occupée à des activités agricoles et de l'élevage mais exerce aussi des tâches domestiques, comme c'est le cas pour les fillettes.³⁰ Dans l'agriculture, les enfants sont mobilisés durant les périodes de pointe; de labour, de la récolte et des semences. Ils sont sollicités également au niveau du traitement de la récolte, du désherbage et de la préparation des champs. Les activités d'élevage portent essentiellement sur le gardiennage des troupeaux, l'alimentation du bétail, l'entretien des écuries, l'élevage industriel de poulets. L'élevage est une activité non négligeable dans le revenu des familles, souvent en compétition avec la scolarité compte tenu des tranches d'âge interpellées pour sa réalisation.

127. Les données de l'enquête nationale sur le budget temps des femmes³¹ mettent par ailleurs en évidence une organisation et une division du travail au sein des exploitations agricoles selon le genre: Les filles, outre les activités

²⁹ Voir Khénifra: Un programme de lutte contre le travail des enfants [Libération](#) (Casablanca) 28 Décembre 2001 .

³⁰ 80,1% pour cent des enfants ruraux selon les estimations du BIT/IPEC (1999)

³¹ « Condition Socio-économique de la femme au Maroc. Enquête Nationale sur le Budget temps des femmes », 1997/ 98, Direction de la Statistique, Rabat.

ménagères, (nettoyage à l'intérieur et à l'extérieur, préparation et cuisson des aliments, vaisselle, lessive, pétrissage, soins apportés aux plus jeunes...), accomplissent comme activités dominantes la corvée de l'eau et du ramassage bois (respectivement dans 24,4% et 16,1% des cas) ou sont enrôlées en tant que petites bonnes dans la sphère urbaine ou encore sont affectées au gardiennage du troupeau. Comme on peut s'y attendre, le rôle des garçons est plutôt insignifiant dans les tâches ménagères (1%) moindre dans les corvées de l'eau et du ramassage du bois (15,8% et 9,4%). En revanche, ils sont plus mobilisés dans la cueillette, la garde des troupeaux et dans l'agriculture. En somme, les tâches des garçons, toutes proportions gardées, sont de nature plus rémunératrice. D'une manière générale, le travail dans l'agriculture est d'essence familiale et il serait peu pertinent de parler d'exploitation. Par ailleurs, comme ceci a été examiné plus haut, certains enfants combinent activité agricole et école et dans ce cas le travail n'est pas exercé toujours à plein temps.

4.3 Les facteurs favorisant le travail des enfants dans l'agriculture

128. Plusieurs facteurs de nature souvent complexes et interagissant les uns sur les autres expliquent le travail des enfants dans l'agriculture, dont les formes de mises au travail dans des conditions dangereuses.

4.3.1 *Le faible accès au système éducatif.*

129. C'est une cause majeure de la mise au travail malgré les progrès accomplis ces dernières années. L'enrôlement des enfants dans le travail agricole constitue une entrave majeure à leur scolarité et en particulier pour les filles, surtout quand celui-ci s'exerce à l'âge de la scolarité. Selon les données de l'ENNVM (tableau 9) 54,5% des enfants âgés de 7 à 15 ans sont scolarisés avec des disparités sexuelles ; 66,6% des garçons et seulement 41,7% des filles. Comme on peut s'y attendre, la ségrégation au niveau éducatif persiste et les normes culturelles déterminent en partie le comportement à l'égard de l'école.

130. En dépit des efforts accomplis dans le milieu rural, nombre de facteurs entravent encore la scolarisation des enfants en particulier celle des filles. Une étude récente réalisée par l'UNICEF³² et portant sur l'évaluation de l'éducation a permis de mettre en évidence un certain nombre de contraintes, attendantes à la fois à l'offre et à la demande d'éducation.

- Les déperditions nombreuses liées à la sortie précoce des enfants du système éducatif en particulier au niveau du second cycle du fondamental et les abandons lors du passage au collège. Le tableau 1 en annexe est significatif. En 2001, 40 % des enfants quittent le système éducatif avant la fin du premier cycle de l'enseignement fondamental et un enfant sur deux parvient à suivre sa scolarité au collège. Si les données selon le milieu manquent, l'enquête sur le terrain de l'étude citée montre qu'en milieu rural les abandons lors du passage au collège sont plus importants pour des raisons liées aux conditions socio-économiques des ménages ruraux, à l'inadéquation de l'offre éducative, au déplacement des enfants vers les centres urbains où se trouvent les collèges
- Les conditions d'accueil au sein des écoles et en particulier l'absence d'approvisionnement des écoles en eau demeure un des facteurs essentiels de

³² « Evaluation des activités éducatives du cycle de coopération UNICEF-Gouvernement du Maroc, 1997-2001 », Rapport de synthèse, UNICEF, Février 2000

déperdition des filles. Souvent l'absence de latrines est à elle seule un motif suffisant qui freine la scolarisation des filles

- Les problèmes pédagogiques tels que la conduite des classes à niveau multiples, la qualité de l'école et de ses faibles performances, l'absentéisme des enseignants dans les écoles satellites
- Les violences morales et parfois physiques que subissent dans certains cas les enfants.
- Le faible accès à l'eau potable dans les zones pauvres les plus défavorisées, entravent la scolarisation des fillettes favorisant leur mise au travail puisque c'est à elles qu'incombe la corvée de l'eau. C'est ainsi qu'à peine 12% des ménages en milieu rural sont desservis par le réseau d'eau potable et parmi ceux-ci seuls 5,3% habitent dans des logements raccordés à ce réseau.

131. La santé scolaire et le faible accès aux soins de base jouent un rôle important. L'existence de maladies handicapantes favorise les absences fréquentes des élèves et au bout du compte, en l'absence de traitement, les expose à la démotivation et au découragement. Ce qui peut aboutir, dans certains cas, à l'abandon scolaire.

132. La perception que se font les parents de l'école et de sa qualité et comment ils considèrent sa rentabilité dans le milieu rural. Du côté des familles pauvres, la médiocrité de l'école, la discrimination appliquée sur le marché du travail, sont des facteurs qui rendent à leurs yeux la rentabilité de l'école faible sinon aléatoire surtout concernant les filles. Dans d'autres cas, les ménages ont des stratégies d'anticipation qui consistent à ne pas scolariser leurs enfants sachant que la poursuite au collège est entravée en raison de l'éloignement. Là aussi ce sont les filles qui subissent une plus forte ségrégation

4.3.2 *La pauvreté des familles rurales.*

133. La montée de la pauvreté a affecté plus les ruraux que les urbains au cours de la décennie 1990 et 60% des pauvres vivent dans le milieu rural. Les faibles performances de l'agriculture, les incidences des années de sécheresse, la dégradation des revenus des ménages, l'augmentation des inégalités, le manque dans certains aspects des conditions de vie et les difficultés d'accès aux services sociaux, (santé) sont tous autant de facteurs explicatifs³³ qui favorisent la montée de la pauvreté et en conséquence le recours au travail des enfants. C'est ainsi que L'ENNVM de 1999 fait apparaître que la première raison de non-scolarisation des enfants, invoquée par les familles est «le manque de moyens pour subvenir aux frais de scolarisation. Quant au projet de plan de développement rural 1999-2000, il ne manque pas de souligner certains handicaps majeurs que connaît le milieu rural à l'origine de la montée de la pauvreté. Parmi ceux-ci on peut citer, l'enclavement qui touche plus 54% des localités rurales, le faible accès aux soins de santé dont sont exclus plus de 90% de la population, le faible accès à l'électricité et à l'eau potable.

4.3.3 *La taille des familles.*

134. L'échantillon du BIT/ IPEC met en évidence l'existence d'enfant au travail, issus de familles de grande taille, d'environ 6 enfants par ménage. Il est généralement admis que le comportement procréateur et l'existence de grands ménages rendent plus probable la mise au travail des enfants, mais comme l'ont

³³ Voir, «Royaume du Maroc. Mise à jour de la pauvreté», volume 1, rapport principal Banque Mondiale, Mars 2001.

montré nombre d'études³⁴, ce facteur joue moins si l'Etat peut infléchir les ménages en matière de travail des enfants à travers l'intervention dans le système éducatif.

4.4 Les formes de mise au travail dans l'agriculture

135. Le travail peut être, occasionnel, saisonnier ou permanent. Il peut s'effectuer pendant les vacances scolaires ou parfois même durant le cycle scolaire amenant les enfants à concilier travail scolaire et travail agricole. Le statut des enfants dans l'activité permet de mettre en évidence la grande faiblesse du salariat et la prédominance des formes familiales.

4.4.1 *Le salariat*

136. *Le salariat est insignifiant* parmi les moins de 15 ans actifs dans le milieu rural. Il est limité aux grandes exploitations et il est de nature saisonnière pour l'essentiel. C'est surtout dans les zones d'émigration, et dans l'agriculture intensive que les enfants sont sollicités comme ouvriers lors des périodes de pointe. Il serait important de souligner que le salariat des enfants revêt des formes d'extrême précarité en raison de son caractère non protégé.

4.4.2 *La prédominance des aides familiaux.*

137. Comme on peut le constater, la mobilisation de la main d'œuvre passe par l'usage et l'intensification du travail de la main d'œuvre familiale. 92,2% des moins de 15 ans actifs dans l'agriculture sont mobilisés en tant qu'aides familiaux, non rémunérés. le statut d'aide familial est le plus prépondérant dans le rural (de l'ordre de 90%), avec une légère tendance féminine. Le recours à cette main d'œuvre s'avère d'autant plus fonctionnel, que ce qui le distingue c'est le caractère non marchand de la relation de travail et par conséquent la gratuité de cette main d'œuvre. Compte tenu du statut dominant de la main d'œuvre enfantine c'est dans les lieux privés que se tisse l'essentiel des liens sociaux. Ce sont les logiques familiales, de groupe et non le marché qui constitue dans ce cas les principaux régulateurs des relations de travail. Comme mentionné plus haut, la spécificité du statut d'aide familial est l'absence de rémunération, celle-ci n'a de sens que dans le cadre d'une relation salariale impersonnelle. Le travail non rémunéré des enfants est une contribution indirecte au budget de la famille rurale qui en son absence auraient été contraints d'engager une main d'œuvre salariée pour les travaux agricoles et l'élevage. C'est notamment le cas des fillettes qui en assurent les travaux ménagers contribuent indirectement au budget familial en libérant un adulte ou un autre enfant plus âgé qui peut ainsi aller travailler ailleurs. Le terme d'exploitation est inapproprié et celui de dépendant est plus pertinent.

4.4.3 *D'autres formes de mise au travail*

138. *D'autres formes de mise au travail* sont à l'œuvre dans certaines régions. A Had Soualem à trente Km d'El Jadida, il apparaît selon un documentaire que des enfants sont engagés par leurs parents sur d'autres exploitations familiales pour travailler pour des périodes très courtes comme petits bergers. Mais l'ampleur et la nature du phénomène sont mal connues pour qu'on puisse conclure à des formes de

³⁴ Voir à ce sujet C.Ggrootaert et R. Kanbur, Le travail des enfants: un point de vue économique, Revue Internationale du Travail, 1995/2

servitudes. Il est probable que ces formes émergentes ne correspondent pas aux formes classiques de servitudes tels qu'elles existent dans certains pays comme l'Inde où la servitude pour dette revêt une ampleur. A ce propos, les cas relatés par K. Balles sont particulièrement significatifs. (Voir infra)

4.4.4 *La double activité: cumul école- travail*

139. Dans le secteur agricole de jeunes enfants insérés dans le système scolaire exercent parallèlement une activité (soit en tant qu'aide familial, soit une activité rémunératrice), et doivent à la fois faire face à leurs études et au travail souvent dans l'exploitation familiale. Selon les données émanant de l'ENVM, cette double activité n'affecte que 0,9% des enfants Elle est plus forte dans la sphère rurale qu'urbaine, se concentre dans les ages 11-12 ans et demeure faible d'une manière générale. 1,6% des enfants seulement cumulent activités scolaires et travail agricole et d'une manière plus intense (2,1% des enfants) parmi les garçons que parmi les filles. Toutefois, cette double activité semble être sous estimée si on se réfère à une enquête portant sur 2.323 élèves de l'enseignement fondamental dans une municipalité au sud du Maroc qui révèle que 24% des élèves ont une occupation en dehors de l'école³⁵ dans leur majorité dans les travaux de champs. L'âge de mise au travail se situe au maximum vers 10 ans et la tranche d'âge 14-17 ans comprend 45% des occupés.

140. Le travail dans ce cas peut être occasionnel. A titre d'exemple, le retard ou l'absence de bras au moment des périodes des travaux (récolte tardive) se traduit souvent par une perte de rendement. Le gaulage des olives implique souvent une surcharge de travail pour les adultes, un manque de bras et dans les deux cas, le recours au travail des enfants. Il s'avère délicat de donner la mesure de cette double activité puisque celle-ci n'est pas non appréhendé par les enquêtes.

4.5 Les relations de travail

141. Les relations de travail qui s'établissent sont largement influencées par les appartenances familiales. Nous étudierons les aspects suivants : la durée de travail, l'existence ou non d'une rémunération, d'un contrat de travail et d'une couverture sociale

4.5.1 *La législation sociale*

142. La législation sociale portant sur les conditions de travail n'a qu'une faible portée. Plus que dans le secteur informel et dans l'artisanat, les règles qui régissent le statut des enfants au travail dans l'agriculture ne sont pas soumises au système de régulation marchand comme, la réglementation et la protection sociale, le salaire minimum ou la durée de travail. Dans le milieu rural, la couverture sociale des enfants est faible et selon l'ENVM (1999) seulement 5,1% des moins de 15 ans disposent d'une couverture médico-sociale contre 27,4% en milieu urbain.

³⁵ A. Qaddouri et Chakib Houssaini Laraoui , Internet , Temps du Maroc Du 02 au 08 juin 2000 - N° 240 Par Mustapha Moulay

4.5.2 La rémunération

143. La rémunération et son mode varient selon le statut de la main-d'œuvre infantile. En raison de la prédominance de l'emploi familial, la grande majorité des enfants n'est pas rémunérée. Dans le cas des salariés le mode dominant est la rémunération à la tâche. Celle-ci constitue, de toute évidence, un accommodement face au caractère saisonnier du travail. Elle sert d'amortisseur en période de faible activité. En effet, ce système s'adapte parfaitement aux différentes situations notamment aux périodes creuses, en déchargeant les patrons de l'obligation de plein emploi et implique de fortes cadences en période de forte activité.

4.5.3 La durée de travail.

144. Il semble très délicat d'avancer une mesure fiable sur la durée de travail des enfants dans ce secteur en raison du caractère saisonnier, irrégulier du travail des enfants. Il semble toutefois que la majorité des enfants effectuent des journées de travail qui dépassent la durée réglementaire. Selon les données (BIT/IPEC), 60% des enfants travaillent 6 à 10 heures par jour dans les champs et ceux qui sont mobilisés dans le cadre de l'élevage travaillent plus de 10 heures. Il apparaît, cependant que les situations soient variables d'une région à l'autre et selon le sexe. A titre d'exemple, dans la région de Settat et El Jadida la situation est meilleure pour les enfants que dans la région de Meknès. Il apparaît également que proportionnellement aux garçons, les filles sont plus nombreuses à travailler plus longtemps.

145. En définitive, la mise au travail des enfants l'agriculture, demeure conditionnée par la montée de la pauvreté des ménages et le faible accès au système éducatif qui tous deux sont les causes majeures de mise au travail des enfants. Certes les dynamiques démographiques jouent, mais ne sont pas déterminantes pour peu que cette dynamique soit infléchie par une intervention. La mise au travail précoce nuit au développement des enfants. Le statut du travail reste largement d'essence familiale, ce qui rend certes probable l'existence de pires formes mais également des formes de mise au travail qui peuvent avoir un impact éducatif sur les enfants, leur procurant assurance, métier et capacités. Dans l'agriculture, la combinaison école scolarité est une pratique, ce qui montre bien qu'il puisse ne pas y avoir incompatibilité entre travail et école pour peu que certaines conditions soient remplies : La flexibilité des horaires, la distance entre l'école et le lieu du travail, une école de qualité, d'accès libre. Ceci n'exclut évidemment pas l'existence de pires formes.

B. LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS

146. *La convention n° 182* considère comme les pires formes de travail des enfants, l'esclavage, la servitude pour dettes, la prostitution, la pornographie, le recrutement forcé d'enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés, le trafic de stupéfiants, drogues, et autres activités illicites ainsi que tout autre travail dangereux ou préjudiciable pour la santé, la sécurité ou la moralité de filles et de garçons de moins de 18 ans.³⁶ La convention 182 est axée sur l'élimination des formes intolérables et des formes dangereuses. Il s'agit d'identifier à partir des critères de cette convention, les métiers et les activités où le travail des enfants présente les caractéristiques des pires formes, qui font obstacle à leur éducation, qui sont dangereux ou qui portent atteinte à leur santé, à leur sécurité. L'analyse des incidences du travail des enfants sur leur développement est importante afin de faire une distinction entre les différentes formes de travail exercées par les enfants et entre les pires formes et les autres.

Pires formes ?

147. L'esclavage ne peut être considéré comme une forme existante. Il en est de même de la vente et de la traite d'enfants et encore moins de leur utilisation dans des conflits armés.

148. Concernant l'esclavage, un débat concernant son existence à travers des formes nouvelles qu'il revêt, dans un contexte de globalisation est soulevé par K Bales³⁷. Dans un ouvrage l'auteur qui a étudié cinq cas³⁸, examine l'ampleur de l'esclavage dans le monde moderne. Il estime qu'il y a au moins 27 millions d'esclaves aujourd'hui dans le monde - plus qu'à n'importe quelle époque dans l'histoire de l'humanité. L'auteur explique que, si l'esclavage ancien est basé sur la propriété et les différences ethniques et raciales, le nouvel esclavage, en revanche, s'appuie non sur la propriété mais sur des instruments juridiques tels que des contrats et des dettes. À la différence des esclaves africains qui avaient été des investissements, les esclaves des temps modernes ne coûtent rien à leurs maîtres et rapportent des bénéfices élevés. Ils sont jetables, bon marché, vulnérable, et démunis plutôt que des groupes raciaux ou ethniques particuliers. Les nouvelles formes d'esclavage sont directement liées aux tendances dans l'économie mondiale, à l'explosion démographique et à la modernisation de l'agriculture. Nuanciant ses propos, il distingue entre le véritable esclavage et la pauvreté soulignant le fait que l'esclavage ne doit pas être confondu avec d'autres formes, ni à toutes les formes de travail des enfants. L'esclavage au sens moderne comme l'esclavage d'antan repose sur l'usage de la violence. Mais il s'appuie sur l'incapacité de l'État à faire respecter la loi et ou sa complicité, résultat de la tolérance, de la discrimination ou de la corruption.

³⁷ Bales, K. *Disposable People, . New Slavery in Global Economy*, University of California Press, Berkeley, 1999.

³⁸ La prostitution en Thaïlande, livraison de l'eau en Mauritanie, charbon de bois au Brésil, la briqueterie au Pakistan, et le travail gagé dans l'agriculture indienne.

1. LA MENDICITÉ

149. Bien que le phénomène soit visible, il demeure impossible à évaluer en raison de la mobilité des enfants. Ceci dit, la mendicité constitue l'activité essentielle des enfants des rues, souvent associée à d'autres, tel que le vol, les petits services et la vente de cigarettes. Elle peut constituer soit la seule source de revenu (24% à Fès) soit l'activité principale (25% des enfants). L'enquête réalisée à Tanger, quant à elle, révèle que la grande majorité des enfants sont des enfants errants (71%) bien avant les petits vendeurs de rues (de sacs en plastiques, de cigarettes, de légumes..), ce qui laisse supposer que cette catégorie est loin d'être négligeable. Cette pratique s'opère dans des lieux tels que les portes des mosquées, les carrefours, mais également les petits restaurants, gargotes quant il s'agit de nourriture.

150. La mendicité peut s'enserrer dans le cadre de stratégies familiales de recherche de revenus où l'enfant est encouragé par ses parents à cette pratique, comme elle peut être le fait d'enfants isolés. Les témoignages des associations actives dans le domaine de l'enfance font état de situations variées où en plus de mendicité à laquelle s'adonnent directement les enfants des rues, l'enfant est parfois "loué" ou "emprunté" ou carrément volé³⁹ à d'autres ménages à des fins de mendicité de la part des adultes. Les données concernant ce sujet sont rares, si bien qu'il demeure très délicat de connaître l'ampleur du phénomène. D'autres activités comme l'enlèvement, le vol, de la consommation et la vente de drogue, de la prostitution sont parfois associée à la mendicité.

2. L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS OU PROSTITUTION

151. On entend par exploitation et abus sexuel : la contrainte que subit un enfant dans une activité sexuelle illégale, l'exploitation sexuelle des enfants dans la prostitution ou dans une autre pratique sexuelle illicite et l'exploitation des enfants dans la pornographie. La prostitution signifie l'usage d'un enfant dans une activité sexuelle contre rémunération ou autres considérations. L'abus sexuel implique l'enfant dans une activité sexuelle pour laquelle il est dans l'incapacité de donner son consentement ou que son développement ne permet pas ou qui violent les lois sociales.

152. L'exploitation sexuelle à des fins commerciales (pornographie, tourisme sexuel, usage d'Internet) ou la prostitution des enfants demeure parmi les questions, les plus problématiques des pires formes. Sur le plan international, le BIT, dans un rapport recensé au moins cinq réseaux internationaux⁴⁰. En Asie, environ un million d'enfants semblent être concernés par ce phénomène. En Afrique, la prostitution des enfants s'amplifie dans plusieurs pays, dont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, la Zambie et le Zimbabwe.

153. Au Maroc une prise de conscience au niveau du gouvernement voit le jour. Ce pays a en effet, ratifié la convention des droits de l'enfant et s'est engagé dans le cadre du congrès mondial de Stockholm à protéger l'enfant contre toutes les formes de l'exploitation sexuelle et les violences sexuelles. Le Maroc a également abrité récemment le Forum arabo-africain de Rabat sur la lutte contre l'exploitation sexuelle

³⁹Voir le quotidien National Al Ahdaf Al Maghribia 16 mars 2002.

⁴⁰ En Amérique latine, en Asie du Sud et du Sud-Est en Europe du Nord et au Moyen-Orient; en Europe, dans le monde arabe; et le cinquième exporte des fillettes d'Afrique de l'Ouest. Bureau International du Travail : Travail des enfants : "Agir contre l'intolérable" (No. 18, décembre 1996) ; Internet

des enfants où il a été convenu d'accélérer les initiatives contre l'exploitation sexuelle des enfants. Enfin, parmi les 89 pays qui ont signé et les 16 qui ont ratifié le protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, figure le Maroc.

154. Selon un rapport de l'UNICEF sur la situation de l'exploitation sexuelle des enfants dans la région MENA, l'importance de ce phénomène est très difficile à évaluer dans les pays de la région pour nombre de raisons: Le tabou qui entoure cette question, la multiplicité des définitions et des concepts, l'exploitation sexuelle des enfants est parfois traitée sous la rubrique violences et traumatisme, l'absence d'études nationales, les difficultés du côté des autorités à reconnaître la violence et les délits liés à l'exploitation sexuelle en tant que tels et la tendance à les considérer comme une forme ordinaire de violence (la violence conjugale, enfants des rues). On ne dispose guère de renseignements concrets ni d'étude systématique sur l'ampleur du phénomène ni sur l'existence réelle d'éventuels réseaux⁴¹. Néanmoins, lors du forum arabo-africain de Rabat, un rapport présenté, par la responsable de l'association BAYTI, sur la situation de l'exploitation sexuelle des enfants dans la région MENA, met en évidence des données sur la situation au Maroc. En 1999, quelques 102 cas sont répertoriés dont 17 viols, 63 atteintes à la pudeur, 19 cas de prostitution et 3 divers. En 2000, ça serait 69 cas qui seraient identifiés dont 9 cas de viols, 36 atteintes à la pudeur, 14 cas de prostitution et 2 divers et enfin pour le premier trimestre 2001, il y aurait eu plus de 210 cas enregistrés⁴².

155. Les informations émanant de la gendarmerie royale indiquent par ailleurs, que « durant les dernières années, aucun cas de vente d'enfant et seulement un cas de pornographie mettant en scène des enfants aurait été enregistré. La sûreté Nationale (police urbaine), qui dispose d'une section pour mineurs indique quant à elle ne pas avoir connaissance d'aucun réseau de pornographie, ni de l'existence d'un commerce d'enfants⁴³.

156. A Tanger, selon les associations locales, près de 8% des enfants des rues de cette ville déclarent être victimes d'exploitation sexuels, juste après ceux qui estiment avoir été exploité dans le travail (enquête DARNA). Les ONG travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance font également état de l'existence de ce phénomène dans certaines villes et régions notamment à El Hajeb, Khénifra à Agadir, à Marrakech, à Fès, Casablanca, sans réellement pouvoir le quantifier ni en saisir la nature. L'exploitation sexuelle touche indifféremment les garçons et les filles mais revêt des formes différentes selon le sexe.

157. *L'exploitation sexuelle masculine* est un phénomène purement urbain qu'on retrouve essentiellement dans les grandes villes (Nations Unis, 2000) et en étroite relation avec la problématique des enfants des rues d'où sont souvent issues ces catégories (voir infra). Il ressort également que la prostitution qui met en relation l'enfant avec un adulte n'est pas permanente ni exclusive et se noue essentiellement avec des étrangers de nationalité européenne. Les revenus que procure la prostitution servent soit à venir en aide à la famille soit comme c'est parfois le cas, les enfants subissent le racket des chefs de bandes en contrepartie de la protection reçue. Dans la plupart des cas, les jeunes garçons se retrouvent prisonniers du cercle vicieux drogue prostitution.

⁴¹ (...) « Nous n'avons pas encore de données fiables pour nous prononcer sur la situation du Maroc », déclare à la presse la chargée du programme de protection de l'enfance à l'UNICEF dans le cadre de la préparation du congrès de Yokohama et lors du forum arabo-africain avant de poursuivre que « l'UNICEF compte se pencher plus sur la question après le Congrès de Yokohama. Voir [www/ Matin. ma](http://www/Matin.ma)

⁴² *ibid.*

⁴³ Rapport des Nations-Unis 2000

158. Si l'exploitation sexuelle des enfants touche les garçons, ce sont les petites filles qui subissent le plus les abus. Celle-ci demeure un phénomène commun à plusieurs villes marocaines. Là aussi, ce sont les mêmes caractéristiques qui prévalent (pauvreté, analphabétisme). Dans ce cas toutefois l'exploitation sexuelle est le propre des étrangers mais également de nationaux. Les ONG telles que BAYTI font état de phénomène d'enfant des rues qui atteindrait les fillettes alors que jusque là, la tendance était plutôt inexistante et dans de tels cas, l'exploitation sexuelle est inévitable. A Marrakech, mais dans nombre de villes industrielles, les ONG locales rapportent l'existence de l'exploitation sexuelle des filles travaillants dans les usines (confection...) par des contremaîtres, comme un phénomène courant. Dans cette même ville, le rapt et le viol de filles issues de milieu défavorisée à la sortie de l'école par des adultes disposant de protections au sein de la ville et opérant en toute impunité est également rapporté par des ONG locales⁴⁴. D'autres villes telle que Meknès, El Hajeb fort connues pour les maisons closes, n'échappent pas non plus à ce phénomène. Souvent l'exploitation sexuelle s'accompagne de sévices physiques et les jeunes filles sont séquestrées, faisant l'objet de rapports sexuels contraints.

159. Une étude réalisée par un fonctionnaire du tribunal administratif de Beni Mellal, montre en effet que 87% des filles ont entre 13 et 30 ans, et que 27% sont des adolescentes, issues pour la majeure partie de l'exode rural. La prostitution à tendance à se réaliser par le biais d'intermédiaires, souvent des femmes de condition modeste, qui louent des chambres à cet effet mais elle peut être le fait des parents eux-même.

160. *Le tourisme sexuel*, s'il constitue une pratique, semble en tous cas un phénomène invisible et selon le ministère du tourisme, très rares sont les cas déclarés aux autorités. Néanmoins la presse nationale s'est fait parfois l'écho de situations où des enfants sont victimes d'abus sexuels impliquant des étrangers⁴⁵. On peut à titre d'exemple citer cette affaire portée devant les tribunaux à Rabat et impliquant quatre enfants des rues âgées de 10 à 13 ans ayant subis des violences sexuelles par un directeur d'école de nationalité française. De tels cas demeurent significatifs et montrent l'existence du phénomène mais sans qu'on puisse parler de l'existence de réseau. A Marrakech, ville touristique où près de 20% des enfants n'est pas scolarisée, nombre d'enfants apprenant les langues étrangères « sur le tas » parfois encouragés par leurs familles, deviennent de petits guides clandestins, exposés à l'exploitation sexuelle en raison de l'attrait touristique de présente cette ville. A Tanger, le tourisme sexuel à des fins commerciales en raison du caractère cosmopolite de la ville semble aussi florissant, sans pour autant pouvoir savoir s'il est contrôlé ou non par des réseaux. Dans le cas des filles, le tourisme sexuel serait, plutôt l'apanage des ressortissants des pays du golfe. La presse locale a apporté l'arrestation récente à Casablanca, dans une villa, de 24 personnes dont 14 étrangers du moyen Orient, 7 filles, la propriétaire des lieux (qui loue des chambres) et des intermédiaires dont la fonction est de « rabattre » la clientèle touristique, d'assurer la sécurité des lieux, et la mise en contact⁴⁶. Il proposent à cette clientèle particulière des jeunes filles, parfois des garçons d'un certain âge (entre 13 et 16 ans), avec des exigences relatives à la couleur de la peau, le poids, la taille. Il semble aussi que ces rabatteurs opèrent jusque dans le lycées et les collèges et dans certains quartiers⁴⁷. Il semble toutefois selon les responsables et en particulier ceux du ministère du tourisme que si des cas existent, des avancées significatives ont été réalisées par la

⁴⁴Ibid.

⁴⁵ Voir le quotidien en langue française, l'Opinion, 20 septembre 2001

⁴⁶ Al Ahdad Al Maghribia, quotidien national de langue arabe, 21 février 2000

⁴⁷ Le Matin 13 avril 2002,

mise en place d'une brigade touristique dont le rôle est à la fois de protéger les touristes que les enfants contre les abus dont ils pourraient faire l'objet.

3. LES TRAVAUX DANGEREUX

161. **La recommandation 190** sur les pires formes dont les dispositions complètent celles de la convention¹⁸², précise ce que sont les travaux dangereux : Il s'agit des travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels, les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés, les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux ou qui impliquent de manipuler ou de porter de lourdes charges, les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant par exemple exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé. Les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles par exemple pendant de longues heures ou la nuit ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans des locaux de l'employeur.

162. Sur le plan national, en vertu de la législation marocaine du travail, le Décret n 2-56 1019 du 6 septembre 1957 insiste sur des mesures d'interdiction relatives au travail des enfants et des femmes. Elles concernent des activités où le port de charges est excessif et les travaux dangereux. Une liste est établie mentionnant les travaux interdits. Le texte établit également, les établissements où l'emploi des enfants âgés de moins de 16 ans est autorisé sous certaines conditions.

163. Sur la base de la définition, l'identification des métiers et travaux dangereux n'est pas aisée. Nous avons combiné deux approches. La première consiste à examiner les conditions de travail et l'usage ou l'exposition des enfants à des agents ou de produits dangereux et en particulier les conditions susceptibles de porter préjudice sur les plans physique, intellectuel.

164. La démarche s'est également appuyée sur les travaux du séminaire tenu sur les pires formes qui, sur la base de débats de nombreuses ONG et différents spécialistes, a pu identifier certaines formes et activités. Bien que cette dernière démarche puisse se révéler subjective, des réponses donnent un aperçu utile sur ce qui est considéré comme dangereux ou pas.

3.1 Le secteur informel localisé et l'artisanat

165. Nous ne reviendrons pas sur les relations de travail, exposés plus haut. On insistera sur les conditions dans lesquelles les enfants effectuent leurs tâches. Ces conditions en raison des risques auxquels ils les exposent font que certaines activités ou métiers présentent des caractéristiques des formes dangereuses.

Les Conditions de travail

166. *La situation des locaux.* Bien que la superficie des locaux soit variable selon les métiers, dans la plupart des activités, les locaux sont généralement exigus, mal aérés, et mal éclairés aussi bien dans le secteur informel que dans l'artisanat. A titre d'exemple les babouchiers de la médina de Fès exploitent des espaces se situant entre 3 et 7 m², les métiers de sous-traitance de la dinanderie qui mobilisent de nombreux enfants, 6m² en moyenne et les ateliers de cordonnerie et de la forge (4m²) connaissent des situations similaires. Les études faites au niveau national sur débouchent sur un constat similaire. 20,5% des ateliers ne dépassent pas 12m² et près

de 10% disposent d'une superficie supérieure ou égale à 400m² notamment dans le tissage du tapis⁴⁸. D'une manière générale les superficies sont faibles ou moyennes.

167. Dans les anciennes médinas, les locaux sont situés dans des « fondouks » des anciennes écuries, dans des ateliers collectifs (maroquinier, tisserands) des moulins à eau. Dans les métiers du cuir, 88% des enfants travaillent dans des locaux inadaptés (des caves ou garage) sales et empoussiérés. Les conséquences sont l'entassement des enfants dans des espaces exigus. Dans le tissage du tapis, l'encombrement des locaux et leur état de dégradation en font des espaces où les risques d'incendie sont fréquents et source de dangers (62% des cas selon le BIT/IPEC)

168. Dans le secteur informel, 66% des unités opèrent dans des locaux dont la superficie ne dépasse pas les 20 m². Dans les métiers des métaux et garages l'exiguïté des ateliers est telle qu'il y a débordement sur l'espace limitrophe et sur l'espace publique (rue, trottoirs)

169. *Les conditions d'hygiène de sécurité et de santé des enfants dans le travail.* La législation du travail au Maroc comporte un certain nombre de réglementations relatives au respect des normes d'hygiène (éclairage, l'aération, toilettes, l'évacuation des eaux et des poussières et gaz nocifs) de santé et de sécurité des travailleurs et des locaux⁴⁹. Dans les faits dans l'artisanat comme dans le secteur informel ces dispositions ne sont pas toujours observées, très souvent parce qu'elles elles sont ignorées ou qu'il y a tolérance des pouvoirs publics à l'égard de l'irrespect de ces normes (37,5% des unités)⁵⁰.

170. Dès lors, le contexte de travail dans certaines activités est peu favorable et reste marqué par l'absence de moyens de protection, des équipements de sécurité des travailleurs.

171. Enfin il convient de rappeler que comme ceci a déjà été examiné que la durée hebdomadaire de travail est souvent longue en particulier dans le secteur informel où elle atteint 50 heures pour les garçons.

Les métiers dangereux dans l'artisanat et le secteur informel

173. *Les activités liées aux métaux et garages.* Ces activités du secteur informel semblent les plus nocives. Les tâches effectuées consistent à monter et démonter les moteurs, à polir et peindre les tôles, à effectuer des petits travaux de soudure, à réparer monter et démonter les pneumatiques, à nettoyer les voitures...en somme des tâches subalternes et peu exigeantes en qualifications. Les enquêtes existantes mettent l'accent sur les conditions pénible, dangereuses, nuisibles et le caractère répétitif des tâches. D'après l'échantillon BIT/IPEC, 92% des enfants dans cette activité transportent des charges de plus de 10 Kg, 93% sont exposés à des risques graves liées à l'activité ou à l'usage des matières premières telles que les tôles coupantes et rouillées, les pièces métalliques lourdes ou encore à la manipulation de produits dangereux, (Essence, acide, poussière, peinture, amiante, vapeurs de plomb), 97% des enfants apprentis sont exposés à des risques d'incendie.

174. L'absence de moyens de protection (port de gants et de masques), l'inhalation de gaz toxiques, les risques d'électrocution, les ports de charges, les postures inadaptées, les risques d'accidents de travail propres à certains postes en raison de

⁴⁸ Etude du projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de production(1999) p.29

⁴⁹ Tout employeur est en effet tenu à ce que les locaux présentent les conditions de salubrité et de sécurité nécessaire et de veiller à ce que les moyens de travail soient en état de garantir la vie et la santé des travailleurs

⁵⁰ ESI (1999)

l'âge sont la règle. La tôlerie et la soudure exercent des effets sur la santé tels que des maladies hématologiques, neurologiques, pulmonaires, dermatologiques ou encore des risques de brûlures ou des problèmes oculaires. Il faut ajouter à ceci que les risques d'accident de travail demeurent assez élevés (60%) dont d'importants cas de lésions, d'allergies de brûlures ou d'amputation. Enfin, il convient de souligner l'existence de nuisances sonores liées à la présence des machines dans les ateliers et de la pollution dans des locaux insalubres (flaques d'huile) sans parler des violences physiques et psychologiques subies par 35% des enfants. Il s'agit aussi de rappeler que dans ce métier, la grande majorité (84%) des enfants travaillent plus de 10 heures par jour.

175. *Le tissage du tapis.* Le travail du tapis présente plusieurs traits caractéristiques des pires formes du travail dans ses aspects dangereux: précocité du travail, qui s'oppose à la scolarisation, la nature des tâches, des cadences élevées, de mauvaises conditions et relation de travail⁵¹.

176. Les cadence auxquelles sont soumises les filles dans le tissage du tapis sont excessives en raison de la nature des tâches accomplies. Elles consistent à faire passer la laine sur la trame, donner des coups avec leur doigt, tasser avec le peigne métallique, faire des nœuds, couper les fils. Elles sont sollicitées dans des travaux dépassant le cadre professionnel et relevant de travaux domestiques au sein de l'atelier (balayage de l'atelier, triage des fils de laines assises à même le sol, course, vaisselle ...).

177. La grande majorité des filles travaillent dans des conditions « très pénibles » soit 92% d'entre-elles. Celui-ci s'effectue dans des postures courbées et fatigantes. Le travail est monotone et répétitif et les rythmes auxquels doivent se plier les fillettes supervisées par les malmaas (64% travaillent sous une forte contrainte) sont source de stress et de tension nerveuse.

178. Les risques et contraintes sont en rapport, avec la matière première utilisée, des maladies cutanées et surtout respiratoires, des céphalées chroniques et risque de cécité précoce. Les filles souffrent de la détérioration de la vue, d'affections pulmonaires (asthme, fibrose pulmonaire, pneumoconiose, bronchite, tuberculose ...) causées par l'inhalation des particules de laines; Elles sont exposées à d'autres maladies telles que la déformation de la colonne vertébrale, les troubles musculo-squelettiques et à la malnutrition. L'usage d'outils tranchants expose les plus jeunes d'entre aux blessures des mains et leur surinfection. Beaucoup d'enfants sont de poids insuffisant, d'une plus petite taille proportionnellement à leur âge.

181. *La céramique : La poterie et zelliges,* emploient près de 15.000 artisans et mobilisent un nombre important d'enfants et parmi les plus jeunes. Dans les poteries, le travail confié aux enfants est marqué par une grande pénibilité et des risques de maladies et d'accidents. Dans *La poterie*, Les tâches consistent à préparer par malaxage manuel de l'argile, à rentrer dans des fours encore chauds, obscurs, marchant pieds nus sur des débris tranchants de poterie, à alimenter les fours pour la cuisson des poteries et la fonte des tuyaux de plomb, à porter et étaler des carreaux induits d'une teinture à base de plomb (Saturnisme), à porter des sacs de bois ou de grignon servant à alimenter les fours, à porter des tuiles de poteries et de céramiques sur la tête en escaladant échelles et échafaudages pour accéder aux terrasses.

182. *Les risques, les dangers et les contraintes* dans la poterie sont en relation avec les charges excessives, occasionnant épuisement musculaire et déformations

⁵¹ Les risques professionnels chez les enfants travailleurs dans le secteurs de à FES, Programme de coopération ente l'UNICEF et le Maroc, programme protection de l'enfance

osseuses, la fatigue et les accidents liés aux déplacements fréquents ; Les Chutes, les lombalgies et les fractures sont des dangers récurrents. Ils sont aussi en relation avec les postures fatigantes, les travaux répétitifs, les cadences de travail, l'inhalation de gaz toxiques par le plomb auxquels sont exposés les enfants, l'exposition à la chaleur des fours et à la fumée qui s'en dégage, l'encombrement de l'espace par l'entassement du combustible facteur permanent d'incendie, les maladies (dermatoses...), le tout en l'absence de moyens de protection individuelle et de protection sociale.

183. *La fabrication de carreaux en céramique* : Le travail consiste pour l'enfant à tracer et découper des carreaux en face du maître artisan qui intervient lui-même dans la taille. La nature des tâches effectuées impose des situations de jambes fléchies en arrière et la manipulation de produits toxiques de même nature que la poterie. Dans ce métier les conditions d'hygiène et le dispositif de protection des enfants sont pour la majorité des enfants inexistantes. *Les risques et contraintes* auxquels sont exposés les enfants sont des contraintes visuelles (risque de blessure des yeux), des poussières, gaz et fumées dangereux, des journées de travail longues de 6 à 10 heures.

184. Alors que l'article 16 du décret du 22 juillet 1970 interdit de tremper à main nue des poteries dans des bouillis contenant des composés de plomb, cette réglementation n'est guère respectée même dans les ateliers les plus structurés. Les conséquences sur la santé des enfants se manifestent par des troubles digestifs, des pressions artérielles élevées, des atteintes neurologiques et des anémies⁵²

185. *La cordonnerie, cuir* : Les activités du cuir sont celles qui sont le fait des tanneries, des maroquiniers et de la fabrication de chaussures appelée cordonnerie... Dans cette dernière, le travail des enfants consiste, à appliquer le colle dur les semelles, dans des postures debout ou assis le dos courbé, à couper les fils ou le cuir avec des cutters Ils interviennent aussi au stade de la finition (gommage et vernissage des chaussures). Dans la cordonnerie les risques et les contraintes que courent les enfants sont en relation avec les odeurs dégagées par les produits toxiques tels que les colles à base de polyuréthane ou de néoprène, qui génèrent des problèmes respiratoires, des maladies de peau, des problèmes hématologiques. Ils sont également liés aux nuisances sonores provoquées par le bruit des machines (fraiseuse, marteaux...). En outre, la cordonnerie et la maroquinerie sont les activités qui se déroulent dans des locaux où les conditions d'aération d'éclairage, d'hygiène sont des plus mauvaises en raison de la nature et de la localisation des locaux (garages, caves) et des atmosphères saturées de colle où les risques d'incendies sont réels. Il convient de signaler, l'absence de moyens de protection tels que des gants indispensables, dans ce cas et la monotonie du travail.

186. *Les tanneries*. Deux types de tanneries sont identifiables, les tanneries traditionnelles et les tanneries semi-industrielles. L'usage de produits chimiques (chrome, acide sulfurique et chaux) est la règle. Les pieds et les mains sont en contact permanent avec des produits chimiques, amenant plusieurs problèmes de peau. D'autres problèmes vécus par ailleurs quotidiennement par les enfants ont trait aux nuisances sonores provoquées par le foulon dans les tanneries semi-industrielles et les odeurs des peaux.

187. *La dinanderie*. La dinanderie se caractérise par deux catégories d'unités. Les plus structurées qui intègrent les l'ensemble des étapes du processus de production et une multitude de petits ateliers sous traitants dispersés, chacun intervenant à une étape ou à une autre. Face à la dégradation des corporations et en l'absence de

⁵² Etude sur la modernisation du secteur de la céramique artisanale au Maroc. Ministère du commerce et de l'industrie et de l'artisanat

réglementation régissant l'organisation des métiers, on a assisté à « l'intrusion » de personnes extérieures à la profession, mobilisant les enfants aux stades le plus dangereux et en toute méconnaissance des dangers que les produits représentent pour les enfants.

188. Le travail des enfants consiste à exécuter les tâches les plus dangereuses et les risques que courent les enfants sont nombreux et se situent aux différentes étapes. La coupe du métal s'effectue dans des postures fatigantes (lombalgies), s'accompagne de blessure des mains et des pieds par fragments du métal, de troubles de la vision et de projection de fragments du métal dans les yeux. La fabrication des théières suppose de nombreuses étapes. Celle du badigeonnage s'effectue par l'utilisation de l'acide chlorhydrique dont les conséquences sont l'irritation broncho-pulmonaire et cutanée, des brûlures cutanées... La présence des enfants sur le tour mécanique destiné à mettre en forme les pièces engendre des risques de blessure ou d'amputation des mains et des doigts, la fatigue visuelle, le stress et la pathologie des postures. L'étape de la soudure s'accompagne de danger pour les enfants portant la pièce à la chaleur avec des risques de déshydratation. Le nickelage utilisant des acides provoque l'asphyxie par irritation, le rinçage faisant appel à des produits chimiques engendre des vapeurs toxiques au contact de l'eau et des atteintes cutanées et oculaires. Le polissage s'accompagne de rejets de déchets solides (de poussière et de chiffons) d'usage de bois poudre provoquant l'asthme. L'étape de la fabrication du goulot et du porte-théière s'effectue dans des fonderies utilisant du sable de Sefrou qui provoque des problèmes pulmonaires et des insuffisances respiratoires sans parler de la chaleur des fours (1200° avec risque de rampes de chaleur, de syncope, d'œdème...

190. Il faut ajouter que la présence de produits inflammables pour faire fondre les métaux, (bouteilles de gaz stockées dans les ateliers ou utilisées sur les dégagements des ateliers), l'usage de goudron, les nuisances sonores liées à la présence du «tour» portent atteinte à la sécurité et à la santé des enfants (broncho-pneumopathie, asthme...).

3.2 Les activités de rue.

191. Le petit commerce ambulante impose aux enfants, des charges physiques, le parcours de distances parfois longues, des positions dans certains cas non adaptés à leur forces physiques. La fatigue et le surmenage engendrés par les cadences et les rythmes élevés sont courants. Les risques auxquels sont confrontés les enfants opérant dans ces activités sont liés à leur exposition dans la rue ; affections respiratoires, pollution... Il apparaît, en outre que ces catégories sont plus vulnérables à la maladie comme semble le confirmer, l'ENNVM qui révèle, que selon les catégories professionnelles, ce sont les indépendants qui sont le plus exposés aux maladies comparativement aux apprentis et aux salariés. Il serait nécessaire d'ajouter que ces enfants sont aussi exposés à des risques de même nature que ceux connaissent les enfants des rues : Violences, consommation de drogue, vols...

192. Les risques sont aussi moraux liés au *harcèlement par les autorités*. Les ambulants sont régulièrement victimes de harcèlement et souvent chassés de la voie publique. Aux yeux de la police et des autorités municipales, ils représentent souvent une gêne, voire une menace pour la sécurité. La dynamique à l'œuvre oscille constamment entre tolérance et répression à l'égard d'activités qui n'observent pas la réglementation, encombrant ou salissent l'espace urbain ou livrent une concurrence déloyale aux activités localisées. Cette attitude de tolérance répression devenue désormais classique s'explique par le fait que l'Etat tente de préserver l'équilibre

social car ces activités, par leur fonction de régulation et de redistribution peuvent palier à un certain équilibre en terme d'emploi.

193. Il en est de même des petits guides clandestins doublement traqué par la brigade touristique, par les guides officiels et surtout par les plus âgés, eux même guides non officiels qui estiment vivre « une concurrence déloyale ».

3.3 Les petites bonnes

194. Les conditions de travail des petites bonnes présente de nombreuses caractéristiques des pires formes : précocité, responsabilités et taches nombreuses, longueur des journées de travail, instabilité juridique, contraintes physiques et psychologiques.

195. *Le travail précoce* des petites bonnes exige trop d'elles. Non seulement, il fait obstacle à leur éducation mais porte atteinte à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité.

196. *Les tâches effectuées* sont souvent très peu gratifiantes et la plupart, quel que soit leur âge cumulent le ménage, les courses, garde et l'accompagnement des enfants (57,3%) et parfois le jardinage et le lavage des voitures.

197. *La surcharge de travail*, des rythmes excessifs et l'absence de temps de travail fixe et défini statutairement sont courants. Dans le cadre de cette forme de mise au travail, l'espace de travail et l'espace privé se confondent. Dès lors les tâches ménagères, s'accompagnent de journées de travail plus longues. Quel que soit leur âge, 80% des bonnes à Casablanca déclarent en effet travailler plus de huit heures par jours, et ne se couchaient pas avant 22 heures⁵³. Cette tendance est confortée par l'échantillon étudié par les autres enquêtes et notamment celle du BIT/IPEC qui montre que l'écrasante majorité(83%) d'entre elles travaillent entre 6 à 10 heures et 7% plus de 10 heures par jour. D'autre part, quand il s'agit de jours de repos et de congés annuels, (21,7% et 29% parmi les moins de 15 ans) déclarent ne point en bénéficier sauf au cours de certaines fêtes religieuses.

198. La surcharge de travail s'accompagne dans certains cas de fugues ou de désir de vouloir changer d'employeur, pratique à l'origine d'une forte instabilité parmi ces catégories. A Casablanca, 55 % ont travaillé chez au moins trois ménages et ce mouvement, semble s'amplifier avec l'âge. Ceci s'explique aisément quand on examine en effet que les motifs invoqués font référence aux mauvais traitements ou à la surcharge de travail que ce soit parmi les plus jeunes que les autres. Mais, il semble aussi que l'intervention des intermédiaires contribue de plus en plus à maintenir cette instabilité.

199. *Les risques psychologiques*: Pour leur grande majorité, issues du milieu rural, les petites bonnes vivent des *situations d'isolement* (séparation avec les parents, communication insuffisante, tâches répétitives limitant la créativité l'absence d'activités récréatives et de loisirs), source de problèmes affectifs, de sentiments d'insécurité, et d'angoisses en particulier parmi les plus jeunes. A Casablanca, 64% rendent visites à leurs familles dont 56,7% uniquement à l'occasion de fêtes religieuses. L'étude de la LMPE, fait ressortir des tendances similaires et montre qu'à peu près le tiers des familles (31.8%) ne rendent jamais visite à leurs enfants et 7,3% une fois par an. On cite le cas de filles qui proviennent de régions tellement reculées qu'elles ne comprennent pas la langue dans les familles de ses employeurs⁵⁴. L'isolement peut s'opérer dans certains cas au sein même du ménage employeur. Ce

⁵³ Enquête Statistique (2001) p. 33. En 1996, le constat fait au niveau national confirme cette charge

⁵⁴ Quotidien « l'Opinion », 10 janvier 1994.

dernier va intervenir pour réduire les relations avec les autres membres de la famille (dormir dans la cuisine, dans une chambre séparée,) de manière à suggérer que les règles auxquelles elles sont astreintes ne sont pas les mêmes que les membres de la famille. Face à cette situation, les réactions des petites bonnes peuvent être la fugue avec les risques que ceci comporte dans les grandes villes. Mais les répercussions psychologiques causées par peuvent aussi fatales tel que des tendances dépressives, un comportement agressif ou de soumission. Néanmoins, là aussi, il faut nuancer, dans la mesure où dans d'autres foyers les réponses peuvent être différentes et le comportement, sans aller jusqu'à être permissif peut être celui de l'intégration des filles dans les familles permettant des contacts avec les autres filles bonnes ou l'insertion dans une éducation non formelle.

200. *Les risques physiques* que courent les petites bonnes sont liés à leur genre, à leur âge et à leur position au sein de l'unité domestique qui est une position de dépendante.

201. Les risques physiques sont en relation avec certains travaux présentant un caractère dangereux: La manipulation d'outils tranchants, l'usage de détergents et de produits d'entretien souvent mal maîtrisé par les plus jeunes sont à l'origine d'accidents, de dermatose... Il semble ainsi que 16% des filles seraient exposées à ce type de nuisance (BIT/ IPEC). Par ailleurs, nombre de travaux font référence aux mauvais traitements et aux sévices sexuels auxquels sont exposées les petites bonnes dans les ménages employeurs. Plus de la moitié des filles enquêtées à Casablanca (55%) ont déclaré être l'objet de mauvais traitements et comme on peut s'y attendre essentiellement parmi les moins de 15 ans, d'une manière dominante sous forme de réprimande et accessoirement (10%) sous formes de sévices physiques (enfants battus, brûlés, mordus, pincés ou enfermés). La tendance semble légèrement supérieure au niveau national puisque 13% de ces catégories sont dans cette situation (BIT/IPEC). L'enquête de Casablanca, révèle aussi que seule une minorité (4,2%) a subi des abus sexuels et à du changer d'employeur. En revanche d'autres sources (Sommerfelt,) faisant plutôt parler les jeunes filles mères et leurs parents, semble plutôt considérer cette pratique plus répandue.

202. *La presse nationale*, quant à elle n'a pas manqué de rapporter les cas de mauvais traitement des petites bonnes: Réprimandes, harcèlement sexuel, bastonnades qui peuvent aller jusqu'au décès comme ceci fut le cas de plusieurs affaires jugées par les tribunaux. On peut citer, à titre d'exemple, des affaires relativement anciennes comme celle de Meknès dans laquelle fut impliquée une femme qui a torturé une petite bonne, et celle de hay Mohammadi à Casablanca où une femme fut condamnée à dix ans de réclusion pour avoir battu à mort une petite bonne⁵⁵. Plus proche de nous, le cas qui a troublé l'opinion publique à Fès est celui de la petite fille torturée par sa patronne et qui a été accueillie par l'association BAYTI à Casablanca. L'association Ennakhil à Marrakech qui s'occupe des enfants des rues et de ceux qui sont victimes de l'exploitation sexuelle, indique, quant à elle, que nombre de petites bonnes sont victimes de l'exploitation sexuelle et que la majorité des cas de grossesses non désirées chez des jeunes filles célibataires et chez celles qui s'adonnent à la prostitution sont des anciennes bonnes. Comme dans la très grande majorité des cas l'éducation sanitaire fait défaut parmi ces catégories, que la méconnaissance des méthodes de contraception et des MST est la règle, quand on sait, par ailleurs, qu'en raison de leur analphabétisme, la grande majorité est peu informée des changements physiologiques liés à la puberté (75% à Casablanca), sur les méthodes contraceptives et ne sont pas au courant des maladies sexuellement transmissibles (80%), on peut imaginer les conséquences qui peuvent découler d'une

⁵⁵ *ibid.*

telle situation. Parmi celle-ci on peut citer les maternités non désirées qui débouchent généralement sur l'exclusion sociale. Ne pouvant ni rester chez ses "employeurs", ni retourner chez sa famille, en l'absence de formation lui permettant de s'insérer dans un quelconque métier, c'est la dans la prostitution qu'elles atterrissent.

203. Au total, ce sont les plus jeunes qui sont les plus vulnérables et dont la situation est très préoccupante: Les moins de 15 ans et particulièrement les moins de 12 ans. Pour ces catégories, les marges de manœuvres et les possibilités sont limitées. Souvent soit qu'elles réagissent par la fuite, soit qu'elles négocient avec leurs parents un changement d'employeur, soit le plus souvent elles obtempèrent et acceptent les décisions de l'employeur, les conditions de travail et de vie qui leur sont imposées...à l'exception de celles qui suivent une éducation informelle leur permettant de sortir de leur isolement spatial, affectif et éducatif. Les possibilités concernant les plus âgées, en revanche sont relativement moins limitées notamment quand elles sont formées. Elles peuvent négocier leurs salaires, poser leurs conditions, accepter ou refuser l'offre du samsar.

3.4 Les travaux dangereux dans l'agriculture

204. Les conditions de travail dans l'agriculture sont mal connues en l'absence d'études sur ce thème. Les données disponibles à ce propos montrent que les différentes tâches accomplies constituent des contraintes en particulier pour les filles notamment sur leur scolarisation. La grande majorité des enfants ruraux sont occupée à des activités agricoles et de l'élevage mais exerçaient aussi des tâches domestiques, comme c'est le cas pour les fillettes.⁵⁶ Dans l'agriculture, les enfants sont mobilisés durant les périodes de labour, de la récolte et des semences. Ils interviennent également au niveau du traitement de la récolte, du désherbage et de la préparation des champs. L'élevage (gardiennage des troupeaux l'alimentation du bétail) qui mobilise les plus jeunes est une activité non négligeable dans le revenu des familles, souvent en compétition avec la scolarité compte tenu des tranches d'âge interpellées pour sa réalisation.

205. Compte tenu de la nature des tâches, les activités dans ce secteur signifient pénibilité et dangers. Le transport de charges et les longues distances à parcourir dans des reliefs parfois montagneux présentent les dangers les plus divers pour les bergers dont le travail est confié aux plus jeunes. Le transport de l'eau surtout en cas d'absence d'animaux de trait pour le faire implique des déplacements fréquents dans des pistes et un effort physique s'accompagnant dans certains cas de chutes. Certaines travaux tels que le défrichage, la préparation du sol, le labour, le désherbage, l'arrosage, le ramassage du bois dépassent souvent les capacités physiques des enfants. On peut ajouter les situations d'isolement, le sentiment d'insécurité des petits bergers dans les campagnes est un facteur d'angoisses, les cadences et les rythmes.

206. Nombre de travaux ont montré les incidences négatives du travail agricole sur la santé des enfants. Selon le BIT, l'agriculture, la pêche et le secteur forestier sont à l'origine de 70% des accidents et des maladies du travail chez les enfants actifs. Au Maroc les risques réels sont liés à la manipulation de produits dangereux. La préparation, le transport ou l'épandage des pesticides, des engrais ou des herbicides, dont certains sont très toxiques et peuvent être cancérigènes. Les enfants sont plus sensibles que les adultes à l'exposition aux pesticides et l'on a constaté que celle-ci accroissait le risque de cancers, de neuropathies, de troubles du comportement d'origine neurologique et d'anomalies du système immunitaire. La manipulation de

⁵⁶ 80,1% pour cent des enfants ruraux selon les estimations du BIT/IPEC (1999)

ces produits provoque des dermatoses et des intoxications en l'absence de mesures de moyens de protection. Dans l'élevage où se concentrent les plus jeunes, les enfants sont confrontés également aux dangers du milieu naturel tels que les chutes dans les montagnes dans les puits ou dans les rivières. L'exposition au soleil, les accidents, les inondations, la pollution des rivières, les agressions d'animaux, sont des dangers réels pouvant provoquer des blessures et des maladies tels que la rage ou des accidents sur les routes. Il faut ajouter que l'accroissement du recours à la mécanisation de l'agriculture marocaine et notamment dans les exploitations de moins de 20 hectares implique la proximité des machines en mouvement, pouvant causer blessures et accidents divers. Le transport de charges excédant leurs capacités physiques se traduit par des retards de croissance. Une étude comparative réalisée en Inde, à la faveur de laquelle des groupes d'écoliers et d'enfants non scolarisés travaillant dans l'agriculture, l'industrie ou le secteur des services ont été suivis pendant dix-sept ans a révélé que les enfants travailleurs accusaient un déficit pondéral et restaient toute leur vie, plus petits que les enfants scolarisés⁵⁷. Dans le même sens l'enquête précitée, réalisée par A Qaddourie et C. Houssaini, sur des élèves travailleurs, a montré que ceux-ci ont un déficit pondéral, une petite taille et un petit poids comparativement à leurs camarades de classe non occupés. L'enquête révèle également que la pathologie aiguë et la pathologie chronique sont aussi très fréquentes et les résultats scolaires sont relativement faibles.

⁵⁷ OIT, Agir contre l'intolérable

C. LES ENFANTS DE LA RUE

207. Le phénomène des enfants des rues semble prendre de l'ampleur dans de nombreuses villes du Maroc. Casablanca, capitale économique et ville de trois millions d'habitants, abrite à elle seule environ dix mille enfants des rues victimes toutes désignées de la drogue et de la prostitution⁵⁸. A Marrakech 10% des enfants travaillent et 20% ne sont pas scolarisés (Nations Unis 2000) et sont donc potentiellement livrés à la rue. Appelés « chamkara » (sniffeurs, fouineurs dans les poubelles) on les trouve rarement la journée dans la rue mais vivent la nuit jusqu'à l'aube sur les terrains vagues, au coin des rues des quartiers pauvres, dans les gares... par bandes de 3 ou 4 enfants.

208. Par enfant de la rue on entend « un mineur pour qui la rue est devenue le principal lieu de vie. Parfois on établit une distinction désormais classique entre l'enfant «de» la rue – celui qui a quitté son foyer et dort dans la rue et l'enfant «dans» la rue, qui travaille dans la rue mais qui rentre dormir chez lui. On parle également « d'enfants en situation de rue », c'est la situation de marginalité dans laquelle a été placé l'enfant et qui doit évoluer (association DARNA. En l'absence de données nationales, les données qui suivent s'appuient essentiellement sur des enquêtes réalisées par des ONG locales ou internationales ou quand ceci fut possible sur les informations recueillies auprès de celles-ci. Elles s'appuient également sur les articles de la presse nationale.

1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES: AGE, SEXE, NIVEAU SCOLAIRE

209. L'ensemble des enquêtes réalisées par les ONG locales fait référence à une fréquentation précoce de la rue. L'âge varie entre 8 et 18 ans et la plupart, (57% à Fès) ont entre 12 et 15 ans. Ceci n'exclut pas la présence d'enfants plus jeunes de moins de douze ans. Le départ peut se faire progressivement ou la rupture peut être brutale avec le milieu familial. Dans le cas de Fès, pour 60% des enfants, l'âge de premier départ se situe avant 12 ans. C'est dire là encore la vulnérabilité de ces catégories. La situation d'enfant des rues semble être un phénomène majoritairement masculin. Ceci n'exclut pas l'existence de filles de plus en plus nombreuses exerçant une activité de rue, comme on le voit apparaître à Casablanca et dans les grandes villes où elles s'adonnent à la mendicité ou à d'autres activités. Le phénomène difficile à quantifier semble en extension. Selon l'association BAYTI, que nous avons visité en mai 2002, parmi les 25 filles présentes dans le foyer, 10 sont des filles des rues et 15 d'entre elles sont des petites bonnes exclues de leur travail. Dans la totalité des cas cependant, elles rentrent chez elles le soir. Il faut tout de même préciser qu'en raison de la définition retenue, elles sont plutôt en liaison avec des réseaux familiaux ou de prostitution.

210.

211. *Ruptures scolaires précoces et non-scolarisation.* Comme on peut s'y attendre, il existe ainsi une très forte corrélation entre le phénomène des enfants des rues et les problèmes liés à la scolarité. Ainsi, le niveau scolaire des enfants des rues

⁵⁸ Nations Unis (novembre 2000)

est soit inexistant soit relativement bas. 43% à Fès et 46% à Rabat sont analphabètes. L'enquête de Tanger Bab Sebta, réalisée par l'association DARNA⁵⁹ montre, par ailleurs que plus de la moitié (56,7%) sont des déscolarisés et n'ont pas dépassé le niveau de troisième année de l'école fondamentale, 39,4% sont analphabètes et 3,9% fréquentent l'école. La tendance à la déscolarisation précoce qui semble prévaloir ailleurs revêt plus d'intensité dans le cas des enfants de la rue et reflète la pauvreté des conditions de vie.

2. LES FACTEURS QUI POUSSENT LES ENFANTS DANS LA RUE.

212. Les mécanismes et les facteurs qui poussent les enfants dans la rue sont divers et complexes

2.1 Les dynamiques démographiques et la pauvreté

213. D'une manière générale, il existe une relation positive entre la taille des familles et l'insertion dans la rue. Les enfants de la rue sont issues de familles nombreuses. Cette caractéristique, commune à l'ensemble des enfants au travail semble plus jouer dans le cas de ces catégories. Dans l'étude de cas portant sur Fès, 75% des ménages des enfants de la rue comportent entre 6 et 13 personnes, tendance qui est à l'œuvre également à Tanger. Par ailleurs, des témoignages d'enfants recueillis par des associations à Tanger, insistent sur l'impossibilité de leurs familles d'assurer leur cursus scolaire. Leur retrait de l'école signifie dès lors, participation à la prise en charge familiale.

214. Les situations économiques familiales des enfants sont révélatrices des dynamiques qui poussent les enfants dans la rue. L'activité des parents montre que l'exercice d'activités fortement liées à l'informel de survie est une caractéristique dominante. Travailleurs dans le bâtiment, chômeurs, petits commerces et services de rue, marchands ambulants, travailleurs du mokef, portefaix, mendiants, femmes de ménage, artisanes à domicile quoi qu'il en soit, il semble bien que *l'incapacité' du secteur moderne de l'économie à intégrer les populations joue un rôle certain.* Comme pour les autres catégories d'enfants au travail, l'insertion dans la rue peut résulter de l'impératif de recherche de complément de revenus familial. Dans le cas de Tanger, cette situation concerne 31,3% des enfants, après la satisfaction des besoins immédiats de l'enfant.

2.2 Habitat et quartiers

215. Contrairement à la situation des petites bonnes, le phénomène des enfants de la rue est un phénomène lié à l'urbanisation et au développement des bidonvilles. D'autres indicateurs de la pauvreté des familles se réfèrent à la qualité du logement. Les enquêtes réalisées tant à Fès qu'à Tanger indiquent que les familles des enfants des rues occupent des logements exigus (le quart à Fès et 23% à Tanger ne dispose que d'une seule pièce) dans des conditions de cohabitation avec d'autres familles, et localisés dans des quartiers d'habitat clandestins ou périphériques. A Tanger, les données de l'association DARNA, indiquent que les quartiers de Beni Makada et Bir Chiffa, marqués par le plus fort taux de chômage, de migrants ruraux, d'habitat précaire et clandestin sont les principaux quartier pourvoyeurs d'enfants des rues. Dans ces quartiers, pour les migrants ruraux, la volonté d'accéder à la propriété dans

⁵⁹ Association DARNA et UNICEF « Le phénomène des enfants de la rue à Tanger », février 2001

un premier temps, au détriment des conditions d'habitabilité s'accompagne de conditions d'occupation du logement souvent insupportables en terme d'accès aux équipements de base (eau, électricité) et en terme d'exiguïté. A FES, 60% provient des quartiers péri urbains et des bidonvilles dont les caractéristiques majeures sont la pauvreté. Une minorité seulement est d'origine rurale.

2.3 Les situations et la violence familial

216. Celles-ci sont souvent citées par les associations locales comme facteur spécifique aux enfants de la rue. On peut se retrouver dans la rue suite à un événement tel que le décès des parents (27% à Fès) généralement le père, mais, ça ne semble pas toujours être la cause majeure qui impulse la sortie dans la rue. Certains appartiennent à des familles monoparentales, de parents inconnus ou divorcés (11,5%) qui courent, plus que les autres, le risque d'être exploités. Les données recueillies à Casablanca auprès de l'ONG locale BAYTI indiquent, que la plupart des enfants des rues sont issus de familles disloquées, pathogènes ou toxicomanes ou sont "adoptés sauvagement", d'une manière illégale⁶⁰. Par ailleurs la sortie dans la rue, n'est pas indépendante des violences que connaît l'enfant au sein de la famille. Les témoignages des enfants des rues de Fès, permettent d'identifier diverses sources de conflits. Il peut s'agir des revenus que procure l'activité de l'enfant entièrement approprié par les parents ou les grands frères, il peut s'agir aussi de cas où l'enfant ayant dépensé sa paie, décide de rester dans la rue de crainte de subir un châtement, enfin l'obligation qu'on fait subir à l'enfant de travailler peut également jouer.

2.4 Qualité de l'école et de l'apprentissage.

217. Les facteurs liés aux conditions et au cadre d'apprentissage à l'école interviennent. De la même façon que le pouvoir de la famille celui de l'école semble s'amenuiser et jeter de plus en plus d'enfants dans la rue. Les trois enquêtes (de Tanger, FES et Rabat) confirment le lien entre ruptures scolaire et enfants des rues. A Tanger, l'association DARNA révèle que les principales causes de rupture sont en relation avec la qualité de l'école pour 36% des enfants interviewés, qui incriminent soit l'échec scolaire, le «manque d'envie» d'aller à l'école⁶¹ ou encore la violence des instituteurs à leur égard, révélatrice du manque de formation des enseignants à la psychologie, aux droits de l'enfant et aux méthodes pédagogiques d'une façon générale.

218. Pour certains enfants, l'insertion dans la rue se fait à la suite d'un coup d'essai avorté en tant qu'apprenti chez un artisan. C'est ainsi qu'un nombre non négligeable d'entre eux ont eu une expérience professionnelle et sont passés par le système d'apprentissage sur le tas en tant qu'apprenti menuisier, mécanicien ou encore dans la ferronnerie. A Tanger 40% des enfants de l'échantillon sont passés par l'apprentissage sur le tas. On incrimine dans ce cas les conditions d'apprentissage : la mauvaise qualité de celui-ci, la violence des maalems ou tout simplement l'absence de rémunération.

⁶⁰ 60% seraient issus de familles disloquées, 20% de familles toxicomanes ou pathogènes et 20% de familles mono-parentales selon l'association BAYTI.

⁶¹ Les témoignages d'enfants de Beni Makada

2.5 Les stratégies migratoires

219. Cette tendance est plus spécifique aux villes portuaires. A Tanger et en particulier à Bab Sebta, la sortie dans la rue est liée aux stratégies migratoires. C'est en effet la première raison invoquée par les enfants de la rue après le «harcèlement familial». En somme, sans généraliser les situations, c'est de toute évidence, la pauvreté mais aussi l'affaiblissement de l'institution familiale, la non intégration par le système éducatif et de l'apprentissage traditionnel, l'urbanisation et la faible intégration du tissu urbain, qui semblent occasionner et amplifier le phénomène. La marginalité des enfants des rues, se présente comme la situation d'enfants expulsées, sans être absorbées par une société urbaine, incapable de les intégrer. La rue signifie aux yeux des enfants absence de contrôle social, lui-même synonyme de violence familiale. Les fugues et les retours au foyer se feront à intervalles de plus en plus espacés et progressivement une insertion dans un groupe de la rue s'opère.

3. ACTIVITÉS EXERCÉES ET CONDITIONS DE VIE

3.1 La rue : espace de débrouillardise.

220. *Les activités exercées.* Les enfants des rues peuvent mener de pair plusieurs activités de survie se rapprochant des formes marginales d'auto emploi analysées plus haut et sous la direction du chef de groupe. Dans la plupart des cas, ces formes se combinent: petits porteurs aux alentours des marchés, vendeurs de rues (de chewing-gum, des mouchoirs en papier, des briquets dans les carrefours), revente de légumes récupérés dans les marchés de gros. Dans les villes portuaires (Casablanca et Tanger) ils gravitent autour des ports où ils sont parfois enrôlés par les pêcheurs à décharger les caisses de poisson. La mobilité d'une activité à l'autre se fait d'autant plus aisément qu'elles n'exigeant aucun capital ni qualifications particulières. Tout au plus une boîte de cirage permet d'assurer la reconversion.

221. L'organisation de la vie dans la rue se fait par groupes de deux, trois ou quatre et rarement d'une manière isolée. Les enfants vivant dans la rue sont souvent pris en charge et initiés par les plus grands et les plus anciens aux rites de la rue et à la pratique des différentes activités notamment la mendicité, les petits vols, le sniff de la colle. Les groupes s'organisent avec leurs propres règles leurs critères de hiérarchie et de pouvoir. L'espace où opèrent les enfants est organisé autour de pratiques de solidarités et de la débrouillardise où on dort, on mange et on se divertit...et où on travaille (mendicité).

222. *Pour dormir,* les espaces d'accueil sont souvent les cimetières, les gares routières, près des bars, les jardins publics, les vieilles voitures, l'entrée des immeubles sur les filets ou dans les bateaux de pêche dans les ports, à la plage... se couvrant de plastique en hiver, « mais ce n'est que le matin qu'ils le font le plus souvent ». A Tanger, certains quant ils le peuvent optent pour Fendeq Chejra, lieu où non seulement les enfants livrent à des petits commerces, mais où ils peuvent moyennant 5 Dh par nuit, disposer d'un bout de carton et d'une place pour dormir. D'autres, face au danger que présente le fait de dormir dans la rue, reviennent dormir dans leur quartier d'origine.

223. *Pour manger* les enfants de la rue dépendent de la mendicité devant les gargotes ou préparent leurs propres repas à partir des restes ramassés dans les marchés. Manger est une préoccupation constante et dans la rue, ceci signifie souvent déséquilibre et carences alimentaires. Ajoutons également que ces enfants vivent dans des conditions d'hygiène plus que douteuses. A Tanger la plupart portent des vêtements «très sales, déchirés ou sont sans souliers, se lavent pour la plupart à la

mer, rarement au bain public, dans des toilettes et certains ne se sont pas lavés depuis un an »! Enfin la rue est aussi espace de divertissement permettant plus que d'autres de compenser les manques et d'occasions de jeux.

3.2 La rue, espace d'activités et de stratégies régressives.

224. La rue est synonyme de danger, à plus forte raison la nuit durant le sommeil. Elle est aussi le lieu des stratégies régressives et de la violence: Coups de couteau, de rasoir, bagarres, de rafle et de placement dans des centres avec des situations parfois guère plus enviables (coups, abus sexuels, mauvaises alimentation, absence d'hygiène, fugues...). Il peut s'agir de stratégies régressives telles que la prostitution, la mendicité, et des activités illicites tels que le vol et la consommation de drogue. Ces activités sont présentées dans le cadre des pires formes et il serait inutile d'y revenir.

225. **La consommation de drogue.** La rue devient l'espace où on consomme différents types de drogues. La plus utilisée est la dissolution pour la réparation des chambres à air appelée aussi colle organique. Près de 51% de l'échantillon étudié par L'Association DARNA à Tanger et Bab Sebta et 78% à Fès déclarent consommer des drogues diverses, plus ou moins nocives. La colle est soit consommée toute seule soit en alternance avec d'autres types tels que les cigarettes, la hachish, le vin, les pastilles, le diluant... Les enfants volent ou mendient pour se procurer la colle. Le tube de celle-ci coûte 4 ou 5DH, la consommation quotidienne moyenne est de 4 à 5 tubes (DARNA) et peut aller jusqu'à dix tubes selon l'enquête réalisée à Fès. La plupart ne savent pas s'ils vont arrêter un jour et consomment soit pour «lutter contre le froid, se donner du courage pour mendier, pour oublier leur condition»⁶². La colle est consommée par inhalation, soit dans un sac en plastique soit dans un chiffon imbibé.

226. La drogue et la cigarette constituent un des obstacles majeurs de la réintégration des enfants dans leurs familles et peuvent être une des causes majeures du départ vers la rue car souvent mal accepté par les parents et les frères pour qui l'enfant devient « la honte de la famille.

227. **L'émigration clandestine.** La pauvreté, les conditions de violence et de danger que vivent les enfants de la rue les conduit souvent à tenter d'émigrer. Dans les villes portuaires et frontalières marocaines, le phénomène des enfants candidats à l'émigration clandestine semble s'amplifier. Casablanca, Tanger et Bab Sebta sont les réceptacles de nombreux enfants âgés en moyenne de 14 à 15 ans voulant émigrer vers l'Europe tentant de traverser sur un bateau, dans un camion par la route ou par le détroit. Selon l'enquête réalisée par l'association DARNA auprès des enfants des rues, 24% des enfants de Bab Sebta souhaitent émigrer et n'attendent qu'une opportunité pour le faire. HUMAN RIGHTS WATCH (HRW) quant à elle révèle à travers les interviews réalisées auprès d'enfants, que l'absence d'intégration par le système éducatif, les faibles opportunités d'emploi, l'incitation des parents, la pauvreté, les violences familiales et le «rêve» de l'Europe avec l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles, sont tous autant de raisons qui poussent les enfants à l'émigration clandestine⁶³. Les enfants migrants potentiels ne sont pas seulement originaires de Tanger mais viennent de diverses

⁶² Témoignages d'un enfant de l'association DARNA.

⁶³ Voir association DARNA et UNICEF(2001), op.cit.

-Human Rights Watch "Spain and Morocco. Nowhere to turn" May 2002,

- DARNAet UNICEF (2001).

régions du Maroc jusqu'aux plus reculées : Sidi Kacem, Ksar El Kébir, Meknès, Casablanca, Agadir... L'afflux de candidats à l'émigration qui dépasse les frontières nationales provient de l'Afrique subsaharienne et parfois en famille. A Tanger, Fendeq Chejra, est désormais un lieu connu de transition des enfants candidats à l'émigration clandestine⁶⁴ où ils côtoient les enfants des rues ou passent eux-même par cette étape. Dans l'attente d'une opportunité, ils s'initient à la consommation et la vente de la drogue (colle), exercent des activités de vendeurs de rue ou pratiquent le vol. Dans les villes portuaires les enfants s'enrôlent dans des travaux de la zone portuaire dans l'attente de s'embarquer. Parfois, ils ont réussi des traversées, se sont fait prendre et ont été refoulés.

228. Les récits de vies des enfants qui ont émigrés à Marseille sont révélateurs des dangers que comporte l'expédition. Les uns embarquent cachés dans des camions de marchandises à partir du port de Casablanca par petits groupes où seuls, d'autres à bord d'un autobus où ils se cachent durant toute la traversée, enfin certains traversent en dessous des camions et se font débusquer par les policiers à grands jets d'eau. Enfin d'autres vont à Ceuta et Mellilia uniquement pour les vacances scolaires afin d'y exercer des petits métiers de rue. En Espagne où ils échouent et même si les conditions d'accueil de ces enfants diffèrent d'un lieu à un autre, l'étude réalisée par HRW au Maroc et en Espagne, portant sur les enfants migrants non accompagnés, fait état des mauvaises conditions réservées à ces catégories par la police espagnole et dans les centres d'accueil.

229. A Ceuta et Melilla, HRW fait état de brutalités policières, de violences physiques (coups et bastonnades avec la *porra*) d'expulsions forcées et sommaires que subissent les enfants et ceci en violation avec les dispositions de la loi espagnole qui leur accorde le statut de résident temporaire.

230. Dans les centres d'accueil, que ce soit à Ceuta, Mellilia mais aussi à Marseille où les enfants migrants font face à diverses formes de violence, la situation n'est guère meilleure. HRW fait état du surpeuplement de ces centres où les enfants sont amenés à dormir à même le sol ou sur les tables du réfectoire ou à plusieurs dans un lit. Le centre San Antonio à Ceuta et Purisima à Mellilia fonctionnent bien au-delà de leurs capacités d'accueil. Le premier conçu pour accueillir 30 enfants, en héberge une centaine, ce qui favorise les mauvais traitements tant du côté du personnel (menace d'expulsions, coups et mesures disciplinaires à l'origine de fugues) que du côté des enfants plus âgés : Vols, abus physiques et violences. Il apparaît par ailleurs que dans les deux villes l'accès aux soins médicaux préventif fait défaut, alors que la loi espagnole garantit aux enfants étrangers, le droit aux soins de santé. Ajoutons enfin que la scolarisation des enfants vivant dans les centres d'accueil, normalement obligatoire selon la loi espagnole dans les écoles est très rare de même que l'accès au système de formation professionnel. Il faut ajouter comme le rapporte HRW que peu d'enfants reçoivent une scolarisation dans les écoles espagnoles et aucun à Ceuta à l'exception des plus âgés et qui sont là depuis longtemps et qui ont fait preuve d'un bon comportement.

231. Les témoignages recueillis par l'association DARNA auprès des enfants migrants de Marseille confirment ces constats : Insuffisances et mauvaise qualité des repas, fermeture des centres durant les fins de semaines, interdiction d'y dormir ce qui rend les conditions des enfants particulièrement pénibles en hiver où ils dorment dehors, interventions de la police la nuit durant le sommeil, conditions d'hygiène déplorable, remarques racistes, absence de formation professionnelle et d'activités

⁶⁴ Voir L'hebdomadaire marocain « TEL QUEL » n° 13 du 19 au 25 janvier 2002.

récréatives...le tout poussant ces enfants à s réfugier dans l'alcool ou à subir l'exploitation sexuelle.

4. LES RISQUES ET LES DANGERS

4.1 Violences et sévices.

232. La vie dans la rue s'accompagne de violence qu'elles soient générées par les bagarres de la journée (coups et blessure avec des objets tranchants) ou durant le sommeil. Dans certains cas, les formes peuvent être excessives. Une des pratiques consiste pour les plus âgées de surprendre les enfants dans leur sommeil à s'arroser d'alcool à brûler et d'allumer le feu ou de se tailler la peau avec des objets tranchants⁶⁵. Les témoignages font état de d'agressions durant la nuit pour vol d'argent, de vêtements et des agressions sexuelles. Les plus jeunes constituent les catégories les plus exposées.

233. Le rapport des Nations Unis (2000), fait état dans plusieurs villes du Maroc des formes de violences subies par les enfants des rues. A Meknès l'association BAYTI ne manque pas de souligner que la quasi-totalité des enfants qu'elle accueille ont subi systématiquement des sévices de la part des plus âgées ou du chef de la bande. Ce dernier procède généralement à la répartition des tâches et au cas où des récalcitrants refuseraient de se plier ou ne rapportent pas en fin de journée les sommes exigées, les châtiments corporels et les sévices sexuels sont de rigueur de la part des autres membres. Le sort réservé aux filles des rues est des plus sordides quand on sait qu'elles courent le risque d'être livrées par les chefs de bandes aux maisons closes d'El Hajeb. Le rapport précédent, cite le cas de filles vendues à des maisons closes. Dans le cas des enfants migrants non accompagnés, la vie dans les grandes villes où ils se sentent abandonnés accroît leur vulnérabilité à l'exploitation sexuelle.

4.2 Problèmes de santé

234. Une étude sur les impacts physiques et psychologiques des conditions de vie dans la rue serait sans doute d'un haut intérêt, en l'absence d'informations précises ! Mais de toute évidence, il semble bien que selon les associations locales et à Fès, la mauvaise qualité nutritionnelle des repas et leur caractère épisodique, les conditions de sommeil morcelé, entrecoupé par les dangers qui guettent la nuit ces catégories, le manque d'hygiène et l'usage de drogue et la violence subie par les enfants de la rue sont des éléments à l'origine de la détérioration de leur santé et de leur croissance qui ne sont parfois détectables qu'à long terme. L'usage de drogue induisent des maladies respiratoires et de la peau, (eczéma galle, asthme). Nombre d'entre eux souffrent de tension artérielle, de diarrhée, de maux de tête et de diabète.

235. L'exclusion sociale, économique et éducative qui caractérise les enfants de la rue, l'exercice d'activités de survie dans des conditions d'insécurité, les instabilités et les comportements incohérents des familles dont ils sont issus, les ruptures précoces avec celle-ci ...font que les séquelles d'ordre psychologiques et les instabilités débouchent sur une perte de l'estime de soi et la perte de repères. A Tanger et Bab Sebta, 34,4 % des enfants de la rue présentent des signes de stress et de peur. La violence et les sévices sexuels, qui entraînent des troubles psychiques et émotionnels, comptent parmi les risques les plus graves auxquels sont exposés ces enfants. Les enfants subissant la prostitution, sont sujets à de graves problèmes d'ordre

⁶⁵ Ibid .

psychologiques et des maladies sexuellement transmissibles avec des risques de contracter le SIDA ou d'autres maladies vénériennes.

4.3 Méaventures avec la police et la justice

236. Les enfants de la rue connaissent souvent des mésaventures avec la police et la justice. Selon les statistiques de ministère de la jeunesse et des sports, sur 4120 enfants mineurs arrêtés, en 1998 par la brigade des mineurs de la gendarmerie royale et par la Sûreté nationale, la plus grande partie l'est pour coup et blessure, vagabondage et mendicité et dans une moindre mesure pour vols, commerce de produits de contrebande, d'émigration clandestine. Les données du ministère de la justice, relatifs aux crimes et délits commis par les enfants âgés de 12 à 16 ans peuvent constituer un indicateur appréciable. En 1999, il apparaît qu'outre la tendance à leur augmentation, ces délits sont plus le fait des garçons (647) que des filles, même si par ailleurs la tendance est à la croissance de cette dernière catégorie. La nature de ces délits révèle en premier lieu, le vol qualifié qui représente la moitié, ensuite les cas d'atteinte à la pudeur avec violence, les délits pour coups et violence et pour incendies. Les cas d'homicide volontaire et de viols quoiqu'en progression, sont relativement moins nombreux.

237. Les enfants des rues ayant subis des expulsions sommaires par les autorités espagnoles, interviewés par URW relatent les conditions de détentions et les mauvais traitements qu'ils subissent dans les postes de polices au Maroc, une fois livrés aux autorités marocaines. Les enfants sont mis dans des entrepôts de marchandises ou dans des cellules exigües avec des adultes où ils passent toute la nuit ou la journée sans nourriture, ils subissent des fouilles, confiscation, coups de bâtons ou au câble électrique, avant d'être relâchés, sans passer devant le juge, sans être remis à leurs familles et tenter à nouveau de franchir la frontière. Les cas expulsés vers Tanger ont cependant déclaré être comparus devant le juge qui ordonna leur placement dans des centres d'accueil.

4.4 Les centres d'accueil de l'enfance

238. La « délinquance » et la mendicité sont considérées comme des délits pour les enfants passibles de la prison pour l'enfant accusé de vagabondage ou mendicité. Plusieurs institutions au Maroc, s'occupent des enfants des rues, institutions qui peuvent être publiques ou privées, mais l'action de l'Etat reste prépondérante. Les enfants y sont orientés soit suite à des rafles soit après avoir commis des délits. Quoi qu'il en soit, la justice est un passage obligé.

239. Selon le bulletin statistique des établissements de sauvegarde de l'enfance du ministère de la jeunesse et des sports, il existe actuellement au Maroc 16 centres de sauvegarde dont deux pour les filles (à Casablanca le centre Bennani et à Fès). Ces centres accueillent des enfants relativement jeunes : 80% ont 15 ans et moins (en 2000) et sont essentiellement d'origine rurale ou péri-urbaine. Les enfants y reçoivent généralement une formation comme par exemple la broderie et la couture pour les filles et peuvent réintégrer leur famille si celle-ci les accepte. Les enquêtes sur les enfants des rues montrent que nombre d'entre-deux sont passé par les centres de protection et de sauvegarde, les fondations ou associations privées, le commissariat de police, la prison, l'orphelinat ou par les maisons des vieux. A Tanger, 54% des enfants des rues interrogés sont passé à un moment ou un autre par ces institutions et à Fès le pourcentage est plus élevé (65%). Dans les centres pour filles, comme celui de Casablanca, nombre d'entre-elles sont de petites bonnes qui ont fuguées après avoir

subi des services chez leurs employeurs. Certaines atterrissent dans le centre parce qu'elles n'ont plus de ressources, d'autres pour vol, prostitution délinquance. On cite aussi le cas de plus jeunes retrouvée dans rue et dans l'incapacité de savoir d'où elles viennent. Enfin certaines d'entre se retrouvent dans les centres après un viol, une grossesse non désirée avec un enfant en bas âge.

240. Certaines de ces institutions étatiques, comme celles de Garwawa à Fès, interviennent auprès de populations aussi hétérogènes que des enfants, des vieillards, des handicapés mentaux, des orphelins et des enfants des rues ou des personnes arrêtées au cours de raffles. Les victimes et les jeunes délinquants sont placés dans les mêmes locaux. Les enfants des rues placés dans des centres vivent dans des conditions variables. Si certains centres semblent opérer dans de conditions matérielles relativement viables offrant des conditions d'accueil plutôt décentes, en revanche, dans d'autres, les enfants vivent dans des conditions déplorables. Les relations avec les adultes, les conditions matérielles, l'encadrement, le manque d'hygiène, la mauvaise nourriture, les châtimements corporels, semblent être le lot quotidien. Les conditions de sommeil ne semblent guère meilleures. A Garwawa, les enfants « sont obligés de s'entasser à même le sol dans des petites chambres avec pour seul équipement des couvertures sales » et les abus sexuels ne sont pas absents⁶⁶.

⁶⁶ Les enfants des rues de Fès. Diagnostic et propositions par M. Bouziane UNICEF et Wilaya de Fès, 1997.

CONCLUSIONS

241. L'analyse entreprise permet de dégager plusieurs constats majeurs.

– On ne peut isoler la question du travail des enfants des problèmes de pauvreté des ménages, de la situation des employeurs, des institutions (familles, Etat, école), et d'une manière plus générale du contexte socio-économique, institutionnel et global dans lequel évolue le Maroc. Le travail des enfants fait intervenir plusieurs acteurs. Les problèmes sont complexes; les causes sont multiples et nécessitent une action sur plusieurs fronts.

– Dans les secteurs examinés, la contribution des enfants par leur travail est souvent primordiale pour les familles et s'inscrit dans le cadre de logiques redistributives, des droits et obligations. Il s'ensuit que toute politique destinée à soustraire les enfants du travail dans ses formes dangereuses sans mesures d'accompagnement assurant aux familles des garanties contre les fluctuations des revenus est vouée à l'échec, risquant de menacer leur survie en les projetant vers des activités encore plus dangereuses.

242. Une des conclusions majeure qui s'est dégagée est que la mise au travail dans les pires conditions est indissociable de la qualité du système scolaire et de l'offre d'éducation, ceci tout particulièrement dans le cas des zones rurales d'où sont issus les plus vulnérables à l'instar des petites bonnes. La vulnérabilité des enfants par le type d'activité qu'ils occupent (travaux dangereux..) n'est pas indépendante du niveau d'instruction. La mobilisation d'une main d'œuvre jeune, faiblement scolarisées, exclue du système de formation moderne, docile malléable est plus propice à l'exercice de travaux dangereux.

243. Si des efforts sont accomplis des handicaps persistent. En raison de la discrimination sur le marché du travail et de la qualité médiocre de l'école, les arbitrages des ménages se font en faveur de la mise au travail des enfants. Le meilleur moyen de lutter contre le travail des enfants et dans ses pires formes, c'est de renforcer l'éducation de base et une école de qualité suffisamment attractive en termes de débouchés et de qualité de l'enseignement. Il s'agit d'agir dans le sens de la réduction des abandons scolaires et de renforcer la santé scolaire et les aspects nutritionnels dans le monde rural pour contribuer à la réduction des abandons scolaires (d'améliorer quantitativement et qualitativement les cantines scolaires).

244. L'analyse a montré que les caractéristiques individuelles des micro-entrepreneurs et l'environnement socio-économique des micro-entreprises de l'artisanat comme ceux du secteur informel (les modes et les techniques de production) exercent une influence sur la demande de main d'œuvre enfantine dont les dangereuses et déterminent pourquoi ces unités recourent à ces catégories.

245. Le constat qui se dégage également c'est que les micro-entreprises informelles, de l'artisanat comme celles de l'agriculture obéissent à des logiques familiales où les logiques entrepreneuriales sont souvent absentes et où les formes de dépendances personnelles sont très présentes exerçant un impact sur les formes de travail. Il s'agit aussi de réduire la demande de travail dans ses pires formes dont les dangereuses en améliorant l'environnement économique des micro-unités informelles et de l'artisanat (dispositif de sécurité et d'hygiène, crédit, marchés publics) permettrait des mutations dans les méthodes de travail, qui élimineraient les formes dangereuses. L'implication des employeurs et essentielle de même celle de leur organisation pour éliminer les formes dangereuses.

246. *Les conditions et les relations de travail* dans les secteurs considérés sont d'une manière générale mauvaises. Les statuts sous lesquels les enfants travaillent sont les plus précaires: En tant qu'aide familial non rémunéré, d'apprenti ou en tant

qu'indépendants. Les rémunérations sont faibles inexistantes ou aléatoire. L'usage de produits toxiques ou dangereux dans certains métiers, les durées hebdomadaires ou quotidiennes de travail, la pénibilité de certains métiers, sont des pratiques courantes. Il s'agit par conséquent de veiller à ce que ces conditions soient d'un niveau satisfaisant de donner des rémunérations équitables, limiter la durée de travail tant journalière qu'hebdomadaire et pouvoir dégager des plages horaires pour l'éducation et la formation et les loisirs.

247. *Les normes d'hygiène de sécurité et de santé* n'ont pas cours dans les secteurs considérés, soit par ignorance de ces règles, soit par tolérance on en dispense certaines unités. S'il semble délicat de vouloir imposer une réglementation du travail rigide, Il est capital dans les secteurs étudiés de protéger les enfants au travail par la mise en place d'une législation souple (assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.) et de sensibiliser à ces règles d'hygiène et de sécurité. Même si elle est coûteuse pour de nombreuses unités on ne peut se fixer comme principe la non application de la protection sociale dans un secteur dont certaines de ses composantes en ont le plus besoin. Il s'agit aussi de renforcer les moyens et l'efficacité des services chargés d'assurer le respect de la réglementation nationale sur le travail des enfants.(inspection du travail pour les enfants)

248. *Formation.* L'apprentissage sur le tas, peut être formateur dans certaines métiers et en particulier ceux de l'artisanat traditionnel manuel où le métier se transmet de génération en génération. En dépit son côté socialisant, dans les activités informelles et les activités artisanales dangereuses, il est insuffisant, dénaturé et ne peut se substituer à la formation formelle. La tendance est à l'allongement artificielle de la durée d'apprentissage et à sa dégradation à l'origine d'un processus de déqualification qui se répercute sur la qualité du produit. *Il est important de contrôler et de garantir les conditions dans lesquelles s'effectue l'apprentissage sur le tas* et de mettre en place un système de formation plus approprié⁶⁷.

249. *Sensibilisation.* Les employeurs, pour la plupart ne perçoivent pas l'intérêt de soustraire les enfants des formes dangereuses ou ne sont tout simplement pas toujours informés et conscientes. Il s'agit les implique et de les consulter a travers leurs organisations professionnelles dans les programmes A l'attention aussi bien des employeurs, des familles du grand public l'intérêt sur l'éducation des enfants et leur protection contre les risques qu'ils courent dans l'exercice de leurs activités permettent une meilleure prise en compte du phénomène.

250. *Il sera par ailleurs vital de mettre en place des projets destinés à soustraire les enfants des situations de travail*, en leur offrant, dans un premier temps, les services essentiels dont ils peuvent avoir besoin (nourriture et cantines scolaires, soins de santé) et en leur fournissant ensuite des alternatives viables (comme un supplément d'éducation leur permettant de réintégrer l'école, des services d'apprentissage ou de formation professionnelle ou une autre activité rémunérée plus protégé). Il s'agit d'évaluer les résultats de ces projets, d'adapter leur contenu et promouvoir leur application sur une plus grande échelle. L'expérience de scolarisation des petites bonnes à Casablanca et celle des enfants- apprentis de l'artisanat sont des exemples. Mais il s'agit de faire passer les expériences réussies du stade de l'expérimentation à la mise en œuvre, dans le cadre des politiques nationales.

251. *Les ONG locales* ont un rôle fondamental à jouer. Elles sont bien placées pour découvrir des cas concrets d'exploitation d'enfants au travail et les faire

⁶⁷ Les formations par apprentissage et la formation alternée dispensée dans l'artisanat de production et de services pour les jeunes en rupture de scolarité sont des expériences qui se mettent en place.

connaître, pour recueillir des données sur les graves dangers auxquels des enfants travailleurs sont exposés dans certains domaines, activités ou lieux de travail, et pour dénoncer les carences des pouvoirs publics, en particulier en matière de contrôle de l'application des lois et règlements. Mais la manque de moyens à leur disposition tant humains que matériels limite cruellement leur action et il serait souhaitable qu'elles soient appuyées dans leur action

252. *Dans des domaines plus Spécifiques, les enfants des rues* et ceux candidats de l'émigration clandestine sont les plus visibles mais, ils sont aussi les plus vulnérables en particulier les plus jeunes d'entre eux qui ont moins de capacités de résistances face aux dangers de la rue. Sur le plan judiciaire, Il s'agit de réexaminer la législation pour que le vagabondage, la délinquance et la mendicité ne soient plus considérées comme des délits passibles de prison tant pour les enfants de rues que pour les migrants mineurs non accompagnés.

253. Il serait également souhaitable de :

- Sensibiliser les populations sur des sujets considérés tabous et relever l'âge légal pour juger un mineur, (de 15 à 17 ans)) en adaptant la loi concernant les mineurs avec la convention des droits de l'enfant.
- Encadrer ces enfants sur le terrain, et contrôler les endroits où ils se concentrent afin de leur porter secours et leur offrir des soins de santé.
- Améliorer les conditions d'accueils des centres de sauvegarde et de protection de l'enfance Faire en sorte que ces établissements disposent de personnel qualifié et bien formé disposant de méthodes pédagogiques appropriées de manière à fournir les formations et l'éducation indispensable à la réinsertion des enfants.
- Assurer des formations en direction du personnel des centres de sauvegarde et des principaux services impliqués aux droits de l'enfant.

254. *Agriculture.* Les données relatives au travail des enfants dans l'agriculture demeurent une zone d'ombre des investigations plus poussées sont nécessaires dans un secteur qui emploie la grande majorité des enfants. Outre l'action en direction des familles il s'agit de porter une attention particulière aux problèmes d'enclavement des régions montagneuses qui impulsent le travail des enfants et en particulier celui des filles en entravant leur scolarisation

255. *Information.* Les données, relatives l'exploitation sexuelle des enfants manquent cruellement tant sur le plan local, régional que national. Une meilleure connaissance du phénomène selon l'âge et le sexe, de même que les incidences de l'exploitation sexuelle sur les enfants seraient souhaitables. La sensibilisation, l'information par l'implication des enfants eux-mêmes serait un des moyens pour combattre ce phénomène.

256. D'une manière générale, les statistiques disponibles actuelles connaissent de nombreuses insuffisances. Il est primordial, sur le plan national, de se doter d'un système efficace de collecte de données sur le travail des enfants, de les recenser afin de poursuivre la réflexion sur le travail des enfants et dans ses pires formes et d'éclairer les décideurs sur sa situation son évolution. Des études d'impact du travail dans ses pires formes sur la santé, la sécurité des enfants au travail avec des équipes pluridisciplinaires seraient souhaitables.

BIBLIOGRAPHIE

Akesbi, A, et R.Mejjati Alami, 2002, Evaluation des activités éducatives du cycle de coopération UNICEF-Gouvernement du Maroc, 1997-2001, Rapport de synthèse, UNICEF, février.

Alaoui M Tahar, 1996, « Résultats de l'enquête sur les petites filles « bonnes » travaillant dans les familles » in Ligue marocaine pour la protection de l'enfance et UNICEF. Journées d'étude et de réflexion sur les petites filles « bonnes » travaillant dans les familles, p 33- 39. Rabat.

Association Marocaine d'Aide aux en Enfants en Situation Précaire (AMESIP), 1997. Enfants des rues de Rabat : Enquête qualitative, avril.

Banque Mondiale 2001, Royaume du Maroc. Mise à jour de la pauvreté, volume I, rapport principal.

Banque Mondiale et ministère du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle, 1999 Etude du projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de production. Rapport intermédiaire.

Banque Mondiale et ministère du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle, 1999. Etude du projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de services.

Banque Mondiale, Préfecture de Fès – Médina, 1995 . Evaluation de la sauvegarde de la médina de Fès. Rapport sur la composante « activités économiques »

Banque Mondiale, 1993, Poverty, adjustment, & growth, Kingdom of Morocco

Benradi, M. et El Aoufi N. 1996. Les enfants au Travail. Cas du Maroc. Une enquête qualitative. Version provisoire, Rabat : Ministère de l'emploi et des affaires sociales et UNICEF.

Balles, K. 1999, Disposable People: New Slavery in Global Economy, University of California Press, Berkeley

BIT , Union interparlementaire, 2002, Eradiquer les pires formes de travail des enfants. Guide pour la mise en œuvre de la convention n° 182 de l'OIT. Guide pratique à l'usage des parlementaires n°3, Genève.

BIT/ IPEC, et Ministère du développement social, de la solidarité de l'emploi et de la formation professionnelle, 1999, Le travail des enfants au Maroc. Diagnostic et propositions de plan national et de plans sectoriels d'action. Rapport rédigé par Mounassif M., Molato, A et Benghabrit D.

BIT,1998 , Le travail des enfants : L'intolérable en point de mire, Conférence internationale du travail, 86^e session, , Genève.

Chambre de l'artisanat de la Wilaya de FES, Ministère du travail de l'artisanat et des affaires sociales, Recensement des entreprises artisanales. Région économique Centre-Nord, Rapport d'analyse, Préfecture Fes-Médina

DARNA et UNICEF, 2001 Le phénomène des enfants de la rue à Tanger, enquête action, Tanger

Direction de la Statistique, Annuaire Statistique du Maroc, 2001. Rabat

Direction de la Statistique, 1999, Enquête Nationale sur le Niveau de Vie au Maroc 1998/99, Rabat.

Direction de la Statistique. Activité, emploi et chômage en 1999. Rapport de synthèse, Rabat.

Direction de la Statistique, Condition Socio-économique de la femme au Maroc. Enquête Nationale sur le Budget temps des femmes, 1997/ 98, Rabat.

Direction de la Statistique, 1998, Demande de soins de santé dans les provinces cibles, niveau et déterminants. Programme de priorités sociales (BAJ1)

Direction de la Statistique,1997 Les moins de 18 ans au Maroc, caractéristiques démographiques et socio-économiques » série thématique.

Direction de la Statistique et CERED, 1996. Population infantine au Maroc. Caractéristiques socio-démographique et protection de l'enfance, Rabat

Direction de la Statistique, 1994, Recensement général de la population et l'Habitat 1994. Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population. Rabat

Direction de la Statistique, Enquête Nationales sur les niveaux de vie des ménages 1990-91, Rapport de synthèse, Rabat.

Espace 21/UNICEF. Enquête sur les enfants au travail à Marrakech.

C.Ggrootaert et R. Kanbur, 1995, «Le travail des enfants: un point de vue économique », Revue Internationale du Travail, 1995/2

Human Rights Watch, May 2002, Spain and Morocco. Nowhere to turn. State Abuses of unaccompanied migrant children by Spain and Morocco. Vol. 14, N° 4 (D) New York.

Lansry, M. « Le travail des enfants 1997 : un défi à relever », Revue internationale du travail.

Ligue marocaine de protection de l'enfance 1996, Journées d'étude et de réflexion sur les petites filles « bonnes » travaillant dans les familles, UNICEF, Maroc.

Maldonado, C et Le Boterf, G. 1985. L'apprentissage et les apprentis dans les petits métiers urbains.

Mejjati, Alami, R. 1994, Dynamique des activités informelles au Maroc : mode de développement, rationalités et réseaux. Thèse de doctorat d'Etat en économie. Faculté de Droit et d'économie, Fès.

Ministère du commerce et de l'industrie et de l'artisanat, 1995, Etude sur la modernisation du secteur de la céramique artisanale au Maroc, Rabat.

Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité, Banque Mondiale, 1998, Etude sur le secteur informel au Maroc. Rabat.

Ministère de l'Education Nationale. Direction de l'Education non formelle et UNICEF, 1998. D'une catégorisation à une typologie des enfants en situation de non-scolarisation. Rapport final.

Ministère de la Jeunesse et des Sports. Direction de la jeunesse et de l'enfance, 1998, Rapport statistique sur les établissements de protection de l'enfance.

Ministère de la Prévision Economique et du Plan, UNICEF et FNUAP, 2001. Enquête statistique sur les filles-domestiques âgées de moins de 18 ans dans la wilaya de Casablanca.

Ministère de l'Habitat, de l'emploi et de la formation professionnelle, département de l'emploi Direction du travail, 1997. Les enfants au travail. Législation nationale et normes internationales, Rabat.

Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et UNICEF ,1999, Module de formation . Protection des enfants au travail. Par L. Benlafkih et M. Benradi, Rabat.

Morice, A, (1981) The exploitation of children in the "informal sector" Proposals for research in ,Rodgers ; Standing G. (directeurs de publication), Child work, poverty and underdevelopment , Genève BIT .

M'RABET, M., 1984. «L'emploi au Maroc: sources d'information, niveaux, structures et difficultés d'approches », Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat,

NATIONS UNIS, Conseil Economique et Social ,(novembre 2000). Droits de l'enfant. Rapport de la rapporteuse spéciale chargée d'étudier la question de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants.

Additif. Rapport de la mission sur la question de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, menées par la rapporteuse spéciale au Royaume du Maroc (28 février-3 mars 2000).

OIT. 1999, Convention 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, Genève, 17 juin 1999

OIT. 1999. Recommandation 190 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, Genève, 17 juin 1999

Sommerfelt, T. (ed), 2001. Domestic Child labour in morocco: An analysis of the parties involved in relationships to "petites bonnes". Fafo institute for applied social science.

UNICEF 2001. Analyse de la situation des enfants au Maroc.

UNICEF 2001. Les moins de 18 ans au Maroc.

UNICEF et Wilaya de Fès, 1997, Les enfants des rues de Fès. Bouziane A. Diagnostic et propositions.

Quotidiens, Hebdomadaires

-Al Ahdaf Al maghribia, 21 février 2002, quotidien en arabe

-Al Bayane, quotidien National de langue française ; 31 Août 2001.

-Le Matin, quotidien national, 13 avril 2002

-Le Matin.ma

- Libération (Casablanca). Quotidien national, 28 décembre 2001.

-L'Opinion, quotidien National en langue française, du 7 mars 2002, du 20 septembre 2001, 7 septembre 2001, 15 février 1999, 6 février 1994, 10 janvier 1994.

- TEL QUEL, Revue hebdomadaire n° 13 du 19 au 25 janvier 2002.

-Temps du Maroc du 02 au 08 juin 2000 -N° 240 Par Mustapha Moulay

ANNEXES I : TABLEAUX

Tableau 1. Evolution du taux d'accès à la 6^{ème} Fondamentale et au collège

	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-01
Accès 6 AF / cohorte	61,5	61,1	57,7	60,2	59,8
Accès EC /cohorte	51,0	53,3	48,2	51,7	53,2

Evaluation des activités éducatives du cycle de coopération UNICEF-Gouvernement du Maroc, 1997-2001, Rapport de synthèse, UNICEF.

Tableau 2. Répartition des effectifs des abandons par niveau scolaire (moyenne 1994-1999)

Années	Filles	Garçons	total	Moyenne	%
6 ^e AF	61 611	118 739	180 350	36 070	18%
7 ^e AF	62 791	126 934	189 725	37 945	19%
8 ^e AF	441 196	87 126	131 322	26 264	13%
9 ^e AF	152 429	181 212	333 641	66 728	34%
1 ^e AS	39 752	72 711	112 463	22 493	11%
2 ^e AS	18 685	29 523	48 208	9 642	5%
Total	379 465	616 245	995 709	199 142	100%
%	38%	62%	100%		

Direction de la planification et de la formation professionnelle. Etude de la mise en place d'un système de formation par apprentissage dans le secteur de l'artisanat de service, p. 4

Tableau 3. Répartition des micro-entreprises du secteur informel selon l'âge des actifs et le secteur d'activité

Age (en ans)	Secteur				
	Industrie	Commerce	Bâtiment	Services	
Moins de 15	% Ligne	37,9	21,3	1,9	39,0
% Colon.	3,5	1,0	0,5	1,6
16-29	% Ligne	19,8	34,2	6,5	39,5
% Colon.	39,5	34,3	39,9	34,8
30-49% Ligne	17,3	35,4	6,5	40,8
% Colon.	42,8	44,0	49,1	44,5
50 et plus% Ligne	14,0	40,3	3,4	42,4
% Colon.	14,3	20,7	10,5	19,1
Total% Ligne	18,0	35,6	5,8	40,6
% Colon.	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain. 1999.

Tableau 4. Répartition des filles domestiques selon le salaire mensuel perçu(%)

Tranches de salaire en dirhams	Moins de 15 ans	15 à 17 ans	total
100 à moins de 300	41,3	12,8	29,6
300 à moins de 500	49,1	38,9	45,0
500 et plus	9,6	48,3	25,4
total	100	100	100

Enquête statistique sur les filles domestiques de moins de 18 ans dans la wilaya de Casablanca.

Tableau 5. Répartition des filles domestiques selon qu'elles bénéficient de jours de repos et d'un congé annuel (%)

	Moins de 15 ans	15 à 17 ans	total
Bénéficie de jours de repos	73,8	80,0	77,7
Ni jours de repos, ni congé annuel	29,0	12,2	21,7
Uniquement des jours de repos	4,8	15,6	9,7
Uniquement des fêtes religieuses	32,5	28,9	30,9
Uniquement congé annuel	16,0	19,4	17,5
Jours de repos, fêtes religieuses et congé annuel			
Ne bénéficie pas encore de repos ou de congé (nouvellement recrutée)	17,7	23,9	20,4
	26,2	20,0	22,3
Total	100	100	100

Enquête statistique sur les filles domestiques de moins de 18 ans dans la wilaya de Casablanca

Tableau 6. Répartition des filles domestiques selon les raisons déclarées par l'employeur de les employer (%)

Raisons d'emploi des filles jeunes	Moins de 15 ans	15 à 17 ans	total
Disponibilité sur le marché	13,9	15,4	14,4
Préférence pour cette catégorie d'âge	68,6	71,8	69,9
S'occuper de l'enfant	9,6*	6,4	8,3
Salaires bas	4,2	2,2	3,4
Autres	3,9	4,2	4,0
Total	100	100	100

Enquête statistique sur les filles domestiques de moins de 18 ans dans la wilaya de Casablanca.

Tableau 7. Répartition des filles domestiques selon le moyen utilisé pour la recherche d'un travail (%)

Moyens d'embauche	Moins de 15 ans	15 à 17 ans	Total
-Une tierce personne	68,3	62,2	66,0
-Une agence ou un intermédiaire	19,5	21,7	20,4
-Contact direct avec ménage employeur			
-Lien de parenté avec ménage employeur	0,3	4,3	1,9
-Autres	10,2	11,2	10,6
	1,7	0,2	1,1
	100,0	100,0	100

Enquête statistique sur les filles domestique âgées de moins de 18 ans dans la wilaya de Casablanca...p.31

Tableau 8. Répartition des filles domestiques selon le motif de travail (%)

Motifs	Moins de 15 ans	15 à 17 ans	Total
-Faibles ressources familiales	95,2	98,1	96,4
-Mauvaises relations avec les parents	3,8	0,9	2,6
autres	1,0	1,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête statistique sur les filles-domestiques âgées de moins de 18 ans dans la wilaya de Casablanca, p.28

Tableau 9. Pourcentage des enfants de 7-14, selon le sexe, le type d'activité et le milieu

Type of activity	Area	Masculin	Feminin	Total
Travail seulement	Urbain	4,5	2,1	3,3
	Rural	19,4	21,9	20,7
Etudes seulement	Urbain	90,2	85,7	88
	Rural	66,6	41,7	54,5
Travail et études	Urbain	0,4	0	0,2
	Rural	2,1	0,9	1,6
Sans activités	Urbain	5	12,1	8,5
	Rural	11,8	35,4	23,3

ENNVM 1999

Tableau 10. Répartition selon le milieu et le sexe (% ligne)

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Urbain	85,6	14,4	63,9
Rural	61,6	38,4	36,1
Ensemble	76,9	23,1	100

Enquête Nationale sur le secteur informel :ENSI 1999/2000

Tableau 11. Répartition selon le milieu et le sexe (% colonne)

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Urbain	71,1	39,9	63,9
Rural	28,9	60,1	36,1
ensemble	76,9	23,1	100

ENSI 1999/2000

Tableau 12. Bis : Répartition (% ligne) selon la situation dans la profession et le niveau scolaire

Statut	Niveau scolaire				Total
	Néant	Préscolaire/ coranique	Primaire	Collège	
Indépendant	44,1	7,2	37,1	11,6	100,0
Salarié	46,2	6,1	44,3	3,5	100,0
Apprenti	23,5	6,0	61,5	9,0	100,0
Aide familial	29,3	2,6	59,0	9,1	100,0
Membre de coopérative	28,0	10,6	61,5	0,0	100,0
Ensemble	30,0	4,9	57,3	7,8	100,0

ENSI 1999/2000

Tableau 13. Moyennes et écarts types des durées de travail par âge et sexe (en heures/semaine)

Age	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Moy.	Ec. type	Moy.	Ec. type	Moy.	Ec. type
7	21,00	-	16,00	-	18,48	3,54
8	45,06	22,12	13,87	28,89	30,52	28,52
9	32,37	13,44	16,69	27,9	29,01	16,96
10	45,59	9,42	35,87	24,91	41,22	18,28
11	55,65	16,6	31,8	30,89	48,52	23,75
12	49,28	20,51	37,61	20,92	46,83	20,95
13	50,23	20,29	29,96	18,05	45,51	21,48
14	50,2	20,87	33,96	24,01	47,53	22,15
Ensemble	49,51	19,94	31,91	22,8	45,44	21,9

ENSI 1999/2000

Tableau 14. Répartition selon la situation dans la profession et le sexe

Age	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Indépendant	19,0	6,8	16,2
Salarié	1,8	0,0	1,4
Apprenti	41,1	13,9	34,8
Aide familial	33,0	72,2	42,0
Membre de coopérative	5,2	7,1	5,6
Total	100,0	100,0	100,0

ENSI 1999/2000

Tableau 15. Répartition selon la situation dans la profession et le sexe

Age	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Indépendant	90,3	9,7	100,0
Salarié	100,0	0,0	100,0
Apprenti	90,8	9,2	100,0
Aide familial	60,4	39,6	100,0
Membre de coopérative	70,7	29,3	100,0
Total	76,9	23,1	100,0

ENSI 1999/2000

Tableau 16. Répartition selon la branche d'activité et le sexe

Age	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Industrie textile	4,4	51,4	15,2
Industrie de l'habillement	16,5	9,2	14,8
Travail de bois et menuiserie	10,5	10,3	10,5
Travail des métaux	6,9	0,0	5,3
Fabrication de meubles	5,1	2,0	4,4
Réparation de véhicules	17,4	1,3	13,7
Commerce et petite réparation	24,6	17,1	22,9
Restauration	5,3	5,1	5,3
Autres activités	9,2	3,5	7,9
Total	100,0	100,0	100,0

ENSI 1999/2000

ANNEXE 2: PERSONNES RESSOURCES

M. Ait Mansour Hicham: Save the Children, Casablanca

Association BAYTI, Casablanca. Mme Amina

Association Marocaine des Enfants en Situation Précaire(AMESIP)

Mme Benbouih F. Ministère de l'Agriculture

Mme Benchekroun Malak : BIT/IPEC

M. Benmoussa : Service de la sauvegarde de l'enfance. Ministère de la jeunesse et des sports Direction de la jeunesse et de l'enfance

Mme Berrada Rajaa : UNICEF

M. El Jai Jaouad. : Observatoire National des Droits de l'Enfant.

M. Essaji I, Ministère de l'Agriculture

M. El Quadey Fouad : Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat

Mme FAHEM, Direction du Travail au MDSSEFP.

Mme Oufroukhi Amina Chef de Service de la Délinquance juvénile DAPG , Ministère de la justice.

M. Oujour Hssain : Ministère de l'Education Nationale – DENF

M. Teto Abdelkader: Direction de la Statistique.

Les responsables et collaborateurs des agences partenaires du projet